

Première partie : Cadre théorique et méthodologique de la recherche

Introduction

Le « développement » peut être entendu sous deux registres ; d'abord comme une discipline récente (« *Development Studies* ») qui s'est forgée après la Seconde Guerre Mondiale et qui tend de plus en plus à s'imposer comme champ d'étude interdisciplinaire ; et ensuite comme processus de changement et de transformation positive des structures socio-économico-politiques et culturelles en vue d'une amélioration maîtrisée des conditions de vie des populations d'une société.

Au cours de cette recherche, nous parlerons davantage de développement en tant que processus d'amélioration des conditions de vie des populations.

Le thème du développement s'est en effet invité cette dernière moitié du siècle à presque toutes les tables de discussion et a accaparé un large pan des cercles et milieux pensants, réflexifs, décisionnels, financiers à différents échelons, du local au global en passant par le national. Il est même omniprésent et « incontournable » dans les pays en développement, selon l'expression d'Olivier de Sardan (2001) et donc, constitutif d'enjeux sociaux importants et tissé d'interactions entre des acteurs relevant de mondes sociaux et professionnels particulièrement hétérogènes. On voit ainsi diverses institutions au niveau global (Banque mondiale, organismes du système des Nations-Unies, Union européenne par exemple) s'occuper particulièrement entre autres du développement. Elles sont appuyées par des organisations de la société civile (ONG, ASBL, Fondations) des pays « développés ». Dans les pays où elles interviennent, elles ont réussi à capter l'attention de la masse et à susciter l'engouement à telle enseigne que leurs relais et correspondants (ONG, ASBL, organisations paysannes, associations féminines, mouvements de jeunes) tant au niveau national que local ne sont plus à compter. Mais ce « développement » dont on parle tant est-il déjà là ou le recherche-t-on toujours ? Qu'attend-il pour se manifester ? Est-il une fin en soi ? Le « développement » est-il un mythe ou une réalité dans certains pays du monde comme ceux d'Afrique subsaharienne ?

En réalité, malgré de multiples années d'intervention et d'actions, le « développement » tel que défini et compris par ses promoteurs, n'a pas encore produit des résultats à la hauteur des espérances dans cette partie du monde. D'où, le mot « développement », comme le suggère Olivier de Sardan (1995) a besoin lui-même d'approches fondées sur l'analyse et le doute. Il mérite d'être profondément remis en question et réinterprété, voire redéfini et réorienté.

Dans les pays africains particulièrement et de manière générale dans tous les pays en développement qui n'ont pas encore entamé leur transition sectorielle, l'activité principale de la grande majorité de la population est l'agriculture : une agriculture de subsistance pratiquée dans le cadre de ce que l'on pourrait appeler la communauté domestique agricole.

S'inspirant de Marx et d'Engels, Claude Meillassoux (1979) relève dans la communauté domestique agricole les éléments d'une approche plus pertinente qui peuvent se résumer ainsi : la communauté est composée d'individus a) pratiquant une agriculture d'autosubsistance (*self-sustaining*) ; b) produisant et consommant en commun sur une terre

commune dont l'accès est subordonné à l'appartenance à cette communauté ; c) liés par des rapports inégalitaires de dépendance personnelle⁹.

Cette partie du travail consacrée au cadre théorique et méthodologique essaie de mettre en exergue les différents modèles théoriques dans lesquels nous nous inscrivons ainsi que notre démarche méthodologique. Elle explore le discours sur le développement véhiculé par la pensée dominante et les grandes institutions internationales ; elle éclaire le contenu du modèle de développement véhiculé par les interventions extérieures ainsi que les rapports de pouvoir et les conflits d'acteurs autour du dispositif du projet. Elle consacre du temps à scruter la littérature contemporaine sur les thématiques centrales abordées par la thèse et présente le schéma méthodologique suivi pour la collecte de différentes informations et données à la base de cette recherche. L'objectif de cette partie du travail est de nous éclairer et d'éclairer nos lecteurs sur les modèles théoriques et épistémologiques en rapport avec les thématiques centrales de notre recherche.

Le premier chapitre nous retrace l'historique de la coopération au développement et débat de la question de l'efficacité de l'aide, ce qui permet de comprendre la philosophie d'intervention des projets qui en sont l'outil privilégié. Il présente un autre regard sur les processus réels de développement à travers une approche historico-systémique et nous offre l'occasion de nous positionner en opérant notre choix de la coopération conflictuelle comme cadre de référence théorique pour cette thèse. Ainsi pensons-nous, des acteurs aussi divers et aussi variés, avec des logiques multiples voire divergentes et contradictoires, peuvent néanmoins collaborer pour une action s'ils la négocient et parviennent à faire chacun des concessions. La reconnaissance du conflit, au sens des points de vue différents, des désaccords et des divergences d'une part, et d'autre part, de la régulation conjointe entendue comme négociation permanente (ex-ante, ex-in et ex-post) devient centrale dans un dispositif de coopération.

Le chapitre deuxième revisite, dans le souci de comprendre ce qui a été dit par les autres et de pouvoir bien nous situer, la littérature classique des quarante dernières années sur les projets de développement agricole, les dynamiques paysannes et la sécurité alimentaire.

Le troisième et dernier chapitre de la partie aborde les aspects méthodologiques en justifiant nos choix quant aux sites, groupes et à la temporalité et expose la démarche que nous avons suivie et les contraintes que nous avons subies pour mener cette recherche.

⁹ Mais, il faut reconnaître que ces éléments ont évolué, particulièrement le point b, vers des formes assez hybrides et cette configuration peut être considérée comme anachronique et pas tellement en phase avec le contexte actuel.

Chapitre Premier : Considérations théoriques et choix du cadre conceptuel

Ce chapitre constitue une porte d'entrée pour nous situer sur le terrain de la coopération au développement. Il aborde le discours sur le développement dans le cadre du débat sur l'aide au développement et la coopération internationale et ce, dans une perspective de longue durée, en remontant aux origines du système. Nous pourrions ainsi suivre les différentes évolutions du système d'aide dans le secteur agricole pour bien comprendre les diverses pratiques des acteurs des projets ainsi que le sens profond de leurs actes. En définitive, il apparaît que la coopération internationale s'insère dans les priorités et les dispositifs définis par les principaux donateurs et par les grandes institutions internationales, et, que la majorité des bénéficiaires n'ont aucune emprise sur elle. Dans ces conditions, elle passe pour un puissant outil d'administration de la politique dominante, et donc un cheval de Troie des politiques néolibérales.

Ce chapitre met en évidence les différentes approches théoriques examinées dans le cadre de cette étude, notamment l'approche de l'analyse historico-systémique des processus réels de développement d'une part, et l'approche de la coopération conflictuelle d'autre part.

Le décalage toujours croissant entre les demandes de développement des acteurs du bas et les offres des acteurs dominants se vit et s'observe constamment sur le terrain. Il incite à une analyse minutieuse des processus de développement dans le temps long car l'action de certains acteurs (dominants), voire des coalitions d'acteurs, est souvent orientée vers l'insécurisation des conditions d'existence d'autres acteurs (du bas). La demande universelle de développement étant celle de sécurité, il devient particulièrement indispensable de travailler pour la sécurisation individuelle et collective de tous les acteurs marginalisés.

Par ailleurs, l'espace d'interaction que génère la rencontre entre les projets et les dynamiques paysannes représente cette « arène locale » où s'imbriquent des logiques sociales diverses, parfois multiples et divergentes entre « experts des projets » et « villageois paysans ». Chaque acteur étant doté de « rationalité » et jouissant de ses prérogatives d'acteur, la compréhension et la prise en compte des logiques respectives de chacun et des conflits d'acteurs devient capitale dans le processus d'identification et d'explication des effets des projets de développement agricole sur les populations rurales d'une part et d'autre part, des ripostes paysannes aux interventions extérieures dans la recherche de la sécurité alimentaire.

Le chapitre se termine par notre positionnement en rapport avec les différentes approches en optant pour l'approche de la coopération conflictuelle qui semble mieux adaptée pour prendre en compte les logiques diverses et multiples, voire contradictoires des acteurs en situation d'interaction, dans le cadre de l'analyse de la rencontre projets – dynamiques paysannes.

1.1. La coopération au développement : un regard historique¹⁰

La coopération au développement a une longue histoire. Si le discours du Président américain Truman en 1949 est souvent cité comme point de départ de l'institutionnalisation de l'aide publique au développement (APD), l'élan de solidarité et de générosité envers des peuples en difficulté, de même que les prêts et emprunts à l'échelle internationale ont existé bien avant.

Olivier Charnoz et Jean-Michel Severino (2007) signalent des cas de flux financiers internationaux de loin antérieurs à 1949. À titre d'exemple, dès le XV^e siècle, les familles Médicis et Fugger prêtaient à travers l'Europe. L'Angleterre s'est endettée vis-à-vis de la Hollande aux XVII^e et XVIII^e siècles avant de prêter à son tour à de nombreux pays. Les Etats-Unis se sont beaucoup endettés au XIX^e siècle. Toutefois, l'origine privée des financements ainsi que l'objectif de profit qui les accompagnait ne pouvaient permettre de parler d'aide publique au développement. Déjà en 1812, les Etats-Unis envoyaient une aide humanitaire d'Etat au Venezuela frappé par un violent séisme et à partir de 1890, ils développaient un appui alimentaire systématique, notamment vers l'Amérique latine, dans le cadre de la doctrine Monroe¹¹, utilisant les surplus agricoles et orienté vers l'ouverture de nouveaux marchés. Après la Première Guerre mondiale, ils acheminaient six millions de tonnes de nourriture vers l'Europe (Ibid.).

Il semble de plus en plus tentant de prendre du recul dans le temps pour remonter les origines de la coopération à l'ère coloniale. Pierre Galand et Gabrielle Lefèvre (1996) l'ont fait en montrant que l'histoire de la coopération au développement commence par la colonisation qui donnait la primauté aux intérêts des puissances occupantes sur ceux des nations colonisées. Dans ce schéma, la coopération se substitua à la colonisation au lendemain des indépendances comme le concède Gilbert Rist (1996). Rist relève certaines pratiques qui perdurent aujourd'hui sous le couvert du « développement » et qui remontent à la période de la colonisation, lorsque les puissances coloniales étaient confrontées à des problèmes nouveaux dans les colonies. Ainsi souligne-t-il, la Société des Nations fournit, entre 1929 et 1941, une trentaine d'experts à la Chine à sa demande et sur son propre financement dans les domaines de l'hygiène et de la santé, de l'éducation, des transports et de l'organisation de coopératives rurales avec à leur tête, un délégué technique exerçant les fonctions d'agent technique de liaison, une sorte de représentant résident actuel¹². Même si « la situation était quelque peu

¹⁰ Cette partie du travail a fait l'objet de notre intervention aux 25^{èmes} Journées de Développement de l'Association Tiers-Monde organisées à l'Université du Luxembourg du 03 au 05 juin 2009 sous le thème : « L'aide au développement : expression de la solidarité internationale ou outil d'assujettissement des bénéficiaires aux donateurs. L'expérience de l'Afrique subsaharienne ». Le texte amendé de cette intervention a été publié au Semeur du Kasai n°1, premier semestre 2010, p.25-40, revue scientifique issue de la collaboration entre l'ISDR-Tshibashi au Congo et le Collège Boréal du Canada.

¹¹ Il s'agit d'une doctrine énoncée par le 5^{ème} Président des USA, James Monroe au cours de son discours le 2 décembre 1823 au Congrès qui fixe les fondements de la diplomatie américaine. Celle-ci engage la volonté des Etats-Unis d'avoir une influence sur leur continent et de se libérer de la colonisation européenne.

¹² Il est particulièrement important de noter déjà à cette époque que, cette coopération technique ne s'est pas exercée sous la forme d'une « assistance » financée par l'institution internationale, mais comme un rapport égalitaire entre la SDN et un Etat membre, soucieux de son indépendance avec la rémunération et la prise en charge des services qu'il a bien demandés.

différente, le fait colonial marquant de son empreinte les pratiques apparemment les plus généreuses, et que la brutalité des rapports de force coexistait avec des sentiments paternalistes de responsabilité à l'égard des « indigènes » à « civiliser », on peut penser que le « développement¹³ » était déjà là, sauf qu'il manquait le mot pour le dire », conclut-il.

Toutefois, l'APD, mieux la coopération au développement moderne, naît effectivement à la fin de la Seconde Guerre mondiale et grandit dans un triple contexte : la reconstruction (européenne et asiatique) ; la guerre froide (concurrence diplomatique bipolaire) ; la décolonisation (créant des nations désireuses de « développement »).

Parmi les grands chantiers de la coopération d'après la Seconde Guerre mondiale, l'on ne peut omettre de mentionner le plan Marshall, signé par le Président Truman le 5 juin 1947. Ce plan, financé à hauteur d'une dizaine de milliards de dollars par les Etats-Unis en vue de la reconstruction de l'Europe de l'Ouest, et partant, de fournir des débouchés au gigantesque potentiel américain de production avait des objectifs multiples (Guillaume Olivier, 2004 : 36):

- Répondre aux horreurs de la seconde Guerre mondiale ;
- Prévenir une nouvelle crise économique mondiale ;
- Combattre le communisme, notamment dans les pays du « Tiers-monde » ;
- Tenter un contrôle américain sur la politique et l'économie mondiales.

Pour Jean-Philippe Peemans (2002, 26-27), « le plan Marshall ne doit pas être vu seulement comme une aide économique aux importations de pays souffrant d'un manque de dollars ou même d'un soutien au financement d'un surplus d'exportation américaine. Fondamentalement, il exprime le type de consensus auquel aboutirent les dirigeants nord-américains et ouest-européens d'après guerre sur la manière de reconstruire les économies, stabiliser les systèmes politiques et faire face au danger communiste en Europe : ce fut la matérialisation de « l'empire par invitation » et de « l'hégémonie américaine par consensus » ». L'analyse du plan Marshall, poursuit-il, est donc essentielle pour comprendre la nature politique d'une lecture de l'économie à travers les variables conditionnant la croissance. Elle est centrale aussi pour comprendre « la nature de la dépendance du modèle de développement européen d'après-guerre à l'égard du modèle américain. C'est une dépendance à la fois militaire, politique, économique et culturelle ».

¹³ Pour étayer son propos, Gilbert Rist donne quelques exemples des pratiques existant depuis l'ère coloniale et qui entrent aujourd'hui dans le champ de la coopération au développement : a) les Instituts d'études du développement d'aujourd'hui ressemblent fort aux écoles coloniales donnant l'enseignement des sciences coloniales ; b) les soins de santé primaires prônés aujourd'hui par l'OMS ne ressemblent-ils pas aux mesures d'hygiène et de prophylaxie doublées d'implantation des formations médicales dans les villages mises en place à l'époque de la colonisation ? c) les mesures dans le secteur de l'éducation avec les écoles professionnelles, etc. d) quelle frontière dégager entre l'institution des banques villageoises de crédit, financées par leurs membres et grâce à un soutien de l'administration et la micro finance actuelle? e) l'autonomie économique et financière réclamée des colonies ne préfigurait-elle pas l'ajustement structurel et les équilibres budgétaires et commerciaux prônés de nos jours? Avec un regard rétrospectif et dans une vision de longue durée, on se rend compte que tout n'est pas nouveau dans les pratiques actuelles, et qu'elles s'enracinent dans la longue trajectoire historique. Néanmoins, les rapports de force et les abus apparents du système colonial ne peuvent être éclipsés.

Comparée toutefois à l'aide qu'a reçue le Tiers-Monde à l'époque et que continuent de recevoir actuellement les pays en développement, l'aide du Plan Marshall – bien qu'assujettissante à un certain degré – semble avoir été plus favorable au développement de ses bénéficiaires que ne l'est l'actuelle aide au développement. Firouzeh Nahavandi (2005) note d'ailleurs qu'elle était un investissement dans l'intérêt du monde occidental. Elle s'étonne que le Tiers-Monde n'eut pas droit au même traitement, dut se contenter d'une aide minimale (150 millions en 1953 en application du point IV du discours Truman contre plus de 19 milliards à l'Europe dans le cadre du plan Marshall) et fut prié de se tourner vers le capital privé.

Elle estime même que cette aide fut accordée sans compensation assujettissante à l'Europe¹⁴, ce qui ne concorde pas du tout à la réalité. La main qui donne étant au dessus de celle qui reçoit, le rapport de force est toujours en défaveur du bénéficiaire, se présentant en position de faiblesse. Jean-Philippe Peemans (2002) l'a bien démontré dans les lignes précédentes.

1.1.1. Le point IV du discours d'Harry S. Truman, 1949 comme déclencheur de la coopération

Le point IV du discours sur l'état de l'Union prononcé par le président américain Truman le 20 janvier 1949 représente aux yeux de beaucoup d'observateurs et de spécialistes, un texte fondateur qui inaugure véritablement « l'ère du développement » (Gilbert Rist, 1996 ; Firouzeh Nahavandi, 2005). Ce discours a-t-il bénéficié d'une telle audience parce que prononcé par un président (américain) d'une première puissance mondiale ? Peut-être. On peut y lire :

« Quatrièmement, il nous faut lancer un nouveau programme qui soit audacieux et qui mette les avantages de notre avance scientifique et de notre progrès industriel au service de l'amélioration et de la croissance des régions sous-développées. Plus de la moitié des gens de ce monde vit dans des conditions voisines de la misère. Leur nourriture est insatisfaisante. Ils sont victimes de maladies, leur vie économique est primitive et stationnaire. Leur pauvreté constitue un handicap et une menace, tant pour eux que pour les régions les plus prospères. (...)

Je crois que nous devrions mettre à la disposition des peuples pacifiques les avantages de notre réserve de connaissances techniques afin de les aider à réaliser la vie meilleure à laquelle ils aspirent. Et, en collaboration avec d'autres nations, nous devrions encourager l'investissement de capitaux dans les régions où le développement fait défaut. Notre but devrait être d'aider les peuples libres du monde à produire, par leurs propres efforts, plus de nourriture, plus de vêtements, plus de matériaux de construction, plus d'énergie mécanique afin d'alléger leurs fardeaux.

Nous invitons les autres pays à mettre en commun leurs ressources technologiques dans cette opération. Leurs contributions seront accueillies chaleureusement. Cela doit constituer une entreprise collective à laquelle toutes les nations collaborent à travers les Nations unies et ses institutions spécialisées pour autant que cela soit réalisable. Il doit s'agir d'un effort mondial pour assurer l'existence de la paix, de l'abondance et de la liberté.

Avec la collaboration des milieux d'affaires, du capital privé, de l'agriculture et du monde du travail de ce pays, ce programme pourra accroître grandement l'activité industrielle des autres nations et élever substantiellement leur niveau de vie (...)

¹⁴ Il faut reconnaître que le prix à payer dans le cadre de cette aide a été la reconnaissance de l'hégémonie mondiale américaine. Même si l'Europe n'a pas été assujettie à la manière des Etats du Sud, la réalité est qu'elle est restée dépendante des Etats-Unis sur presque tous les plans.

Ce que nous envisageons, c'est un programme de développement fondé sur les concepts d'une négociation équitable et démocratique.

Tous les pays, y compris le nôtre, profiteront largement d'un programme constructif qui permettra de mieux utiliser les ressources humaines et naturelles du monde. L'expérience montre que notre commerce avec les autres pays s'accroît au fur et à mesure de leurs progrès industriels et économiques.

Une production plus grande est la clef de la prospérité et de la paix. Et la clef d'une plus grande production, c'est une mise en œuvre plus large et plus vigoureuse du savoir scientifique et technique moderne...

Ce n'est qu'en aidant ses membres les plus défavorisés à s'aider eux-mêmes que la famille humaine pourra réaliser la vie décente et satisfaisante à laquelle chacun a droit.

Seule la démocratie peut fournir la force vivifiante qui mobilisera les peuples du monde en vue d'une action qui leur permettra de triompher non seulement de leurs oppresseurs mais aussi de leurs ennemis de toujours : la faim, la misère et le désespoir.

C'est sur la base de ces quatre principaux trains de mesures que nous espérons contribuer à créer les conditions qui, finalement, conduiront toute l'humanité à la liberté et au bonheur personnels ».

Même si les actions concrètes ne suivront pas ce discours et celles qui seront posées pas à la hauteur des attentes suscitées, on peut tout de même saluer son volontarisme et son ambition car il imprimera sa marque aux futures relations entre Etats. Toutefois, on peut se rendre compte de son aspect moralisateur, voire messianique en se posant en sauveur du monde et en remède miracle contre la maladie, la faim, la pauvreté à travers l'aide.

En examinant attentivement ce discours, la vision dominante du monde par les Etats-Unis et leurs alliés transparait très clairement. L'« aide au développement » des « pauvres » qui constituent un handicap et une menace tant pour eux que pour le monde industrialisé devient dans ces conditions, fonctionnelle de la stratégie globale des Etats-Unis et des autres donateurs. Aussi, la démocratie occidentale apparait comme voie unique de gestion des affaires de l'Etat pour résoudre tous les problèmes et maux de la société, en créant ainsi la confusion entre démocratie, économie de marché et développement. Le président Truman feint ainsi d'ignorer les causes profondes et historiques des principaux maux qui rongent ces parties du monde et ces peuples, qui se trouvent dans des situations inconfortables et complexes. Leurs solutions devraient en principe tenir compte de cette complexité. Son discours a néanmoins le mérite de mobiliser les énergies sur l'existence de ces problèmes et l'intérêt qu'il y a dans leur résolution.

F. Nahavandi (2005) considère que l'analyse de ce discours est extrêmement instructive pour la connaissance des rapports instaurés entre les pays « développés » et les pays « en voie de développement ». Les solutions aux problèmes mis en évidence ainsi que l'analyse et la définition des situations mises en cause le sont suivant les catégories et les standards occidentaux conformément à la « mission salvatrice » de l'Occident. Le paternalisme ressort sur toute la ligne du texte et laissera des stigmates sur toute l'approche du développement. Ainsi, les « pauvres » sont considérés comme des non-acteurs, pour lesquels il faudra tout faire. Il s'agit d'un discours d'enfermement du fort envers le faible, ce dernier devant suivre le modèle proposé.

À ce point de vue, Gilbert Rist (1996) est assez explicite. Il rappelle que l'objet est toujours construit par celui qui l'observe. Dans ces conditions, les « représentations souvent associées au « développement » et les pratiques qu'il entraîne varient selon que l'on adopte le point de vue du « développeur », engagé à faire advenir le bonheur qu'il espère pour les autres, ou celui du « développé », contraint de modifier ses relations sociales et son rapport à la nature pour entrer dans le monde nouveau qu'on lui promet. Par ailleurs, en définissant le « sous-développement » comme un état de manque, plutôt que comme le résultat de circonstances historiques, et les « sous-développés » comme des pauvres, sans s'interroger sur les raisons de leur dénuement, on a fait de la croissance et de l'aide – conçues en termes technocratiques et quantitatifs – la seule réponse possible ».

Commentant l'aspect messianique et presque religieux du discours de Truman, comme de ceux sur le développement à la suite de Gilbert Rist et Arturo Escobar, F. Nahavandi (2005), montre comment la nouvelle croyance au développement assurait sa crédibilité, son universalité et l'impossibilité de sa remise en cause. Le devoir d'aide et celui de sauver l'autre jaillissent évidemment de la conviction intime qu'il y a une solution – le développement – et que les moyens existent, c'est-à-dire la science, la technologie, la planification pour la mettre en œuvre. Le développement est conçu ainsi dans un sens conforme à l'expérience occidentale et à sa conception du progrès.

Nous pensons en définitive que l'histoire tumultueuse des relations entre les pays « riches » et les pays « pauvres » se ressourcent dans ce discours qui en a annoncé les couleurs. Les transferts des technologies, des capitaux et des savoirs des pays développés aux pays sous-développés y ont trouvé leur réelle légitimation.

1.1.2. La mise en place des institutions chargées du développement

La création en 1945 de l'Organisation des Nations Unies en remplacement de la Société des Nations, avec à sa suite une série d'agences dépendant d'elle va accélérer l'adoption et l'exécution de certaines politiques en faveur de l'amélioration des conditions de vie des habitants de la planète et donc, de leur développement socio-économique.

Les premières décennies après la Seconde Guerre Mondiale verront le système des Nations Unies jouer un rôle de premier plan dans le développement. A cause de la guerre froide surtout et de ses manifestations flagrantes, l'ONU se retrouvait dans une situation assez délicate, la privant d'une quelconque possibilité d'intervenir dans les conflits militaires, ce qui lui permit de se concentrer sur le développement. Ainsi en 1962, l'Assemblée générale de l'ONU proclama la première Décennie des Nations Unies pour le développement. Elle exigeait alors des efforts supplémentaires de la part de nations industrialisées pour soutenir le développement des pays les plus en difficulté. L'objectif de 1 % du Revenu National Brut des pays industrialisés consacré à l'aide publique au développement est alors avancé, avant que les ambitions ne soient revues à la baisse, à hauteur de 0,7 % plus tard¹⁵. Même alors, cela

¹⁵ En 1970 au niveau de la CNUCED, on a considéré l'objectif de 0,7 % du RNB.

paraît encore difficile à réaliser pour la plupart des Etats qui se situent en dessous de la moitié de ce seuil ! La deuxième Décennie du développement est proclamée en 1970.

Peu avant la naissance de l'ONU, l'architecture des institutions multilatérales se mettait en place avec la signature à Bretton Woods, du Consensus de Philadelphie, donnant naissance au Fonds Monétaire International (FMI) et à la Banque mondiale en 1944. Ce consensus constitue, selon Meier et Seers (cités par Thierry Amougou, 2007), un rouage essentiel de la régulation internationale des constructions politiques dont les territoires sont le siège de la modernisation, des politiques keynésiennes et de l'action du Bureau International du Travail (BIT). Dans leur suite, les banques régionales de développement viendront accompagner les efforts au niveau régional à partir des années 1960 : la Banque africaine de développement en 1964 et celle de l'Asie en 1966. Parallèlement, l'Organisation européenne de coopération économique (OECE), créée en 1948 dans le sillage du plan Marshall devint l'Organisation de Coopération et de Développement Economique (OCDE) en 1961, regroupant les pays riches de la planète, laquelle créera en son sein le Comité d'aide au développement (CAD) qui formalise l'aide publique au développement.

Une observation attentive de l'action de ces institutions qui font partie de ce que nous pouvons dénommer la « communauté internationale du développement », permet de relever in fine, que le système se fonde à l'intérieur des priorités et dispositifs définis par les pays riches et qu'il est de ce fait parfaitement à leur service, en vue premièrement de leurs intérêts et non du développement des pauvres qu'ils clament tant. Ces institutions constituent ainsi un puissant outil d'administration de la politique dominante, et donc un cheval de Troie des politiques néolibérales. Très souvent, elles travaillent pour l'homogénéisation et l'uniformisation des politiques de développement en vue de la convergence vers l'unique voie possible du développement tracée par les puissants et dominants, et donc, la négation de la pluralité des possibles par l'imposition de leurs vues à travers la mobilisation de leurs ressources.

Aujourd'hui dans certains pays « en développement » dont ceux d'Afrique subsaharienne, on assiste à une réelle déresponsabilisation des Etats au profit des acteurs supranationaux (Banque mondiale, FMI, Union européenne, Nations-Unies, Communauté internationale) qui accaparent le terrain. Il s'y produit ainsi ce que Michel Beaud (2005) qualifie d'« acratie », cette incapacité des gouvernants à concevoir et à mener des politiques pour trouver des solutions aux problèmes de leurs populations. Les missions de certaines de ces institutions dans ces pays correspondent à de réels événements d'ampleur nationale. Tout le monde reste accroché à leurs déclarations, à leurs gestes, car en réalité, elles viennent pour sanctionner ou légitimer les politiques mises en œuvre et leurs porteurs. Certains de ces pays sont en quelque sorte passés sous la tutelle internationale et la communauté internationale s'est muée en un acteur majeur de la politique nationale. Les décisions véritables sont en train d'être, de plus en plus, prises au niveau des institutions internationales, de connivence avec les sociétés multinationales ; elles échappent carrément au contrôle de tous ces Etats faibles qui sont aujourd'hui tiraillés entre la convivance en rapport avec leurs prérogatives d'Etat-Nation et la survivance à cause du global politique.

Il est particulièrement important de relever une véritable interaction entre l'évolution du monde réel et des rapports de force entre ces institutions et les Etats en développement d'une part, et l'évolution des idées, des théories et des politiques de développement d'autre part. Le plus important dans tous ces méandres est d'identifier les logiques d'action des principaux acteurs et les enjeux de pouvoir au niveau des actions entreprises ; de voir comment s'articulent les principaux déplacements ou évolutions entre les idées et les politiques par rapport aux actions, aux pratiques et aux rapports de force et d'en apprécier le contenu.

1.1.3. Evolution de la situation 1945-1970.

La géopolitique mondiale, marquée par la guerre froide au sortir de la Seconde Guerre mondiale, a beaucoup influencé l'évolution de la coopération au développement au cours des décennies 60 et 70. L'opinion tant publique que politique ainsi que l'environnement international étaient très favorables aux financements publics des Etats riches vers les nations pauvres du Sud. À la faveur de la décolonisation qui débutait dans ce contexte de guerre froide, les Nations nouvellement indépendantes devenaient très attractives pour les grandes puissances, avides d'expansion idéologique ou politique. Ces dernières, à l'instar de la France, de la Grande-Bretagne, du Portugal, se montraient très enclines à soutenir financièrement les anciennes colonies ; elles préservaient ainsi leurs intérêts économiques et commerciaux d'abord, politiques ensuite, en s'attachant de nouvelles voix à l'ONU (Guillaume Olivier, 2004).

Au cours de cette période où l'école dogmatique de la modernisation dictait sa loi sur le plan de la pensée et même des pratiques, le développement est vu comme un processus universel caractérisé par une série d'étapes par lesquelles doivent nécessairement passer toutes les nations et sociétés. Dans cette optique, le développement, qui se confond avec la croissance économique laquelle serait favorable aux pauvres ou dont les effets bénéficieraient aux pauvres, est avant tout un processus de rattrapage. Les pays sous-développés le sont parce qu'ils restent caractérisés par la prédominance du secteur traditionnel, c'est-à-dire d'une société marquée par une forte intégration des fonctions religieuses, politiques et judiciaires, par la prédominance des liens familiaux, ethniques, des relations de proximité et de réciprocité dans les rapports sociaux, par la faiblesse de la productivité du travail et de la maîtrise technique de la nature au niveau économique (Jean-Philippe Peemans, 2002).

Sortir du sous-développement équivaudrait donc, selon cette logique, à suivre le modèle et le chemin suivi par les Nations ayant réussi, et à franchir pas à pas, de manière linéaire et chronologique, les étapes de la croissance économique décrites par Rostow¹⁶, que les Nations développées et modernisées ont suivies pour ainsi les rattraper. Les Nations pauvres n'avaient qu'un seul choix : suivre le chemin leur présenté par les nations ayant déjà vécu l'expérience

¹⁶ Walt W. Rostow décrit, à partir de 1958 cinq étapes de la croissance économique, définies de manière linéaire, que devraient parcourir tous les pays pour atteindre le développement : la société traditionnelle, les conditions préalables au démarrage, le démarrage (take off), le progrès vers la maturité et l'ère de la consommation de masse.

et l'heure n'était plus aux tâtonnements, à l'expérimentation d'autres possibles car l'unique voie de développement était déjà tracée et il ne suffisait plus que de la suivre de manière non conflictuelle; c'était ainsi tellement simple. Par conséquent, les Nations développées avaient la responsabilité d'aider les pauvres à suivre ce chemin, à travers un important dispositif de transfert de technologies, de savoirs, de capitaux, etc., et un soutien aux politiques d'industrialisation et à l'accroissement du capital physique (infrastructures). C'est le versant idéologique, politique et économique de la coopération au développement.

L'Etat est reconnu à cette époque comme un acteur majeur et moteur du développement socio-économique. Il devrait ainsi jouer un rôle clé et d'avant-garde dans la conception et l'application de différentes politiques devant conduire au développement.

L'influence des courants intellectuels « Tiers-mondistes » et des organisations multilatérales en charge de la gestion du développement – la Banque mondiale en tête – a été déterminante dans l'expansion de la coopération au développement et de l'APD qui a ainsi atteint son apogée au cours des décennies 60 et 70. Alors que les Nations-Unies avaient développé des programmes d'assistance technique depuis 1948, la Banque mondiale, décupla ses prêts aux pays pauvres sous la présidence de Robert McNamara (1968-1981). Comme le souligne Guillaume Olivier (2004, 38), elle « augmenta ainsi l'endettement de ces pays, pour les projets (dénommés pour la plupart éléphants blancs) dont l'utilité et l'efficacité n'étaient pas toujours démontrées ».

En effet, au cours de la décennie 70, de réelles avancées ont été constatées sur le plan de la pensée sur le développement. Des questions essentielles jusque-là absentes des discussions, ont été progressivement intégrées dans le discours sur le développement. On peut penser aux questions environnementales, avec la contribution des auteurs comme N. Georgescu-Roegen (loi d'entropie), A. Naes (deep ecology ou écologie profonde), I. Sachs (éco-développement), E.J. Mishan, etc. ; des questions de démographie et des réflexions sur le rôle des femmes, notamment les femmes rurales dans l'économie avec E. Boserup et beaucoup d'autres. Par ailleurs, la recherche de nouvelles stratégies d'emploi dans les pays et villes du Sud à travers des études du Bureau International du Travail a mis en évidence des problèmes d'emploi, de pauvreté et de chômage dans ces milieux, ce qui contribuera largement à l'émergence du concept de « secteur informel » comme réalité centrale de la production des biens et des services dans le cadre urbain des pays d'Asie, d'Amérique latine et d'Afrique (Jean-Philippe Peemans, 2002).

À partir de 1973-1974, la doctrine de la Banque mondiale attachait une importance croissante à la question des besoins fondamentaux et de la lutte contre la pauvreté. Les études réalisées par la Banque mondiale, ou commissionnées par elle, prirent comme thèmes centraux les relations entre croissance, redistribution des revenus et pauvreté. À partir de ce moment, toutes les grandes organisations internationales ont progressivement mis en place une division « pauvreté » et *basic needs* dans l'organigramme de leur techno-bureaucratie. Toutefois, ces *basic needs* sont conçus d'abord comme le niveau minimal de consommation privée d'une famille (en termes de nourriture, habitat, et habillement), ensuite comme le niveau minimum

de services à assurer à une collectivité (eau potable, hygiène, santé et éducation de base) (Jean-Philippe Peemans, 2002).

Cette vision techniciste et économiciste des besoins essentiels représente le versant faible des besoins essentiels internalisé par la Banque mondiale car, en réalité les besoins essentiels ne peuvent être considérés comme des données absolues, mais varient selon les individus et les sociétés. Certains besoins, considérés secondaires, voire accessoires, peuvent être considérés essentiels et prioritaires dans certains groupes sociaux. C'est justement le cas des besoins sociaux chez certains peuples d'Afrique.

Au cours de cette période, la mise en avant d'une certaine interdépendance Nord-Sud était sensée remplacer la confrontation Nord-Sud, ce qui permettrait de créer un environnement économique international stable pour stimuler les échanges et donc le développement, et serait appuyée par l'accroissement du multilatéralisme, notamment en matière d'aide et de coopération. Comme le souligne Jean-Philippe Peemans (2002, 103-108), les tendances à l'internationalisation croissante des économies ont été accompagnées par une extension du pouvoir des grandes organisations multilatérales issues du système de Bretton Woods et de l'ONU. Cela changera à partir des années 80 où les organisations de Bretton Woods ont pris le dessus sur celles de l'ONU dont plusieurs ont vu leurs moyens d'action diminués, les gouvernements conservateurs anglo-saxons ayant décidé de réduire ou de suspendre leurs contributions à ces organismes¹⁷. Gilbert Rist (2002) n'avait-il pas raison en estimant qu'« à l'évidence, les déclarations de la Banque mondiale « pèsent » plus que celles du PNUD ou de l'UNESCO à cause du pouvoir reconnu à l'argent ». Faut-il souligner que les organisations de développement du système de l'ONU fonctionnent de manière plus ou moins démocratique et favorable aux Nations sous-développées, sur la base de la règle « un Etat-une voix » alors que celles de Bretton Woods le font selon le système de « quote-part » reflétant la participation financière de chaque Etat à ces organisations. D'où les Etats-Unis par exemple, à eux seuls, disposent d'environ 17 % des droits de vote et de ce fait, disposent d'un droit de veto leur permettant d'imposer leurs vues.

1.1.4. Les années 1980 et le « Consensus de Washington »

Vers la fin des années 70 et le début des années 80, les flux d'aide au développement conjugués aux prêts de nombreuses banques privées désireuses d'investir leurs pétrodollars ont atteint leur pic. Cela occasionna par la suite la crise de la dette favorisée par une conjoncture économique difficile dont la baisse des cours des matières premières et le relèvement des taux d'intérêt. Les pays surendettés (Argentine, Mexique, etc.) se sont retrouvés coincés et se déclarèrent incapables de rembourser, mettant au défi les Etats et les banques qui exigeaient le remboursement de leurs prêts.

¹⁷ À titre d'exemple, la Grande Bretagne et les Etats-Unis, gros contributeurs, quittèrent l'UNESCO en 1985 pour protester contre ce qu'ils appelaient une atteinte à la liberté d'expression : un projet de mise en place d'un nouvel ordre mondial de l'information et de la communication tendant à soumettre l'information au contrôle étatique, conformément aux dispositions du Nouvel ordre économique international. Par ailleurs, les Etats-Unis menaçaient de quitter l'OIT à la suite d'une résolution condamnant Israël dans les années 1980.

Un retournement de situation intervint au cours des années 80. Ainsi, la politique des crédits illimités fut mise au carreau au profit de « conditions », mieux connues sous le label des « conditionnalités » dans les différentes interventions. Les politiques néolibérales qui resurgirent à la suite de l'arrivée simultanée au pouvoir de Margaret Thatcher en Grande-Bretagne et Ronald Reagan aux Etats-Unis recommandant la dérégulation de l'activité économique, la promotion du marché autorégulateur, la minimisation du rôle de l'Etat et l'intégration au commerce international, constituèrent un courant dominant, voire hégémonique, devant être appliquées à tous les niveaux, vu le poids politique et économique de leurs mentors sur l'échiquier mondial. Très vite, les programmes d'ajustement structurel (PAS) vont être imposés aux pays du Sud pour créer les conditions économiques indispensables de leur intégration à l'économie mondiale.

L'ensemble des mesures proposées, qualifiées de « Consensus de Washington », fustigeaient les choix « inappropriés » de l'Etat et se proposaient de remédier à ce qui était vu comme le « caractère irrationnel » des systèmes économiques des pays en développement. Ainsi, fallait-il y stimuler des réformes institutionnelles et macro-économiques permettant d'éliminer les inefficiences et de retrouver un taux de croissance adéquat. Pour cela, une confiance accrue dans le secteur privé comme moteur du développement, une réduction substantielle du rôle de l'Etat dans l'économie et une libéralisation des échanges et des mouvements de capitaux devenaient incontournables.

Dans ces conditions, l'on pouvait distinguer trois catégories principales de recommandations dans les PAS :

- l'établissement de fondations solides pour la stabilité macro-économique au moyen de la limitation de la demande ;
- la restructuration de l'économie à travers le développement du secteur des biens d'exportation et la suppression des distorsions des prix relatifs ; et
- les réformes institutionnelles visant la libéralisation de l'économie et la réduction du rôle de l'Etat.

Le rapport Berg¹⁸ qui traitait des causes de la crise africaine et préconisait des mesures à prendre à court et moyen termes pour y trouver une solution a sonné le glas pour l'Afrique qui venait d'adopter le plan d'action de Lagos en avril 1980 (CEA/ONU, 1980). Elle est ainsi passée pour l'un des grands laboratoires de l'ajustement structurel. Avec la réduction sensible des budgets nationaux dans la fonction publique et les secteurs sociaux vitaux (santé, éducation, agriculture, développement rural), la privatisation des entreprises fournissant les biens et services essentiels (eau, électricité, hôpitaux, écoles...) et la concentration des efforts sur le secteur de l'exportation dont les ressources servaient en très grande partie au paiement de la dette, l'Etat africain a abandonné ses tâches essentielles et la majorité de sa population a eu à payer le plus lourd tribut. Cette période a inauguré l'ère de la fin de la politique

¹⁸ Du nom de son rédacteur

économique et de la perte d'autonomie relative sur les politiques à mener en Afrique. Dans une certaine mesure, l'on vit en Afrique ce que Michel Beaud (2005) qualifie de montée d'*acratie* : cette incapacité des gouvernants à mener une action à la hauteur des problèmes auxquels ils sont confrontés et que Gilbert Rist (2003) nomme paralysie de pensée et d'action, face à la gravité des enjeux.

Désormais, les institutions internationales, particulièrement la Banque mondiale et le FMI peuvent imposer leurs politiques comme elles l'entendent et les orienter à leur gré dans l'unique objectif de promouvoir les forces du marché. La situation sociale des groupes sociaux vulnérables, dont les femmes et les enfants, pourtant majoritaires, s'est sensiblement dégradée en l'absence de filets et dispositifs spécifiques de protection et de sécurisation. De même, la situation économique n'a pas connu des lendemains meilleurs ; d'où la levée de boucliers pour réclamer une dimension sociale et humaine des programmes d'ajustement.

1.1.5. La nouvelle réorientation de la coopération au développement : le « Consensus post-Washington »

Après une série de constats négatifs des effets des politiques de développement menées jusque là, et particulièrement du coût humain et environnemental des programmes d'ajustement structurel, sans compter leurs faibles résultats sur la relance de la croissance dans les pays pauvres soumis à l'ajustement depuis le début des années 1980, des voix se sont élevées pour décrier les méfaits des politiques suivies et appeler à une profonde réorientation.

L'Unicef a été la première à appeler à un ajustement à visage humain à travers son document-plaidoirie de 1987¹⁹. Elle a été suivie par le PNUD qui a commencé à lancer sa série de rapports annuels sur le développement humain dont le premier a été publié en 1990. La Banque mondiale²⁰ elle-même, conforme à sa stratégie d'internalisation de la critique, juste pour la désorienter sans réellement la mettre en œuvre, a fait demi-tour pour retrouver son discours développé dans les années 1970 sur les besoins essentiels ainsi que le recours à la lutte contre la pauvreté, placée au centre d'un rapport publié en 1990. En 1995 est intervenu le Sommet mondial sur le développement social à Copenhague qui a relevé un certain nombre de défis.

Concrètement, tous les *global players* reprennent conscience de l'impact négatif ainsi que des externalités négatives de leurs politiques et reconnaissent la nécessité d'intégrer la dimension sociale dans leurs programmes d'ajustement. Il s'agit là, d'un pas important vers le consensus post-Washington.

Vivement critiquées sur les résultats des politiques qu'elles ont encouragées, les institutions financières internationales ont cherché les voies d'une adaptation de leurs interventions. Avec

¹⁹ Cornia, G.A., R. Jolly et F. Stewart (éd.), 1987, *L'ajustement à visage humain. Protéger les groupes vulnérables et favoriser la croissance*, Paris, Economica/unicef.

²⁰ Banque mondiale, 1990, *Rapport sur le développement dans le monde 1990 – La pauvreté*, Editions Economica, Paris.

les notions de « bonne gouvernance » et de « lutte contre la pauvreté », de nouveaux concepts sont apparus, qui ont donné naissance à de nouveaux outils d'intervention. Pour autant, les finalités des politiques menées sont-elles différentes ? S'interroge Yves Tavernier (2001). Cette floraison de nouveaux concepts dans le discours des organisations internationales tels que « appropriation », « participation », « renforcement des capacités », « inclusion », « capital social » ou encore « cohésion sociale » confirme les éléments clés du nouveau paradigme du développement (Lapeyre, 2002).

La nouvelle réorientation culminera avec l'adoption en 2000 à New-York, des Objectifs du Millénaire pour le Développement, lors du Sommet du millénaire tenu à l'occasion de la 55^e Assemblée générale des Nations-Unies. Les OMD, nouveau cadre du développement, paraissent ainsi comme une réponse à la prise de conscience collective de la nécessité d'inscrire la dimension humaine au cœur de toute politique de développement.

Toutefois dans ces « milieux intégristes du développement » (Banque mondiale, FMI, et autres organisations comme l'OMC) comme préfère les appeler Gilbert Rist (2003), l'on n'est pas prêt d'admettre que le modèle dominant basé sur la croissance économique est dangereux, car augmentant les inégalités. La rhétorique est centrée maintenant sur l'intégration des pauvres à l'économie mondiale, à travers la lutte contre la pauvreté (et non contre l'enrichissement aveugle, sur le dos des autres), occultant du coup la réalité que le marché accroît les inégalités.

En effet, la lutte contre la pauvreté, dont le discours fait un large écho et même est devenu la priorité des organisations multilatérales du développement depuis les années 1990, suscite bien des inquiétudes. Des observateurs bien avertis se demandent si la lutte contre la pauvreté serait synonyme du développement, et surtout du développement social prôné par l'ONU il y a bien des années d'une part, et d'autre part, pourquoi avoir attendu si longtemps pour que la lutte contre la pauvreté devienne la priorité de la communauté internationale ?

À travers l'exigence de la participation d'un large éventail de toutes les parties prenantes sur le terrain du développement, et particulièrement les populations locales et les organisations qui les encadrent dans la nouvelle approche (acteurs non étatiques pour l'Union européenne, société civile, partenaires du développement pour les autres institutions multilatérales), les acteurs globaux parviennent, tant bien que mal, à reconnaître le pouvoir de blocage et de résistance à ces catégories marginalisées, jadis considérées comme non-acteurs, à toute politique imaginée et décidée sans eux, pour leur « bien ».

Toutefois, les mécanismes participatifs prônés dans les nouveaux dispositifs ont eu le mérite de créer de nouveaux espaces de concertation, bien que problématiques ; de renforcer les pratiques participatives et donc, de mettre en exergue le rôle joué par les organisations des acteurs de la base (acteurs non étatiques, organisations de la société civile) en leur offrant une certaine légitimité ; de mobiliser ces acteurs dans le processus de discussion et de définition des politiques, même si leur avis n'est toujours pas pris en compte. Frédéric Lapeyre et Isabel Yépez (2005) ont estimé que de manière générale, les Documents Stratégiques pour la

Réduction de la Pauvreté (DSRP) ont permis de mobiliser l'ensemble des secteurs dans la lutte contre la pauvreté et de mener des politiques intégrées, avec un objectif commun de lutte contre la pauvreté ; ce qui assure une certaine cohérence aux politiques publiques menées et situe l'objectif de réduction de la pauvreté au cœur de toutes les politiques de développement avec en filigrane la réalisation des Objectifs du millénaire pour le développement.

Modeste Bukasa T. (2007, 19) considère pour sa part les enseignements et principes d'appropriation, d'insertion et de responsabilité démocratique inscrits au cœur des DSRP comme de réelles avancées. Non seulement l'association des acteurs sociaux aux discussions permet d'enrichir les débats, de définir des stratégies adéquates et de répondre aux véritables besoins sociaux, mais « elle constitue une réelle intrusion dans le domaine réservé de l'Etat qui se voit obligé de rendre des comptes ».

Les vertus de la participation ainsi redécouvertes, celle-ci a été érigée en une nouvelle conditionnalité dans les politiques de développement. Les pays désireux d'accéder aux ressources dans le cadre de l'initiative Pays Pauvres Très Endettés (PPTE), sont obligés de rédiger et de mettre en œuvre le DSRP sur la base des principes du cadre intégré de développement et des stratégies de lutte contre la pauvreté, que prônent la Banque mondiale et le FMI, la participation et l'inclusion sociale étant des éléments centraux de ces dispositifs.

Encore une fois, il faut reconnaître qu'il ne s'agit que de l'internalisation du versant faible de la participation ; une participation souvent superficielle, de façade ; voire une simple consultation pour avaliser les politiques savamment pensées dans les hautes sphères supranationales, notamment dans les bureaux de New-York, de Bruxelles, de Rome, de Genève, etc. car, les orientations essentielles de ces politiques, particulièrement la recherche d'une croissance durable qui profiterait aux pauvres à travers l'intégration au marché mondial, la libéralisation commerciale, la dérégulation de l'économie, la promotion du marché autorégulateur, la redéfinition du rôle de l'Etat, etc. ne peuvent être remises en cause, encore moins discutées. Le partenariat dont on parle est-il seulement verbal ?

Pour Francine Mestrum (2002), une analyse détaillée des représentations de la pauvreté et des pauvres dans les documents de l'ONU, du PNUD et de la Banque mondiale a permis de mettre en évidence les conditions d'existence du discours sur la pauvreté, sa fonctionnalité par rapport au discours sur la mondialisation ainsi que son effet sur le discours sur le développement. Le discours sur la pauvreté devient dans ces conditions, nécessaire pour donner une légitimité aux politiques des organisations internationales, notamment celles d'ouverture et de re-régulation des marchés, pour offrir aux Etats un substitut aux projets de développement national, notamment par le réaménagement des rapports entre l'Etat, le marché et la société et pour donner une âme à la mondialisation et préserver l'idéal d'un développement holistique. À travers l'intégration du marché mondial et la participation des pauvres aux activités marchandes, la lutte contre la pauvreté devient ainsi un pendant social de la mondialisation économique, et permet de faire passer les deux projets comme un ensemble harmonieux et équilibré.

Le nouveau paradigme du développement est donc bâti sur l'idée d'un enchaînement vertueux libéralisation – croissance – réduction de la pauvreté. Ainsi, plus l'activité économique est libéralisée et dérégulée, plus elle génère une croissance qui serait durable, cette dernière entraînant *ipso facto* des retombées positives sur les pauvres. Désormais, le consensus est tiré, et le commerce est reconnu comme le moteur du développement. En conséquence, les politiques commerciales ont un primat sur les politiques sociales. Il faut donc à tout prix concevoir et mettre en œuvre des politiques et des réformes (libéralisation, privatisation, dérégulation, investissements privés), susceptibles de promouvoir un environnement favorable à l'activité commerciale et à la croissance durable.

Or, ce modèle théorique, bien que soutenu mordicus par les acteurs dominants, semble avoir du mal à se justifier sur le plan empirique. La croissance à deux chiffres connue par la Chine et certains dragons asiatiques avant la crise mondiale de 2008, de même qu'une croissance élevée en Russie et dans certains autres pays (libéralisant l'activité économique à leur rythme) met sérieusement à mal cette foi aveugle en l'économie dérégulée et complètement libéralisée. La crise financière et économique de 2008 qui a secoué la planète et les géants de la finance internationale a montré à la face du monde les limites de la dérégulation et de la foi en des marchés autorégulateurs. Tous font leur *mea culpa* et plaident pour davantage de régulation. De même, la croissance, « elle ne se mange pas²¹ », et toute croissance ne profite pas automatiquement aux pauvres. Les fruits de la croissance ne se répartissent pas toujours équitablement et celle-ci ne profite pas toujours aux pauvres. Parfois, et c'est souvent le cas, ils peuvent même en être exclus. La croissance ne profite aux pauvres que sous certaines conditions, moyennant des politiques complémentaires de soutien.

1.1.6. De la question de l'efficacité de l'aide

L'aide publique au développement, pourtant considérée comme un instrument essentiel de redistribution des richesses à l'échelle mondiale, suscite une grande polémique quant à son efficacité dans la réduction de la pauvreté. En effet, celle-ci sévit dans les pays en développement, alors qu'ils sont « aidés » depuis maintenant près, voire plus de la moitié d'un siècle sans que l'amélioration substantielle des conditions de vie de leurs habitants ne pointe à l'horizon. On est alors en droit de s'interroger si cette aide vaut la peine ou non ? En d'autres termes, l'APD est-elle réellement à même de permettre aux nations pauvres comme celles d'Afrique subsaharienne de sortir du gouffre du sous-développement dans lequel elles sont plongées actuellement ? Pourquoi l'aide qui représente un flux réel de ressources envers ces nations ne leur permet-elle pas de s'en sortir ? Pourquoi et comment l'actuelle APD n'est-elle pas en mesure de relever les niveaux de développement des bénéficiaires comme l'a fait en son temps le plan Marshall pour l'Europe ?

²¹ En rapport aux réponses d'une enquête en vue de la rédaction du *Guide syndical face aux accords de partenariat économique*, 2007. Certains interviewés, membres des pays ACP relevaient clairement le fait que leurs pays connaissaient par moment des taux de croissance élevés mais que cela ne se traduisait pas par un accroissement du niveau de vie au niveau des populations. Lire aussi à ce sujet I. Cassiers et C. Delain, La croissance ne fait pas le bonheur : les économistes le savent-ils ? "Regards Economiques", mars 2006 n° 38, IRES (UCL).

D'emblée, il importe de signaler le paradoxe, voire la contradiction entre les études macroéconomiques sur l'efficacité de l'APD, ayant abouti à des conclusions négatives en se basant généralement sur la croissance économique d'une part, et d'autres présentant des évaluations plus ou moins positives des projets de développement ainsi que l'évolution relativement positive d'autres indicateurs de développement d'autre part (indicateurs de santé (mortalité infantile, prévalence de certaines maladies, etc.), scolarisation et alphabétisation), etc. (Amprou J. et Chauvet L., 2004 ; Bailly M. et Dufour P., 2002 ; Boone P., 1995 ; Burnside C. et Dollar D., 1998 ; Chenery H. et Strout A., 1996 ; Mosley P., 1987, etc.).

À la lecture de leurs résultats, il ressort clairement que les effets de l'APD sur la croissance économique et sur les conditions de vie des populations sont contrastés.

Pour notre part, nous baserons l'analyse sur quelques paramètres et indicateurs qui paraissent influencer énormément, selon nous, l'efficacité réelle de l'aide : les motivations des donateurs, la qualité de l'aide par rapport à ses composants et à ses conditionnalités, ainsi que sa gestion tant par le donateur que par le bénéficiaire.

1.1.6.1. Les motivations de l'aide

Les motivations précises ou ambiguës de certains des principaux donateurs d'aide ont une influence réelle sur son efficacité. Selon l'AGCD belge (1987), en mettant en œuvre leur politique de coopération au développement, les pays les plus riches peuvent avoir des mobiles très variés, concomitants, complémentaires et parfois contradictoires. Ces mobiles peuvent être soit de nature humanitaire, morale ou éthique, soit d'ordre économique ou encore en vue de faire face à un certain nombre de problèmes de manière vaste.

Les cinq catégories de motivations relevées par Olivier Charnoz et Jean-Michel Severino (2007) paraissent pertinentes : enjeux sécuritaires, économiques, éthiques, culturels et diplomatiques. Leur contenu spécifique est influencé par le contexte international : jadis marqué par la guerre froide, il l'est aujourd'hui par la mondialisation qui redessine largement les motivations et la carte d'aide. La motivation de l'aide est déterminante dans la décision sur son volume ainsi que les modalités qui l'entoureront, ce qui influera certes sur son efficacité dans le pays bénéficiaire.

1.1.6.2. Quid de la qualité de l'aide ?

La qualité de l'aide est un autre déterminant de son efficacité. Nous faisons ici allusion à la forme liée ou déliée de l'aide ainsi qu'à ses différents composants. Certaines aides sont liées, c'est-à-dire conditionnées à l'achat par le bénéficiaire des biens et services dans le pays donateur. En obligeant le bénéficiaire à ne s'approvisionner que dans le pays donateur qui, soit dit en passant, ne peut pas être celui qui offre ces biens et services aux coûts les plus compétitifs, le donateur réduit automatiquement l'efficacité de son aide. Selon les estimations et les secteurs, l'aide liée comprend un surcoût de 20 % à 40 % qui réduit d'autant son efficacité (Olivier Charnoz et Jean-Michel Severino, 2007, 103-105).

Par ailleurs, en analysant de près les rubriques annoncées dans la composition de l'APD, il y a lieu de s'interroger sur la pertinence et l'incidence de certaines d'entre elles à réduire effectivement la pauvreté des pays pauvres. À titre d'exemple, les chiffres de l'APD intègrent de plus en plus de données controversées comme les frais d'accueil des réfugiés et les fonds fournis aux territoires dépendant des donateurs pour n'épingler que ces éléments.

1.1.6.3. Et la gestion de l'APD ?

Il y a lieu d'épingler ici la gestion tant chez les donateurs que chez les bénéficiaires, et les conditionnalités qui entourent l'aide chez les premiers ainsi que les politiques suivies au niveau des seconds.

Les donateurs d'aide ont conditionné celle-ci à partir des années 1980 dans la foulée des programmes d'ajustement structurel à l'application avec succès des réformes macro-économiques (fiscales, budgétaires, douanières, monétaires, commerciales). Dans un premier temps, celles-ci devaient aboutir à la mise sur pied d'une économie de marché, préparant les bases d'une libéralisation économique et l'intégration des économies pauvres à l'économie mondiale. Plus tard, il s'est agi de l'application des principes de bonne « gouvernance », du respect des droits de l'homme, etc. Dans la plupart des cas, ces mesures et réformes ont eu un effet pervers sur les conditions de vie des ménages vulnérables habitant les pays pauvres bénéficiaires de l'APD. Bien qu'ayant permis dans une certaine mesure de limiter les dégâts sur le plan de la gouvernance et d'améliorer tant soit peu la situation des droits humains, ces conditionnalités semblent privilégier la poursuite de la croissance pour la croissance.

Aussi, des problèmes de coordination, de dispersion et de prolifération, de volatilité, etc. engendrent de forts coûts de transaction qui amoindrissent l'efficacité réelle de certains programmes de développement sur terrain. Comme le fait observer l'OCDE (2005b), la fragmentation des programmes d'aide est assez frappante. Les donateurs font transiter l'aide par un grand nombre d'organismes publics, plus de huit pour certains d'entre eux et les activités financées sont menées par une multitude d'intermédiaires. À chaque niveau, une partie des fonds est absorbée pour couvrir les coûts de fonctionnement et autres. Au niveau des bénéficiaires, les politiques socio-économiques mises en œuvre, les situations de conflit ou de post-conflit, la vulnérabilité aux chocs extérieurs, de même que la capacité d'absorption sont des facteurs essentiels d'efficacité de l'aide auprès des bénéficiaires.

Le groupe de travail du CAD²² sur l'efficacité de l'aide reconnaît que l'efficacité de l'aide n'est qu'un des nombreux facteurs qui influent sur la croissance et le recul de la pauvreté. D'autres facteurs comme la qualité de la gestion publique et des institutions, les choix stratégiques opérés par les pays partenaires et la cohérence des politiques suivies par les pays donateurs dans des domaines comme les échanges, les migrations, la réduction de la dette, la promotion de l'investissement et la sécurité sont tout aussi déterminants. Or, il est connu que les Nations du Sud avec l'émergence des conditionnalités dont la bonne gouvernance, ne sont réduites qu'au rang de gestionnaires de politiques économiques conçues par des instances supranationales. Leur capacité de conception est anéantie ; d'où, les orientations dictées en

²² Les Dossiers du CAD 2005, Vol 6, n° 4.

rapport avec la libéralisation commerciale, l'ouverture des frontières, l'intégration au commerce international ne peuvent être remises en cause, faute de se voir privés d'aide, même si elle semble inefficace et pas prête à réduire de façon substantielle la misère des populations.

En définitive, il importe de sortir de la spirale de l'aide compassionnelle, et bâtir des relations basées sur le respect mutuel en garantissant les intérêts bien compris de chacun, ce qui semble être pris en compte dans les récentes initiatives sur l'efficacité de l'aide.

En effet, les réflexions en vue d'améliorer l'efficacité de l'aide voient le jour et s'intensifient à l'échelle internationale. De temps en temps, la communauté internationale du développement (bailleurs de fonds, experts, partenaires) se retrouve pour réfléchir sur la question. On peut citer en passant quelques initiatives dans ce sens dont :

- le Consensus de Monterrey en 2002 sur le financement du développement ;
- la Déclaration de Rome sur l'harmonisation de l'aide en 2003 ;
- la Déclaration de Paris en 2005 sur l'efficacité de l'aide ; et
- le Plan d'Action d'Accra en 2008.

Il y a lieu de reconnaître que ces initiatives récoltent un succès mitigé sur le terrain et qu'il reste encore du chemin à parcourir car, les résultats sont maigres et pas encore à la mesure des attentes (OCDE, 2008).

Dans le cadre de ce débat sur l'efficacité de l'aide, soulignons trois contributions essentielles qui retiennent notre attention, en fonction de leur positionnement. La première contribution est celle de Jeffrey Sachs (2005) qui estime que la pauvreté serait éradiquée dans une vingtaine d'années si les pays riches consentaient des efforts réels, en apportant une aide massive aux pays pauvres. Selon ce conseiller spécial des Nations-Unies, les pays pauvres et notamment les pays d'Afrique sont dans une « trappe de pauvreté » qu'il faudrait briser à travers une aide massive du genre plan Marshall pour l'Afrique. L'aide extérieure passerait ainsi de 65 milliards \$ en 2002 à 195 milliards \$ en 2015. Des interventions ciblées sur des domaines et secteurs précis comme la subvention sur les engrais, la gratuité de l'école, le microcrédit... permettraient à ces pays de sortir de cette trappe de pauvreté due au climat, aux maladies, ou à des handicaps géographiques.

À son opposé, William Easterly (2006) juge l'aide économique non capable de résoudre le problème car, ses effets néfastes (corruption, détournement des priorités de l'Etat...) paraissent de loin supérieurs aux effets positifs. Très critique, William Easterly dénonce l'industrie de l'aide au développement, pleine de lobbyistes qui lui permettent de survivre. Il estime alors que seule une croissance économique soutenue peut permettre d'éliminer la pauvreté comme c'est le cas en Chine et en Inde. Il soutient une aide directe aux communautés locales sans intermédiaires, souvent très nombreux. Celle-ci gagnerait en efficacité grâce à la compétition ouverte entre les ONG dont les populations locales seraient totalement libres de choisir celle avec laquelle elles seraient prêtes à travailler.

Entre ces deux positions extrêmes vient s'interposer Paul Collier (2007) qui propose une batterie de solutions à l'efficacité de l'aide. Après avoir cerné le « milliard d'en bas » comme ces populations vivant dans des pays enfermés dans quatre pièges du développement (piège du conflit, piège des ressources naturelles, piège de l'enclavement avec de mauvais voisins et piège de la mauvaise gouvernance), il estime que bien qu'utile, l'aide seule n'est malheureusement pas capable de résoudre tous les problèmes. Il préconise d'élargir la vision en adoptant des politiques intégrées et complémentaires. Pour cela, il propose quatre instruments à même de sortir ces pays de la misère : l'aide ciblée là où elle est le plus utile, l'intervention militaire extérieure pour imposer la paix et maintenir la sécurité, les lois et les chartes internationales, ainsi que les politiques commerciales.

Ces auteurs ont selon nous le mérite d'avoir proposé des pistes, bien que contradictoires et parfois utopiques et trop simplistes, pour éradiquer la pauvreté. Une analyse minutieuse de chaque instrument proposé permettrait de sélectionner ceux des outils et instruments les plus aptes à produire un changement véritable dans les pays pauvres en fonction du contexte de chacun, tout en reconnaissant la complexité de la situation.

Le discours sur le développement que nous venons d'effleurer se présente comme de plus en plus normatif et s'impose sur le plan des politiques et des pratiques de développement comme courant dominant. D'autres approches plus critiques et pragmatiques comme celles que l'on verra tantôt, proposent plutôt d'explorer les rapports entre acteurs eux-mêmes d'une part, et entre acteurs, leurs structures et leur environnement immédiat et lointain d'autre part : rapports de pouvoir, stratégies et logiques d'acteurs, pluralité des possibles pour mieux penser les interventions de terrain.

1.2. L'approche historico-systémique du développement : un autre regard sur les processus réels de développement en longue période

Lorsque l'on se propose d'observer attentivement les réalités sociales concrètes à la base, c'est-à-dire, le vécu quotidien des gens, leurs comportements, leurs pratiques, leurs actes, leurs stratégies, leurs représentations sociales, leurs manières de penser et d'agir, l'on peut tout de même être étonné de constater un décalage assez énorme entre les « types idéaux » décrits dans les discours et dans une certaine littérature à propos de ces acteurs du bas. L'on pourrait ainsi être amené à parler autrement de ces acteurs et de ce qu'ils font et vivent au quotidien.

Aussi, lorsque l'on observe attentivement les résultats de toutes les interventions menées dans les pays du Sud au nom du développement depuis près d'un demi-siècle, l'on peut aisément conclure que ceux-ci sont très loin des attentes et que l'on pourrait même parler d'un échec. Cet échec se lit à travers un fort décalage entre les promesses du discours sur le développement et les réalités concrètes vécues par ces populations, cibles de différentes interventions. Ce décalage s'observe de plus en plus au niveau de ce que l'on peut considérer comme les « offres » de ces différentes interventions et les « demandes » de développement

de ces acteurs. Ceci a obligé certains scientifiques, en l'occurrence Jean-Philippe Peemans (2002) à parler désormais du « développement réel », en référence au concept de « socialisme réel » utilisé abondamment dans les années quatre-vingt pour parler des échecs des pays socialistes, et, mettre en exergue le décalage entre les promesses du discours socialiste officiel et les réalités souvent ternes, de l'existence des populations.

En effet, les processus de développement ont la particularité d'être complexes et devraient être interprétés en tant que tels ; car les interactions entre les acteurs d'une part, et entre les acteurs et les structures d'autre part, ne sont pas simples et automatiques mais bien problématiques. Les comportements et les pratiques des acteurs au niveau local, donc micro, subissent des contraintes du niveau local, mais aussi des niveaux méso et macro. Ces acteurs ne croisent pourtant pas les bras mais, jouent sur leur marge de manœuvre pour se soustraire et échapper à la pression de ces contraintes. Les stratégies et les politiques normatives des acteurs dominants entrent donc souvent en contradiction avec les demandes de développement des acteurs du bas, ce qui oblige à adopter un autre regard dans l'analyse, prenant en compte la complexité de différents rapports entre acteurs eux-mêmes d'une part, et entre acteurs et structures d'autre part.

Le paradigme du « développement réel » semble mieux prendre en compte cette particularité. Il constitue donc ce regard nouveau sur les réalités du développement telles qu'elles se déroulent et se vivent au niveau des populations. Il s'agit donc d'une approche historico-systémique des processus réels de développement qui conserve un avantage épistémologique et méthodologique évident dans l'analyse des processus de développement. Au-delà d'un regard nouveau vis-à-vis des acteurs et de leurs comportements, le paradigme se focalise sur la « recherche et l'analyse des interactions entre systèmes de pouvoir, rôle des acteurs, contraintes et dynamiques structurelles à différents niveaux de la réalité complexe des processus de développement, et sur la prise en considération à la fois de la diversité et de l'inégalité comme éléments de cette réalité complexe » (Peemans, 2002, 261).

Cette approche se démarque donc clairement du « déconstructivisme postmoderniste » car elle insiste sur le fait que la prise en considération des acteurs n'a pas pour but de montrer les limites des contraintes structurelles, mais bien d'essayer d'analyser les processus d'interactions qui produisent et reproduisent certaines formes spécifiques de structures, et qui sont en partie au niveau micro, les fondements des grands cadres macro (Ibid.).

Il est en réalité question ici de sortir de l'hyper-fonctionnalisme ou de l'hyper-structuralisme, ce qui permet de combiner la reconnaissance de l'hétérogénéité, de la diversité et de la pluralité des acteurs du développement au niveau local ou micro, avec certainement des structures du niveau secondaire (régionales sous-nationales : méso) ou tertiaire (national : macro) selon Fernand Braudel (2008), et pourquoi pas du quatrième niveau, régional supranational et global qui, selon les cas, ont une incidence forte, positive ou négative sur les acteurs locaux et leurs initiatives.

Allant au-delà de la simple description des acteurs, cette approche met l'accent d'une part, sur l'analyse des situations, sur la transversalité et sur l'articulation entre les différents niveaux et

échelles d'analyse pour découvrir la complexité et les contradictions, mieux les controverses dans les processus de développement réels et d'autre part, sur le rôle des médiations multiples jouant dans la structuration tant à l'intérieur des sous-systèmes qu'entre eux et dans leur articulation à différentes échelles.

Une telle approche ne peut marcher que si elle s'enracine dans un horizon temporel suffisant pour mieux saisir l'évolution des relations et des articulations entre acteurs et structures dans le temps, en vue d'y déceler des continuités et des discontinuités, la lenteur ou le rythme et le volume des évolutions à travers les conjonctures tant de crise que de mutation, ce qui permettrait une meilleure compréhension des enjeux actuels.

Dans ce sens, l'approche est donc, selon Jean-Philippe Peemans (2002, 265) « à la fois synchronique (l'articulation entre les sous-systèmes) et diachronique (l'évolution singulière mais interdépendante des divers sous-systèmes et les changements dans leurs articulations) ».

En ce qui nous concerne particulièrement, l'approche historico-systémique nous a permis de prendre en compte la complexité de la situation de terrain et la pluralité des acteurs, cela dans une perspective de longue durée. Ceci a recommandé un recul suffisant dans le temps pour interpréter les processus dans leur dimension historique et dans leurs interrelations.

Ainsi, nous avons pu suivre les divers changements intervenus dans la manière de penser et d'exécuter les actions agricoles sur terrain ainsi que l'évolution de la dynamique paysanne depuis la période précoloniale jusqu'à l'année 2009.

En plus de l'historicité, cette approche nous a recommandé l'identification des rapports entre les différents acteurs et les structures pour saisir leurs stratégies réelles ainsi que leur articulation dans la recherche de la sécurité alimentaire.

L'analyse des jeux et des stratégies d'acteurs en présence (bailleurs de fonds, responsables étatiques provinciaux et nationaux, autorités traditionnelles, coopérants et dirigeants de projets, encadreurs techniques, ONGD intermédiaires, paysans seuls ou organisés en groupements) nous a permis de :

- construire un savoir à partir des notions de sécurisation et d'insécurisation des conditions de vie de la paysannerie kasaïenne ainsi que des pratiques de développement réel à la base. Ce savoir consiste en un modèle de développement qui reconnaît le conflit et lui accorde suffisamment de temps et d'énergie, tout en permettant aux acteurs d'échanger, de négocier et de construire une capacité d'action commune. Pour cela, laisser une grande marge de manœuvre et d'autonomie réelle aux acteurs locaux tout en renforçant leurs capacités de négociation et d'action serait souhaitable. Or actuellement, l'ensemble des compétences et des techniques agricoles locales n'est pas encore formalisé dans le système d'enseignement en vigueur et pourtant, le développement rural en dépend ;
- comprendre l'évolution des ordres locaux à travers leurs pratiques réelles ainsi que leurs demandes de développement et saisir l'impact des interventions extérieures sur ces ordres locaux au cours des différentes phases historiques.

D'où la nécessité pour nous d'intégrer les dimensions politique, économique, sociale, culturelle, institutionnelle dans la lecture de différents processus, car les projets de développement, les structures paysannes, les institutions étatiques, les structures socio-économiques de la société sont des sous-systèmes qui interagissent et s'influencent mutuellement dans un système global.

Aussi, un état des lieux de la situation de la sécurité alimentaire et du contexte socio-économico-politique général de l'espace de vie des acteurs et de ces structures paysannes en articulant le local (niveau villages et territoires pour nous) au régional sous-national, au national et au global s'est avéré indispensable.

Par ailleurs, l'espace de vie des acteurs joue un grand rôle dans les représentations ainsi que les stratégies qu'ils adoptent. Cela nous a conduit à prendre en compte la dimension territoriale du développement et de tenir compte de la diversité territoriale dans les politiques à proposer.

1.2.1. Le décalage entre l'« offre » et les « demandes » de développement ou entre discours normatifs des acteurs dominants et les réalités de terrain

Le discours sur le développement, tel qu'il évolue jusque maintenant semble passer de plus en plus à côté de la plaque et ne pas prendre suffisamment en compte les aspirations de plus en plus profondes des milliers d'hommes et de femmes qui vivent dans les pays du Sud, particulièrement dans les communautés de base, pourtant cibles de différentes interventions.

Jean-Philippe Peemans (2002, 383) estime d'ailleurs à ce propos que « les réalités de la vie de milliards de gens à travers le monde sont encore et toujours ailleurs que dans l' « ordre des choses » actuel, ce qui veut dire que ce dernier n'a pas encore réussi à les capturer dans ses lois d'airain, et que cela représente un potentiel immense pour construire un « autre ordre des peuples et des gens » à l'échelle mondiale ».

Le discours dominant exprime en réalité, une vision d'un monde meilleur pour tous, un monde à venir qui réalisera les aspirations de toutes les populations tant au Nord qu'au Sud. Ce discours semble à première vue très cohérent. Il dessine les contours du nouvel ordre mondial, basé sur le fonctionnement vertueux du marché et de l'accumulation, de même que celui de la gouvernance et de la démocratie, en fonctionnalité avec le marché et l'accumulation.

Apparemment cohérent dans son développement et son expression, ce discours a pourtant des difficultés à s'imposer sur le terrain de sa réalisation où il se heurte à toute une pluralité de pratiques et de demandes des acteurs encore difficiles à capter. Alors que le cœur du discours est fondé sur le principe du fonctionnement vertueux du marché à travers une vision parfois réductionniste de la réalité sociale, et la promotion d'une voie unique et des valeurs universelles de développement, les pratiques des acteurs du bas reposent sur des rationalités individuelles encastrées dans un ensemble de structures sociales et combinent à la fois des logiques de marché et de redistribution. Ces pratiques multiformes de coopération, de

réciprocité et de solidarité participent de cette capacité de réinvention permanente des formes actives de sociabilité, à travers la recréation des liens associatifs, combinant le collectif et l'individuel.

Comme l'épingle Jean-Philippe Peemans (2002), la fixation sur l'intérêt local dans les associations villageoises constitue la caractéristique dominante en même temps qu'une rupture dans la conception du développement. En effet, les stratégies de ces acteurs sont complexes et visent avant tout la reproduction de la famille. Elles visent à la fois l'insertion de plus en plus importante dans le marché et la recréation d'un lien social fort sous la forme d'initiatives qui combinent toutes les dimensions de la vie villageoise. En ce sens, les dimensions économique et sociale sont intimement liées.

La place du marché et le regard vis-à-vis de l'acteur semblent donc les points d'achoppement à la base de ce décalage. Alors que les acteurs du bas ont été considérés jusqu'il y a peu comme non acteurs auxquels il faut tout imposer, leurs pratiques étant tout simplement ignorées et que le marché devrait tout régenter selon le discours dominant, les acteurs populaires, maîtres de leur destin et donc, acteurs à part entière au même titre que les autres acteurs, considèrent le marché non comme déconnecté, mais comme encasté dans le tissu social.

La demande universelle de développement étant celle de sécurité, la logique dominante et son offre de développement contrarient les demandes locales de développement par son degré poussé de marchandisation des relations sociales, d'érosion du lien social, de perte d'autonomie et d'ouverture à l'extérieur. Dans ces conditions, elle paraît déstabilisatrice, perturbante, et insécurisante pour les acteurs locaux, bien fixés sur les intérêts locaux et non contents d'être isolés de leur propre espace social.

1.2.2. De la question de la sécurisation et de l'insécurisation des conditions d'existence des populations locales.

La sécurisation, qu'elle soit alimentaire ou de toutes les conditions d'existence, et son revers, l'insécurisation méritent d'être approfondis pour permettre de saisir leur sens et leur signification, ce que nous tenterons de faire au cours des lignes qui suivent.

De prime abord, « vivre dans l'insécurité au jour le jour, c'est ne plus pouvoir faire société avec ses semblables et habiter son environnement sous le signe de la menace, et non de l'accueil et de l'échange » (Robert Castel, 2003 : 89). En effet, le besoin de sécurité, est « un besoin fondamental des êtres humains dans tous les contextes historiques, au Nord comme au Sud. Toutes les sociétés ont essayé d'inventer à travers leur histoire des mécanismes de prévoyance pour faire face au changement et s'y adapter de manière gérable. La sécurisation collective a été ainsi une composante très importante des constructions institutionnelles permettant d'assurer la reproduction des collectivités à long terme » (Jean-Philippe Peemans, 2002, 464).

Dans cette optique, poursuit Peemans (op.cit), la construction de la sécurité passe pour une composante essentielle du développement et de la construction de la civilisation matérielle et spirituelle ; elle a été une demande universelle de tous les peuples. Cette sécurisation ne se réduit pas à sa seule dimension matérielle, les dimensions morale, psychologique et spirituelle en sont des composantes indissociables. Elle repose sur une construction collective complexe autour du droit humain fondamental : le droit à la sécurité d'une existence humaine digne.

Cette perception de la sécurité comme droit fondamental paraît capitale. Robert Castel (2003 : 66, 89) estime même qu'il n'est pas exagéré de dire que le besoin de protection fait partie de la « nature » sociale de l'homme contemporain, comme si l'état de sécurité était devenu une seconde nature, et même l'état naturel de l'homme social et que la recherche de la sécurité exprime une exigence qui n'est pas seulement l'affaire des policiers, des juges et du ministère de l'intérieur. Ainsi, la sécurité devrait faire partie des droits sociaux dans la mesure où l'insécurité constitue un manquement grave au pacte social.

Il ressort de ce discours que Robert Castel (2003) limite le besoin accru de sécurité dans les temps actuels alors que Jean-Philippe Peemans (2002) circonscrit ce besoin dans la longue trajectoire historique des sociétés et estime qu'il s'agit d'un besoin permanent de toutes les sociétés et de toutes les époques même si les circonstances des dernières décennies en exigent plus. Loin d'être un phénomène proprement contemporain, la recherche de la sécurité est un phénomène à la fois historique et universel.

1.2.2.1. Causes, mécanismes et agents de l'insécurisation des acteurs populaires

L'insécurisation des conditions d'existence des acteurs populaires est le fruit des circonstances et contraintes multiples qui se manifestent à diverses échelles (locale, nationale, globale), de manière continue ou sporadique à travers l'histoire et par des acteurs divers, le plus souvent en coalitions. Ces circonstances et contraintes peuvent être d'origines naturelle (catastrophe naturelle, dotation en ressources naturelles, conditions géo-climatiques) ou humaine (guerres, domination, soumission, exploitation). Nous nous focaliserons sur les contraintes imposées par certains acteurs à d'autres.

Pour bien s'en rendre compte, le regard historique que nous recommandons Peemans (2002) se révèle indispensable pour comprendre comment, à un certain moment, une offensive de certains acteurs a pu, dans certains contextes plus rapidement que dans d'autres, affaiblir, voire détruire, les différents mécanismes mis en place depuis de longues années par certaines sociétés pour se sécuriser. À travers l'histoire, on découvre comment certains Etats, certains acteurs se sont constitués comme coalitions d'acteurs en utilisant conjointement des moyens économiques et politiques pour priver d'autres acteurs, de l'accès aux ressources qui conditionnait leur sécurité d'existence. Cela a été particulièrement le cas de la colonisation européenne où l'on a vu les coalitions d'acteurs dominants politiques et économiques partir à l'assaut des droits collectifs et communautaires des populations dans l'accès aux ressources conditionnant leur sécurité d'existence.

L'histoire du capitalisme contée par Michel Beaud (2005) est assez révélatrice d'une exceptionnelle capacité à la fois créatrice et destructrice que renferme cette forme d'organisation économique et politique. On y découvre comment la longue marche vers le capitalisme, son imposition et son évolution ayant culminé dans le basculement du monde actuel avec la globalisation économique et financière, s'accompagnent d'une dynamique assez déstabilisatrice, destructrice et nuisible pour les autres acteurs : servage, travail forcé, corvée, traite négrière, pillage colonial, esclavage, domination et exploitation coloniales et néo-coloniales, impérialisme, marchandisation des relations sociales, exclusion, inégalités, etc.

On pourrait ainsi dire que la logique d'accumulation a pu s'imposer partout, en érodant et en détruisant les mécanismes de sécurisation mis en place par les collectivités locales. D'où, les mutations du capitalisme consistent en une dynamique profonde qui est, selon Robert Castel (2003 : 43) simultanément, « de décollectivisation, de réindividuation et d'insécurité ».

Dans une certaine mesure, les stratégies de globalisation des acteurs dominants (Peemans, 2002 : 466) recréent, par diverses voies, une tendance forte à l'insécurité des populations qui avaient pensé pouvoir lier leur bien-être et leur sécurité d'existence aux performances d'une accumulation « bien tempérée ». L'insécurité économique redevient endogène au fonctionnement de l'accumulation globalisée, et on trouve là les bases de l'instabilité sociale et politique qui accompagne la globalisation, et de la perte de légitimation de la modernisation comme projet de développement dans des parties croissantes de la population au Sud comme au Nord.

Ensuite, avec la globalisation les risques augmentent considérablement et débordent les domaines et les espaces où ils pouvaient être confinés auparavant. Il en résulte une augmentation des risques globaux, ce qui entraîne aussi une augmentation des impacts locaux et une multiplication des risques locaux.

1.2.2.2. Stratégies et pratiques de sécurisation des acteurs populaires

Face à ces diverses offensives insécurisantes (colonisation, modernisation, néo-modernisation) (Frédéric Lapeyre, 2006), les populations locales essaient de réinventer des mécanismes visant à sécuriser leurs conditions de vie, à travers des pratiques économiques populaires et une grande diversité de mécanismes de redistribution et de solidarité axés sur des modes de reproduction collectifs.

Il s'agit entre autres de nombreuses initiatives associatives dont un foisonnement de coopératives, des associations, organisations et groupements paysans, des mutuelles, etc.

Ce qui est fondamental à comprendre (Peemans, 2002), c'est que « les formes de liens sociaux de solidarité, d'organisation communautaire, de réciprocité combinée avec des rapports de clientélisme, d'échanges à l'intérieur de réseaux souvent géographiquement étendus sont le produit de l'adaptation des « acteurs du bas » à leur vécu de la modernisation depuis des siècles, et non pas le résidu de la tradition ». Aussi, lorsque l'on prend en considération l'histoire longue des conflits entre « acteurs du bas » et « acteurs du haut », on peut se rendre compte que la force des collectivités et des peuples a résidé dans une capacité de construire, à

travers un temps souvent très long, les conditions qui ont permis d'assurer à ces collectivités une sécurité d'existence, matérielle et spirituelle, plus ou moins forte et diversifiée, selon des contextes historiques différents.

Cette force a résidé aussi dans la capacité d'adapter, voire de reconstruire ces conditions lorsqu'elles avaient été gravement perturbées par des événements violemment déstabilisants (conquêtes, catastrophes naturelles) ou par une longue évolution déstructurante (le passage du « petit marché » à des formes inédites d'accumulation). Inversement, l'affirmation des acteurs dominants a été souvent liée à la capacité de créer les conditions d'insécurisation des populations (expropriation massive des ressources collectives) par la violence ou par des formes plus évolutives (concentration et centralisation des moyens de production) (Ibid.).

La réinvention du local passe donc par une capacité de recréer les conditions de la sécurité collective dans un monde de plus en plus complexe et insécurisant. Cela se fait à travers le rôle croissant que jouent les associations qui deviennent le lieu central de la production de la sécurité, et prennent le relais du rôle joué auparavant par les rapports lignagers quand bien même ce processus est plein de tensions et de contradictions (Sawadogo, cité par Jean-Philippe Peemans, 2002, 446). Les dynamiques paysannes que nous étudions ce jour, constituent donc un de ces réseaux de réciprocité et donc, ce ressort social organisant la sécurisation alimentaire des acteurs locaux.

Comme Jean-Philippe Peemans (2002 : 471), nous pensons que la question de la sécurisation renvoie, au cœur des conflits d'acteurs maintenant (et depuis cinq siècles), et au cœur du conflit entre logique d'accumulation (intrinsèquement insécurisante qu'elle soit régulée par l'Etat ou le marché, qu'il soit national ou global) et logique de développement (recherchée par les populations perpétuellement insécurisées par les stratégies insécurisantes des acteurs de l'accumulation). Ce thème reste étroitement lié à celui de la production de l'identité, mais il permet une sortie d'une approche culturaliste de l'identité pour aller vers une approche en termes d'interaction entre les composantes culturelles, matérielles, morales et sociales de l'identité, notamment la question de la relation entre solidarité communautaire et sécurisation collective. Il est de ce fait au cœur d'une réarticulation entre production du lien social et production du contrôle social conçu comme réappropriation par une collectivité donnée des moyens d'un auto-contrôle social au cœur d'un projet de « démocratie substantive ». Ceci suppose une approche qui incorpore clairement l'interaction entre la personnalité collective et l'aspect territorial dans la production de l'identité et montre de manière concrète que le développement s'occupe essentiellement d'acteurs collectifs, de la production des conditions de l'action d'acteurs collectifs dans des contextes spatiaux et historiques concrets.

Quand bien même la dimension collective est une voie obligée pour Peemans et revêt un intérêt et une importance indéniables dans le développement – ce qui est valable et soutenable – nous estimons néanmoins à notre niveau que l'acteur individuel mérite aussi une attention particulière. Les « capacités » dont a parlé Amartya Sen constituent de ce point de vue un atout et un indicateur important permettant aux individus de bien maîtriser et exploiter

certaines ressources (cognitives, matérielles, spirituelles, etc.) pour le développement aussi bien individuel que collectif.

En définitive, la construction et la mise en place des conditions et des mécanismes de prévoyance par les collectivités locales, en vue d'assurer à leurs membres collectivement et individuellement, une sécurité d'existence, matérielle et spirituelle et de faire face aux assauts externes constituent ce processus de *sécurisation*. Ce processus se construit dans la durée et permet à ses membres de faire face au changement qui advient tout en s'y adaptant de manière gérable. Ces conditions et mécanismes sont multiples et divers et dépendent de plusieurs facteurs (géographique, intensité des chocs externes, époque...), leur caractère est transversal et impliquent pratiquement tous les secteurs et domaines de la vie.

Lorsque ces conditions et mécanismes sont sapés, fragilisés, mis à mal par l'action d'autres acteurs et du coup, placent les collectivités locales dans une insécurité physique, sociale, matérielle, spirituelle et les vulnérabilise, les rendant incapables de réfléchir et d'agir en toute dignité, ce processus contradictoire constitue l'*insécurisation*.

1.3. L'approche de la coopération conflictuelle : bases théoriques et conceptuelles

1.3.1. L'espace social du projet de développement agricole : une « arène » où s'imbriquent diverses logiques sociales

Le développement fait intervenir selon Jean-Pierre Olivier de Sardan (1995), de multiples acteurs sociaux, du côté des « groupes-cibles » comme du côté des institutions de développement (paysans de statuts divers, jeunes sans emploi, femmes, notables ruraux, agents de développement de terrain, représentants locaux de l'administration, membres d'ONG, experts de passage, assistants techniques occidentaux...). Leurs statuts professionnels, leurs normes d'actions, leurs compétences, leurs ressources cognitives et symboliques, leurs stratégies diffèrent considérablement. Sur le terrain, le développement est donc la résultante de l'enchevêtrement et de l'imbrication de ces diverses logiques sociales et de ces multiples interactions.

Ainsi, les « projets » mettent en contact deux « communautés épistémiques » distinctes selon Long (1992, cité par Olivier de Sardan, 1995) : les agences de développement et les sociétés paysannes. D'où, les stratégies des acteurs et les processus d'interaction à connotation plus « politique » y trouvent un terrain fertile. Long considère en effet les « projets de développement » comme autant d'« études de cas » où des agents non seulement dotés de ressources différentes mais jouant aussi avec des règles du jeu différentes se confrontent. Toute situation de développement devient alors dans ces conditions une situation de confrontation interculturelle, une « rencontre à l'interface » (*Encounters at the interface* : Long, 1989), voire même un champ de bataille entre savoirs (*Battlefields of knowledge* : Long et Long, 1992).

À ce niveau, la notion de confrontation ou d'affrontement trouve son sens. Confrontation ou tout simplement interaction, rencontre de deux mondes : l'un des « développeurs » et l'autre des « développés » chacun avec une vision du monde, avec des intérêts, des conceptions, des stratégies ou des logiques multiples, parfois divergents et contradictoires, mais appelés à travailler ensemble, donc à interagir à travers l'imbrication de leurs logiques différentes, à se confronter loyalement, à négocier et discuter de manière responsable de leur action pour éradiquer les principaux facteurs d'insécurité alimentaire des populations. Comme on l'a fait remarquer plus haut, « divergences » ne signifient pas nécessairement affrontements déclarés et conflits ouverts, ce qui implique des négociations permanentes pour construire des compromis qui arrangent la grande majorité des acteurs²³. Norman Long (1994) affirme d'ailleurs que le changement issu d'une intervention devrait être interprété comme le résultat des luttes et des négociations qui se déroulent entre des individus et des groupes ayant des intérêts sociaux différents et souvent en conflit.

Par ailleurs, « tout apprentissage requiert *rupture*, tout changement véritable signifie *crise* pour ceux qui la vivent. Aucun apprentissage ne peut s'effectuer dans le cadre d'une évolution graduelle harmonieuse » (Michel Crozier et Erhard Friedberg (1977), cités par Jean-Daniel Reynaud, 1997, 141).

Ces propos illustrent la nature foncièrement conflictuelle de toutes les interventions et actions menées en vue du développement, et même du développement lui-même. Contrairement aux apparences, ces actions et interventions viennent perturber et bouleverser les modes de vie et de pensée des gens et les mettent en conflit tant avec eux-mêmes, avec leur système de valeurs qu'avec leur environnement proche et lointain.

Frédéric Lapeyre (2002) l'avait déjà bien compris lorsqu'il reconnaissait que le processus de développement est loin d'être un processus harmonieux et graduel, mais plutôt un processus perturbant, marqué par les incertitudes et les ruptures, qui remet en question les hiérarchies et les régulations existantes.

En effet, le changement lui-même constitue un problème et engendre des conflits ; il apparaît comme un phénomène systémique avec des influences et des enchevêtrements sur tous les

²³ Le commentaire de Michel Crozier et Erhard Friedberg (1977 : 21-22) est assez intéressant à ce sujet. Selon eux, toute entreprise collective repose sur un minimum d'intégration des comportements des individus ou groupes, bref, des acteurs sociaux concernés, qui poursuivent, chacun, des objectifs divergents, voire contradictoires. Très schématiquement, cette intégration peut être réalisée de deux façons. Ou bien par la contrainte ou son corollaire, la manipulation affective et/ou idéologique, bref, par la soumission imposée ou consentie des volontés « partielles » des participants à la volonté et aux objectifs des participants. Ou bien par le contrat, c'est-à-dire la négociation et le marchandage, qui peut se dérouler de façon explicite aussi bien qu'implicite. Mais la négociation, les relations contractuelles ne s'établissent pas naturellement. Ce sont des processus difficiles dans lesquels les acteurs ne s'engagent que moyennant protections, car ils sont doublement menaçants pour eux. D'une part, ils impliquent toujours la reconnaissance de relations de pouvoir et de dépendance, et des contraintes qui en découlent ; d'autre part, leur dynamique propre peut être telle que toutes les parties en souffrent.

éléments du système car en réalité, il s'agit d'un apprentissage de nouvelles formes de pratiques et de nouveaux modes de vie appelés à remplacer ceux qui existaient jusque là.

Concrètement, l'instauration d'une nouvelle régulation ne peut aller, comme le reconnaît Jean-Daniel Reynaud (1999,236), sans déchirure et sans opposition. Mais on peut bien la considérer comme un apprentissage collectif. « Apprentissage parce qu'elle est l'invention de nouveaux modes de coopération que légitime un nouveau produit ; et collectif, parce que, quelle que soit l'importance des contributions individuelles, il s'agit bien d'inventer une règle partagée ».

Dans ce contexte, le développement, mieux l'espace social du projet de développement dans le cadre d'une intervention à mener sur terrain constitue une « arène », ce « lieu » abstrait, non spatial, de confrontations, de négociations et d'alliances entre acteurs sociaux dotés de ressources inégales et mus par des intérêts, des normes et des valeurs spécifiques (Nassirou Bako-Arifari et Pierre-Yves Le Meur, 2001). À ce titre, le projet apparaît comme un enjeu où chacun joue avec des cartes différentes et des règles différentes. L'usage que font les acteurs visibles ou invisibles de leurs capacités respectives (actives ou passives, d'action ou de nuisance, cachées ou publiques), face aux opportunités offertes par un projet, c'est cela même qui dessine une micro-politique du développement (Olivier de Sardan, 1995 ; 2001). D'où des convergences d'intérêts et de stratégies autour d'un enjeu ou d'une ressource déterminée définissent, à priori, des groupes virtuels ou réels, groupes stratégiques qu'il faudrait identifier empiriquement. Dans ce sens, toute intervention extérieure se trouve donc confrontée à deux espèces de pouvoir, celui de chacun, et celui de quelques uns dont les enchevêtrements définissent en quelque sorte l'arène locale.

Cette notion d' « arène », espace social où prennent place confrontations et affrontements, peut être rapprochée des notions de *social field*, espace transversal où coexistent des institutions et des rôles multiples ; ou de celle de *champ*, « marché » (au sens métaphorique) où les acteurs dotés de « capitaux » divers (capital économique, symbolique, social...) ou espace de jeu et d'enjeux relevant d'un rapport de forces entre groupes sociaux, utilisée par Bourdieu. Alors que champ est d'un usage très « macro » et reste fondamentalement d'ordre structural, « arène » est une notion d'ordre plus interactionniste, et aussi plus politique (Olivier de Sardan, 1995).

En rapport avec les notions de confrontation et d'affrontement, et tenant compte du fait que toutes les sociétés sont traversées de conflits, le paradigme de la coopération conflictuelle place celui-ci au cœur de toute la problématique du développement et considère que les conflits sociaux sont des éléments inhérents à toute vie sociale et portent en eux-mêmes tout l'avenir de notre société. Il met l'accent sur les capacités d'écoute, de collaboration, d'échange et de coopération des acteurs, bien qu'aussi divers et aussi variés avec des logiques diverses, parfois concurrentes, contradictoires et divergentes ; bien qu'ayant des intérêts, des valeurs et des préférences aussi dispersés, à pouvoir trouver des points de convergence et de rencontre ; à construire un système basé sur la négociation permanente, la discussion ouverte,

et la construction des compromis, qui permettrait de faire avancer les choses, bref à pouvoir établir des règles mutuellement admises.

À la lumière de ce qui précède, nous estimons que le développement réel et durable des communautés de base (le véritable changement social) devrait résulter de l'imbrication des logiques sociales diverses, voire divergentes, et donc des luttes et des négociations qui se déroulent entre des individus et des groupes ayant des intérêts sociaux différents et souvent en conflit. Ceci importe de mettre l'accent sur la pluralité, l'hétérogénéité et la diversité des acteurs et de leurs logiques et stratégies dans la résolution des problèmes qui se posent ainsi que l'organisation de ressources.

Trois notions sont centrales dans ce paradigme : le conflit, la négociation et le compromis.

1) *Le conflit* :

Le conflit s'avère être un révélateur des enjeux sociétaux et des intérêts divergents entre acteurs en situation d'interaction. Il met à découvert le fonctionnement réel de la société et de sa régulation.

Les conflits sont en effet un des meilleurs « fils directeurs » qui soient pour « pénétrer » une société, en révéler tant la structure que les normes ou les codes, ou mettre en évidence les stratégies et les logiques des acteurs ou des groupes. Identifier donc les conflits, c'est aussi un moyen d'aller au-delà de la façade consensuelle et de la mise en scène en direction de l'extérieur que les acteurs d'une société locale proposent souvent à l'intervenant ou au chercheur extérieur (Olivier de Sardan, 1995).

Le conflit ne se ramène pourtant pas à « un marchandage, parce que son déclenchement, quoi qu'il soit bien une décision, n'est jamais totalement délibéré. Il est aussi une rupture, un échec de la négociation, plus justement un échec à faire parvenir un problème à la négociation » (Reynaud, 1999, 21).

L'étude du conflit montre les limites, les faiblesses, les menaces et les incohérences de la régulation et permet de faire des hypothèses sur les changements possibles de cette régulation.

Nul n'ignore que le conflit existe dans toute société humaine. Ce conflit peut être latent ou ouvert avec le risque de déboucher sur de profondes disputes et même sur la guerre. Mais le conflit dont question ici exclut les conflits du type armé et les guerres ; il est simplement question de la confrontation ou de l'affrontement des visions, des préférences et des opinions différentes, des points de vue divergents des acteurs, des oppositions en fonction des intérêts divergents et même de diversité de logiques d'action des acteurs, même si les guerres et les conflits armés peuvent aussi commencer par de simples désaccords et prises de positions différentes. Comme le mentionne Jean-Daniel Reynaud (1999,113), « un système social est caractérisé par la quantité de conflit ouvert permise, l'objet des conflits, la nature des procédures de conduite et de règlement des conflits ».

La situation analysée est effectivement une situation d'interaction, où les acteurs peuvent vivre ensemble et ont la volonté de construire ensemble, mais ne parviennent pas à s'accorder sur une matière ou sur une autre pour pouvoir évoluer. Pareilles situations existent partout où les hommes et les femmes vivent ensemble car les rapports de force entre eux, la marge de manœuvre et la recherche d'autonomie par chacun, la liberté de pensée et d'agir, les intérêts en jeu, les stratégies et les logiques d'action sont autant d'ingrédients qui alimentent ces conflits. Et pourtant, tous ces éléments à la base des conflits ne sont pas des antivaleurs à proprement parler ou des valeurs négatives ; ce sont plutôt des éléments essentiels qui mettent en évidence les enjeux dont il faut tenir compte dans toute situation de communication et d'action dans une société dès lors que l'on accepte d'en faire partie.

Dans une situation qui est nôtre, nous considérons que les projets de développement agricole et les dynamiques paysannes, deux acteurs collectifs différents, sont animés chacun par une logique d'action et d'intervention propre et des positions qui ne sont pas forcément identiques, bien qu'ils poursuivent les mêmes objectifs. L'affrontement de ces préférences, pratiques et positions différentes constitue en lui-même un conflit en même temps qu'il constitue un terrain fertile pour son amplification et sa complexification.

Il importe donc de se saisir de cette situation comme une réelle opportunité d'apprentissage et aider les acteurs à échanger, à discuter, à créer des passerelles, des zones de convergence et une capacité d'action commune, bref à construire des compromis acceptables par tous dans l'intérêt de tous ; à se reconnaître différents mais à savoir utiliser cette diversité, non comme un problème, comme une faiblesse mais plutôt comme une opportunité, un plus et une force. Donc, le bon usage du conflit est capital.

Nous ne prêchons pas l'instrumentalisation des conflits, ni ne privilégions les conflits sur toute autre forme de sociabilité, ce qui constitue en réalité une gestion conflictuelle qui est une mauvaise chose car, parfois l'après conflit peut être plus problématique, catastrophique, nécessitant des capacités et des compétences appropriées qui ne sont pas toujours à la portée de toutes les communautés. Il s'agit plutôt de se poser des questions du genre, conflit pour qui ? Et conflit pourquoi et pour quoi ? Dans une démarche d'apprentissage collectif, les réponses à cette série de questions peuvent aider les membres de la communauté à acquérir des capacités de bon usage du conflit et en faire réellement un outil de développement à travers la promotion de l'échange, de la négociation, du dialogue, de la consultation et de la participation à toutes les étapes de l'intervention. Concrètement, notre posture s'apparente simplement à une hypothèse méthodologique, considérant les conflits comme des opportunités d'apprentissage fructueuses qu'il vaudrait bien exploiter.

2) *La négociation*

Au sens étroit, la négociation suppose une confrontation explicite des positions, des argumentations et aboutit à un accord, qui n'existe que par un consentement explicite des deux parties. Dans l'acceptation la plus large du terme par contre, on appelle négociation tout

échange²⁴ où les partenaires cherchent à modifier les termes de l'échange, toute relation où les acteurs remettent en cause les règles et leurs relations (Reynaud, 1999, 15).

Pour notre part, nous utiliserons le concept « négociation » dans son acception la plus large pour désigner simplement toute interaction, tout dialogue, tout échange, toute rencontre entre acteurs pour discuter des modalités de l'action qu'ils sont appelés à mener ensemble.

Il ne s'agit pas nécessairement, comme le met en évidence Jean-Daniel Reynaud (1999) de négociation au sens d'un échange raisonné de propositions aboutissant à un accord, mais au moins au sens de la rencontre, affrontement et concours, de règles de source différente, de régulations concurrentes et de compromis entre elles.

L'image de la palabre africaine est assez appropriée à ce niveau. Comme le souligne Pierre Claver Damiba (1996, 33), prendre du temps en Afrique pour organiser les consultations et les participations et garantir les consensus sociaux est un des secrets de la réussite en bien des domaines. On gagne en accélération par la suite ce qu'on perd en « palabres » au début.

Au lieu de considérer les pratiques des acteurs du bas comme de la simple ignorance, de la routine, voire de la rébellion et donc, s'en passer, il importe d'y prêter attention et de découvrir le capital qu'elles peuvent renfermer ainsi que la masse d'informations qu'elles peuvent détenir. Dans ces conditions, leur reconnaître un espace d'expression, une marge de manœuvre et de liberté serait absolument salutaire pour la suite de l'action et leur permettrait de libérer l'énergie et le capital qu'ils possèdent. En d'autres termes, il est question du créneau de la participation des acteurs et de leur réelle implication à toutes les étapes du projet, ce qui leur facilitera sa réelle appropriation.

En rapport avec les projets de développement, la négociation devrait constituer ce mécanisme particulier permettant, aux dires de Norman Long (1994), aux interventions extérieures de pénétrer la vie des individus et des groupes concernés pour s'incorporer aux ressources et aux contraintes des stratégies sociales qu'ils développent. Dans ce sens, les facteurs externes sont internalisés par les acteurs et l'intervention apparaît ainsi comme un processus permanent, socialement construit et négocié, et non comme l'exécution d'un plan d'action déjà spécifié avec des résultats attendus.

On ne le dira jamais assez. Un projet et de nouveaux modes ainsi que de nouvelles pratiques qui l'accompagnent doivent être partagés. Pour bien réussir, ce projet doit convaincre les acteurs de son utilité et de son bénéfice ultime, même s'il oblige aussi d'une certaine manière. Il doit susciter de l'intérêt et être particulièrement attrayant pour les bénéficiaires, tout en se rendant réalisable à leurs yeux ; car ce projet et ces nouveaux savoirs devront remplacer les anciennes pratiques dans ce domaine et réformer la carte cognitive de ces acteurs. Or, tout le monde ne se rend pas à l'évidence au même moment et de la même manière ; d'où cet effort de persuasion pour prouver que la solution ou la décision envisagée est la meilleure. Jean-Daniel Reynaud (1997, 141) l'a bien expérimenté. Il est arrivé à la conclusion que ce qui fait

²⁴ Par échange social, on peut entendre, selon Jean-Daniel Reynaud (1997, 21), toute interaction sociale où l'action de l'un influence la situation de l'autre.

échouer le réformateur autoritaire, ce n'est ni sa prétention de faire une réforme globale, ni son caractère autoritaire. C'est que son autorité est exorbitante, c'est que son initiative ne suscite pas, n'appelle pas une réponse à l'intérieur de l'organisation, c'est que son projet n'est pas d'en mobiliser les membres.

3) *Le compromis*

Le compromis désigne l'accord, l'entente ou l'acceptation mutuelle par les parties en interaction sur les nouvelles règles devant régir leur action commune.

Le compromis en effet, n'est pas une moyenne entre des opinions ou des positions, ou un point intermédiaire, c'est une régulation, c'est-à-dire des règles générales, acceptables de part et d'autre, et constituant un ensemble raisonnablement cohérent. Les processus qui conduisent à le modifier peuvent être progressifs (Reynaud, 1999).

La théorie de la régulation sociale qui s'avère pertinente pour une telle analyse stipule deux notions : autonomie et contrôle qui doivent être rapportés à des acteurs réels et singuliers qui se constituent et se transforment notamment dans leurs relations mutuelles (Jean-Daniel Reynaud, 1997). La relation contrôle-autonomie se présente toutes les fois qu'un individu ou un groupe a la capacité d'intervenir dans le fonctionnement, l'organisation, l'activité d'un autre groupe. La régulation de contrôle concerne le groupe avec des règles formelles, prescrites, codées, se situant donc dans un rapport de force qui lui est favorable, et dans notre cas les projets de développement agricole alors que la régulation autonome est l'œuvre des dynamiques paysannes, groupes à la base luttant pour la satisfaction de leurs conditions de vie. La négociation est donc essentielle pour aboutir à une régulation conjointe entre règles de contrôle et règles autonomes.

Le compromis constitue en même temps qu'il aboutit à une régulation conjointe. Celle-ci n'est évidemment pas symétrique (Reynaud, 1999). Les projets de développement agricole et les dynamiques paysannes ne se rencontrent pas comme des égaux (il y a des « développeurs » d'un côté et des « développés » de l'autre), non seulement par l'inégalité du rapport des forces, mais parce que la capacité de former et d'établir des règles n'est pas la même. C'est pourquoi, la régulation conjointe est le résultat de la rencontre de plusieurs légitimités.

Bien qu'il y ait une certaine dépendance, toute dépendance n'est pourtant pas hiérarchique. Bien que les dynamiques paysannes accourent vers les ressources qu'apportent les projets, elles ne deviennent pas pour autant les travailleurs du projet ou ses subordonnés. Elles gardent toute leur conscience, leurs savoirs et connaissances, leurs stratégies et donc, disposent d'une certaine marge de manœuvre et d'autonomie d'action.

Il importe donc de bien observer les relations, les pratiques réelles dans le cadre de leur rencontre et pas simplement se fier aux comportements de façade qu'ils affichent à première vue.

Le compromis stabilise à un moment donné le conflit. Il est à la base de la construction d'une capacité d'action commune et légitime cette action. Il importe de le rechercher pour éviter des

blocages et essayer de construire durablement. Mais ce compromis doit-il toujours signifier unanimité ou unanimité ? Pas du tout. Les acteurs ayant des logiques et des intérêts différents, le plus important est qu'ils comprennent que par moment, ils doivent regarder dans la même direction pour faire évoluer la situation dans l'intérêt de tous. Pour cela, ils sont amenés à mettre de l'eau dans leur vin et à faire chacun des concessions en renonçant par moment à certaines de leurs aspirations parfois légitimes, pour faire avancer la cause commune, pour trouver des points de convergence et des passerelles en rapport avec cette action.

1.3.2. Les acteurs sont dotés de rationalité stratégique

Il y a quelques décennies, certains « experts » des projets de développement agricole et rural n'ont pas hésité à qualifier les actes et comportements des acteurs paysans d'« irrationnels », tout simplement parce que ces derniers manifestaient une certaine résistance aux innovations apportées par leurs projets.

Or, lorsque l'on observe attentivement les comportements, les pratiques et les actes de ces acteurs paysans, l'on peut bien se rendre compte que ceux-ci ne sont pas irrationnels comme on l'a prétendu, mais sont empreints d'une certaine dose stratégique.

Comme le rappelle Norman Long (1994, 28), « la stratégie est importante par rapport à la manière dont les producteurs et les autres habitants ruraux résolvent leurs problèmes d'existence et organisent leurs ressources. Cela signifie que les producteurs et les chefs de ménages construisent activement, dans les limites qui leur sont imposées, leurs propres schémas d'organisation de la ferme et de leurs ménages ainsi que leurs propres manières de traiter avec les organismes d'intervention ». Les acteurs paysans sont d'une certaine manière des acteurs stratégiques.

En effet, parler d'acteur stratégique signifie selon Erhard Friedberg (1997, 208), que « tous les individus d'un champ font constamment des hypothèses sur leurs partenaires, concernant leurs identités, leurs intérêts, leurs désirs, leurs projets, et, par conséquent, interprètent aussi sans cesse les indications que leur fournissent les comportements des autres pour pouvoir y répondre à leur tour, sachant que les autres font de même et que les autres savent qu'ils le font et qu'eux-mêmes savent qu'ils savent. On est donc devant un être actif, qui n'absorbe pas passivement le contexte qui l'entoure, mais qui le structure à son tour, un être actif qui, tout en s'adaptant aux règles du jeu de son contexte d'action, les modifie à son tour par son action ».

La notion d'« agency » avancée par Norman Long (1994) trouve ici tout son sens. Elle attribue à l'acteur individuel la capacité de traiter l'expérience sociale et d'élaborer des moyens pour se débattre dans la vie, même sous les formes les plus extrêmes de coercition. Dans les limites dues à l'information, à l'incertitude, et aux autres contraintes, les acteurs sociaux sont « compétents » (knowledgeable), et « capables ». Ils tentent de résoudre des problèmes, apprennent comment intervenir dans le flot des événements sociaux autour d'eux, et surveillent continuellement leurs propres actions, en observant comment les autres réagissent à leur comportement, et en prenant note des diverses circonstances du moment.

Cette situation se manifeste particulièrement au niveau tant des dynamiques paysannes que des acteurs des projets qui, chacun dans son camp essaie de se faire au moins une idée sur les attitudes, les intentions et même les projections de son « partenaire », même si ces images ne correspondent pas toujours à la réalité. Il faut toutefois reconnaître que ces images mentales que l'on a sur son interlocuteur et leurs interprétations, même si elles participent largement et naturellement au caractère humain de l'acteur, sont parfois entretenues et renforcées par une mauvaise communication et finissent par saper celle-ci davantage. Néanmoins, elles contribuent assez nettement à la détermination des stratégies à prendre pour se positionner en tant qu'acteurs et savoir poursuivre l'action avec l'intention de tirer le maximum d'avantages de son côté.

Ainsi, pour comprendre le concept de stratégie et l'usage que l'on en fait, il faut partir des observations empiriques suivantes (Crozier et Friedberg, 1977: 55-56) :

- L'acteur n'a que rarement des objectifs clairs et encore moins des projets cohérents : ceux-ci sont multiples, plus ou moins ambigus, plus ou moins explicites, plus ou moins contradictoires. Il en changera en cours d'action, en rejettera certains, en découvrira d'autres, chemin faisant, voire après coup, ne serait-ce que parce que des conséquences imprévues et imprévisibles de son action l'obligent à « reconsidérer sa position » et à « réajuster son tir » : ce qui est « moyen » à un moment sera donc « fin » à un autre et *vice-versa*.
- Pourtant son comportement est *actif*. S'il est toujours contraint et limité, il n'est jamais directement déterminé ; même la passivité est toujours d'une certaine manière le résultat d'un choix.
- Et c'est un comportement qui a toujours un sens ; le fait qu'on ne puisse le rapporter à des objectifs clairs ne signifie pas qu'il ne puisse être rationnel, tout au contraire. Au lieu d'être rationnel par rapport à des objectifs, il est rationnel, d'une part, par rapport à des opportunités et à travers ces opportunités au contexte qui les définit et d'autre part, par rapport au comportement des autres acteurs, au parti que ceux-ci prennent et au jeu qui s'est établi entre eux.
- C'est enfin un comportement qui a toujours deux aspects : un aspect offensif : la saisie d'opportunités en vue d'améliorer sa situation ; et un aspect défensif : le maintien et l'élargissement de sa marge de liberté, donc de sa capacité à agir. Cette opposition se retrouve sans qu'il y ait nécessairement équivalence dans une perspective temporelle (gains à court terme contre investissement), l'important restant la dualité et non la signification des termes.
- Il n'y a donc plus, à la limite, de comportement irrationnel. C'est l'utilité même du concept de stratégie que de s'appliquer indifféremment aux comportements en apparence les plus rationnels et à ceux qui semblent tout à fait erratiques.

Ces observations que nous partageons totalement révèlent le caractère à la fois rationnel et stratégique des comportements paysans. Ceux-ci ont, par mégarde, été traités d'ignorants et d'archaïques par certains « experts » qui se refusaient de comprendre la réalité des choses.

Une analyse minutieuse de la situation avec un regard stratégique permet de comprendre qu'il n'y a rien de particulier et d'anormal dans les comportements des paysans qui exercent leurs prérogatives d'acteurs au même titre que les experts et les agents des projets. La position de Jean-Daniel Reynaud (1989 : 278-279) à ce sujet est bien pertinente. Ainsi pour lui, toute explication qui ne rend pas compte de la rationalité de l'acteur, qui le suppose « irrationnel » est suspecte, ou plutôt est une démission. Elle revient à renoncer à comprendre et elle substitue à la rationalité de l'acteur celle de l'observateur. C'est au nom de cette dernière que l'acteur est jugé irrationnel. Une telle imputation révèle seulement le sociocentrisme de l'observateur.

Retenons qu'un acteur stratégique pourrait être caractérisé par trois qualificatifs (Friedberg, 1997) : c'est un acteur empirique, humain et calculateur. Concrètement, il s'agit d'acteurs empiriques dont les comportements sont l'expression d'intentions, de réflexions, d'anticipations et de calculs et ne sont en aucun cas entièrement explicables par des éléments antérieurs. Ce sont des acteurs capables d'action au sens de Boudon.

Cet acteur stratégique est dit empirique du fait de sa simple appartenance au champ étudié dans la mesure où l'on peut montrer que son comportement peut contribuer à structurer ce champ. Ce n'est donc pas un problème de conscience, de lucidité ou d'identification : c'est une simple question d'appartenance à un champ d'action.

Il s'agit aussi d'acteurs uniquement humains. Cette précision devrait en fait aller de soi, puisque, au départ, il est question d'acteurs stratégiques, et que des acteurs non humains, sont incapables de stratégie, voire de prudence et de prévoyance.

Enfin, ces acteurs stratégiques sont reconnus calculateurs. C'est en fait parce qu'ils sont humains que les acteurs/agents dont il est question ici sont capables de choix, c'est-à-dire d'une rationalité et d'un calcul. Ils sont doués de ce que Michel Crozier a appelé un « instinct stratégique », ce qui signifie que leurs conduites ne renvoient pas exclusivement à leur socialisation passée, mais également à la perception qu'ils ont des opportunités et des contraintes de leur contexte d'action, aux anticipations qu'ils formulent plus ou moins intuitivement sur les conduites de leurs partenaires/ adversaires dans le jeu, et à leurs calculs qui se fondent sur la vision que les uns et les autres ont de leurs intérêts respectifs à plus ou moins long terme.

Une précision s'impose cependant à propos de cette rationalité²⁵. Celle-ci ne postule pas un acteur omniscient ni un monde transparent, insiste Friedberg (1997, 221). Mais elle intègre

²⁵ À ce propos, Jean-Daniel Reynaud (1989 : 278) estime que l'acteur social doit être réputé rationnel, mais non au sens de la rationalité économique. Même avec la définition la plus large, il ne maximise pas ses intérêts individuels. Il n'est pas même certain, si l'on considère bien l'acteur et non chaque acte isolément, que ses préférences soient tout à fait cohérentes.

Faut-il donner au mot de rationalité un sens très faible : l'acteur a une intention, et un projet et l'une et l'autre ne sont pas absurdes aux yeux de l'observateur. En termes opératoires, on cherchera à étudier ce qu'il fait comme une réponse à une situation, réponse qui a un sens, plutôt que comme une réaction mécanique. Elle appartient à

bien toutes les limitations (cognitives, affectives, culturelles, idéologiques, etc.) que les travaux sur la théorie des choix ont mises en évidence.

Elle prolonge et approfondit l'intuition fondamentale de la notion de rationalité limitée de Simon. Les raisonnements, anticipations et calculs qu'implique la rationalité stratégique des acteurs n'excluent donc ni l'ignorance ou l'intuition, ni le poids de l'histoire et/ou des institutions, ni les émotions ou les sentiments. Les acteurs ne savent pas tout, ne prévoient pas tout, leur connaissance des états possibles de la nature est radicalement incomplète, tout comme les accords auxquels ils peuvent parvenir. Nous reconnaissons simplement qu'ils pensent, même s'ils n'ont pas toutes les données ; qu'ils ont des intentions même s'ils ne parviennent pas toujours, loin de là, à leurs fins ; qu'ils sont capables de choix ne serait-ce qu'intuitivement ; et qu'ils peuvent s'ajuster intelligemment à une situation, ou du moins à la cognition (perception) qu'ils en ont et déployer leur action en conséquence.

Donc, l'analyse stratégique suppose et postule un acteur rationnel. Même s'il ne maximise pas son utilité (sa rationalité est limitée), du moins la ménage-t-il en adoptant des solutions satisfaisantes aux problèmes qui se posent à lui. Même si ses relations avec d'autres acteurs sont en dernière analyse des relations de pouvoir, elle est un objet ou du moins un enjeu (Jean-Daniel Reynaud, 1999). Cela ne pourrait-il pas s'apparenter, voire s'assimiler à de la prévoyance ou de la prudence ?

1.3.3. Les logiques, les jeux et les conflits d'acteurs structurent et orientent leur action

Parler de logiques, de jeux et de conflits d'acteurs commande de dire d'abord quelques mots sur cet acteur.

Les acteurs sont donc « les individus et groupes sociaux qui interviennent, à plus d'un titre, dans une action et se sentent impliqués dans les objectifs de cette action. Ils agissent (pour ou sur) ou réagissent à des décisions, objectifs (positivement ou négativement). Il peut s'agir des acteurs institutionnels, disposant d'une autorité légitime et/ou d'un pouvoir accordé dans un cadre institutionnel reconnu ; ou des acteurs non-institutionnels, ceux qui ne sont pas nantis de cette autorité ou d'un pouvoir d'origine institutionnelle et qui peuvent, dans certains cas, se constituer en collectifs, groupements, etc. » (Debuyst, 2001, 117).

Ainsi, « l'acteur n'existe pas en dehors du système qui définit la liberté qui est la sienne et la rationalité qu'il peut utiliser dans son action. Mais le système n'existe que par l'acteur qui seul peut le porter et lui donner vie, et qui seul peut le changer » (Michel Crozier et Erhard Friedberg, 1977 : 11).

Conscient du fait qu'un acteur est cet individu ou ce groupe d'individus capable d'une action ou d'une réaction, Jean-Daniel Reynaud (1999, 5) estime que « les acteurs sont de vrais acteurs, ils prennent des décisions, souvent singulières, parfois périlleuses ; décisions sur la

un univers des décisions plutôt qu'à celui du déterminisme. Quelles que soient les contraintes qui pèsent sur l'acteur, sa réponse à la situation n'est pas une simple résultante de l'addition ou de la composition de forces diverses, mais une orientation vers un but.

formulation des revendications, sur la mobilisation et son étendue, sur les moyens d'action, sur les compromis acceptables ».

Dans ces conditions, affirmer l'autonomie des acteurs sociaux, c'est bien prendre le parti de considérer leurs actes comme des décisions et non comme la simple résultante de grandes forces globales. Ces décisions se prennent sous contrainte mais le poids de ces contraintes n'équivaut pas à un déterminisme.

L'acte posé, mieux la décision dans tout son processus (prise ou formulation, exécution, contrôle) est déterminant dans l'attribution de la qualité d'acteur. Ainsi, Hindess (1986, cité par Norman Long, 1994, 17) soutient que « le concept d'acteur ne devrait pas être utilisé pour représenter des collectivités, des agrégats ou des catégories sociales qui n'ont pas une façon discernable de formuler et d'exécuter des décisions. Donc, le concept n'est approprié que pour des individus et des groupes capables de prendre des décisions, de les exécuter et de les contrôler ».

Dans la perception de Norman Long (1994, 16), « les acteurs sociaux ne sont pas simplement vus comme des catégories sociales désincarnées (basées sur la classe ou tout autre critère de classification) ou comme des récepteurs passifs de l'intervention, mais plutôt comme des participants actifs qui traitent l'information et poursuivent des stratégies dans leurs relations aussi bien avec divers acteurs locaux qu'avec les institutions et le personnel extérieur ».

Concrètement, les acteurs collectifs, les acteurs sociaux ne sont pas des données de la nature, fût-ce de la nature sociale. Ce sont les acteurs qui produisent le système, non le système qui détermine les acteurs. Un acteur collectif ne se constitue pas seulement en additionnant des préférences ou des intérêts individuels. L'agrégation se fait selon une règle, elle construit un intérêt commun, un ordre, crée un engagement mutuel (Reynaud, 1999). Concrètement, ni les problèmes, ni les solutions, ni les contraintes, ni les opportunités, ni les objets matériels, ni les dispositifs immatériels, ni les structures formelles, ni les institutions n'existent en soi, en dehors et indépendamment de l'action des acteurs. Certes, ceux-ci sont contraints par ces données qui limitent leur perception et leurs possibilités d'action. Mais eux seuls peuvent les actualiser dans et par leurs comportements, et, ce faisant, ils les entretiennent et les transforment en même temps. (Friedberg, 1997, 212).

Dans ce processus d'action-réaction, ce sont donc les intérêts et les logiques des acteurs qui confèrent du sens aux décisions et qui, dans une large mesure, expliquent la réussite ou l'échec des actions entreprises. Les rapports sociaux, conflictuels ou de coopération, indiquent les limites ou les potentialités des projets de changement, au même titre que les conditions matérielles et les capacités techniques. En d'autres termes, toutes choses égales par ailleurs, la différence dans les résultats recherchés et obtenus, provient de la « volonté politique des acteurs », volonté souvent affichée, mais, souvent aussi, plus symbolique qu'effective (Debuyst, 2001, 115). D'où, les logiques d'acteurs correspondent aux « raisons d'être » du comportement des acteurs, collectifs et individuels. En parlant de logiques sociales des acteurs en général, on se réfère donc au sens et à la cohérence de leurs modes de pensée et d'agir (Debuyst, 2001).

En outre, quel que soit le champ concret dans lequel elle se déploie, l'action sociale est conceptualisée comme toujours, médiatisée par un ensemble plus ou moins stabilisé et articulé de jeux dont les règles et mécanismes de régulation structurent les processus d'interaction, c'est-à-dire d'échange et de négociation, à travers lesquels les acteurs concernés règlent et gèrent les dépendances mutuelles qui ont donné naissance à leur coopération, en même temps qu'elles sont entretenues par elle. Donc, la règle est bien une contrainte et non une habitude et la règle respectée est le fruit d'une négociation, implicite ou explicite, elle est un compromis. Elle n'est pas fixée une fois pour toutes : elle est soumise à censure, menacée par la rébellion, attaquée par des initiatives opposées (Reynaud, 1989). Ainsi, « les règles du jeu sont constitutives d'un jeu social. Elles sont aussi des conventions, au moins en ce sens que, quel que soit le degré de contrainte qui s'exerce, elles demandent aussi un consentement » (Reynaud, 1999, 234).

Ces jeux ainsi que les règles sur lesquels ils reposent et qu'ils induisent sont producteurs d'un ordre local. Celui-ci reste contingent et donc dépendant du contexte qui le porte. Il peut se modifier ou même être remis en question à tout instant suite à une recomposition des comportements des acteurs qui peut avoir des raisons diverses. À ce titre, le jeu constitue la figure fondamentale de la coopération humaine, la seule qui permette de concilier l'idée de contrainte et celle de liberté, autonomie des acteurs et intégration de leurs comportements, l'idée de conflit, de concurrence et de coopération, la seule aussi à mettre d'emblée l'accent sur le caractère collectif et le substrat relationnel du construit de la coopération. Les joueurs restent libres, mais doivent pour faire avancer leurs intérêts, accepter les contraintes qui leur sont imposées, en attendant de pouvoir les modifier dans un deuxième temps (Reynaud, 1989).

Ainsi, tout contexte d'action peut se conceptualiser comme sous-tendu par un « système d'action concret » (Friedberg, 1997, 166). Celui-ci le structure par des « règles du jeu », c'est-à-dire par un ensemble de mécanismes qui définissent la pertinence des « problèmes » et des enjeux autour desquels les acteurs intéressés peuvent se mobiliser, et qui, partant, organisent, médiatisent et régulent à la fois les interdépendances « objectives » entre participants et les processus d'échange qui s'ensuivent. La différence n'est pas dans l'existence ou la non-existence de tels mécanismes, mais dans la gradation de leurs caractéristiques.

Friedberg (1997, 178) renseigne par ailleurs que la coopération des acteurs autour des « problèmes » et de leurs « solutions » est toujours sous-tendue par des rapports de dépendance et de pouvoir²⁶, c'est-à-dire des relations d'échange négocié à travers lesquelles chaque acteur cherche à « vendre » ses comportements aux autres aussi avantageusement que possible, tout en « achetant » aux autres au moindre prix les comportements dont il a besoin.

²⁶ Jean-Daniel Reynaud prévient que ces rapports de pouvoir ne constituent autre chose que des rapports de régulation.

Cette conception de Friedberg, croisée à celle de Jean-Philippe Peemans (2002) qui considère la question du développement et son interprétation comme liée à la question de conflits entre acteurs autour des enjeux principaux, a l'avantage de conceptualiser l'interaction sociale comme un conflit d'acteurs et comme un processus de négociation. Car, les règles sont le fruit d'une négociation à travers laquelle sont échangés les comportements dont les uns et les autres ont besoin pour poursuivre ou réaliser leurs entreprises. Cette négociation n'a pas besoin d'être formalisée ou explicitée. Toute séquence d'interaction peut à cet égard s'analyser comme une négociation, ou si l'on veut, comme la mise à l'épreuve séquentielle d'un rapport de force. Les règles sont donc la conclusion toujours provisoire, précaire et problématique d'une épreuve de force. Pour les parties prenantes, elles correspondent à un compromis qui met en forme une obligation réciproque. Qu'il soit implicite ou explicite, ce compromis est un échange entre des intérêts, une capacité d'anticipation et une obligation mutuelle contractée. Ainsi, les règles ont une certaine légitimité, ce qui ne veut pas dire qu'elles sont inviolables ou qu'elles sont définitives. C'est seulement dire que leur violation a un prix particulier et qu'on ne peut les changer par décision unilatérale.

L'on peut alors considérer que les régulations mobilisent toutes les ressources et jouent sur tous les registres : elles prennent appui sur des solidarités élémentaires, sur des systèmes d'information ou de coordination impersonnels comme sur des injonctions et des rapports de force. Mais aucune de ces régulations ne parvient complètement à stabiliser les rapports, d'où des conflits permanents d'acteurs que nous avons évoqués plus haut. Elles sont toutes soumises aux pressions incessantes des acteurs pour modifier les règles, réaménager des espaces de négociation, bref réintroduire du mou, du flou et pour tout dire du jeu dans la rigidité des régulations. Comme le précise bien Friedberg (1997, 236), les comportements des acteurs peuvent être assimilés à des stratégies qui correspondent pour chacun à une estimation raisonnable et plus ou moins intuitive de ses chances de gains et de pertes, dans un jeu qui lui indique à la fois les limites et les contraintes qu'il rencontre, mais aussi les opportunités et les atouts qu'il a en quelque sorte en main.

En définitive, nous pouvons considérer que l'analyse et la prise en compte des logiques d'acteurs se révèle assez fertile comme approche en développement. Elle permet de replacer les interventions dans un contexte socio-historique et d'enraciner les actions dans le vécu quotidien, ce qui facilite une meilleure compréhension des stratégies d'acteurs, car les jeux d'acteurs dépendent de leurs stratégies et de leurs logiques propres. Cela permet en outre de considérer l'intervention comme un processus d'apprentissage collectif²⁷, en prenant en

²⁷ Michel Crozier et Erhard Friedberg (1977 : 35, 391) sont assez explicites à ce sujet et nous partageons assez leurs conclusions. Ainsi, le changement n'est ni le déroulement majestueux de l'histoire dont il suffirait de connaître les lois ni la conception et la mise en œuvre d'un modèle plus « rationnel » d'organisation sociale. Il ne peut se comprendre que comme un processus de création collective à travers lequel les membres d'une collectivité donnée apprennent ensemble, c'est-à-dire inventent et fixent de nouvelles façons de jouer le jeu social de la coopération et du conflit, bref, une nouvelle praxis sociale, et acquièrent les capacités cognitives, relationnelles et organisationnelles correspondantes. C'est un processus d'apprentissage collectif permettant d'instituer de nouveaux construits d'action collective qui créent et expriment à la fois une nouvelle structuration du ou des champs. Aussi, le changement réussi ne peut donc être la conséquence du remplacement d'un modèle ancien par un modèle nouveau qui aurait été conçu d'avance par des sages quelconques ; il est le résultat d'un

considération les luttes quotidiennes car, « l'intervention n'a d'impact, et surtout de sens, que si elle s'appuie sur les capacités des acteurs à se saisir des opportunités qu'elle crée et à élargir ainsi la liberté toujours limitée et contingente qui est la leur dans les systèmes dans lesquels ils sont engagés » (Crozier et Friedberg, 1977 : 423).

La reconnaissance du conflit et donc de l'autonomie des acteurs et la prévision d'un espace de négociation en vue de la construction d'une régulation conjointe constituent, à notre humble avis, des préalables importants à la réussite des interventions sur terrain.

1.4. Choix du cadre de référence théorique

1.4.1. Cadre conceptuel de la rencontre projets de développement agricole – dynamiques paysannes

Le débat théorique sur l'interaction projets de développement agricole – dynamiques paysannes en vue de la sécurité alimentaire fait apparaître quelques visions ou approches différentes. Nous en dénombrons à notre niveau quatre : le discours sur le développement, l'approche déconstructiviste, le populisme développementiste et enfin la coopération conflictuelle.

a) Le discours sur le développement

Cette approche, développée et soutenue par les grandes institutions internationales et les agences de coopération au développement, préconise la modernisation de l'agriculture à travers la promotion du modèle fermier de modernisation et des transferts massifs de technologies (équipements : intrants, progrès technique...). Pour la matérialisation de la vision, l'instrument le plus classique est le projet de développement. Le fondement de base est inspiré et en parfaite connexion avec la logique de rattrapage suivant les étapes de la croissance économique développées par W.W. Rostow à la fin des années 50.

Dans le secteur agricole, la version dominante et dure, voire intégriste de cette approche, plus techniciste considère les traditions, les pratiques et savoirs paysans comme un véritable frein à l'épanouissement du monde rural car, rétrogrades, dépassés et anachroniques. Les paysans sont accusés de « résistance au changement ». Elle recommande ainsi aux paysans africains de suivre le modèle tracé par ceux des pays développés, ignorant les différences de contexte. Toutefois, l'approche évolue et essaie d'absorber des critiques sans toutefois les intégrer suffisamment. C'est en rapport avec cette évolution qu'elle a essayé d'intégrer les notions de participation, de renforcement des capacités, d'appropriation ces dernières années.

processus collectif à travers lequel sont mobilisées, voire créées, les ressources et capacités des participants nécessaires pour la constitution de nouveaux jeux dont la mise en œuvre libre – non contrainte – permettra au système de s'orienter ou de se réorienter comme un ensemble humain et non comme une machine.

b) Le déconstructivisme

En réaction à la première, la deuxième approche, déconstructiviste est plus critique à l'égard des projets de développement agricole qui accusent les acteurs paysans d'une certaine « résistance au changement ». Elle les considère comme responsables de la misère et de l'insécurité alimentaire dans les pays d'accueil et porteurs d'une dynamique fortement insécurisante des organisations communautaires de la base. Elle juge sévèrement les politiques agricoles des pays en développement qu'elle trouve incohérentes, inappropriées car, dictées de l'extérieur, imposées par les bailleurs de fonds. L'approche fait fi de certains apports essentiels et aspects positifs des projets pour se focaliser sur les dérives qui, dans un contexte prenant en compte tous les paramètres indispensables, peuvent être si pas éliminées, mais tout au moins limitées. Une grande partie de la littérature critique sur le développement rentre dans cette catégorie.

c) Le populisme développementiste

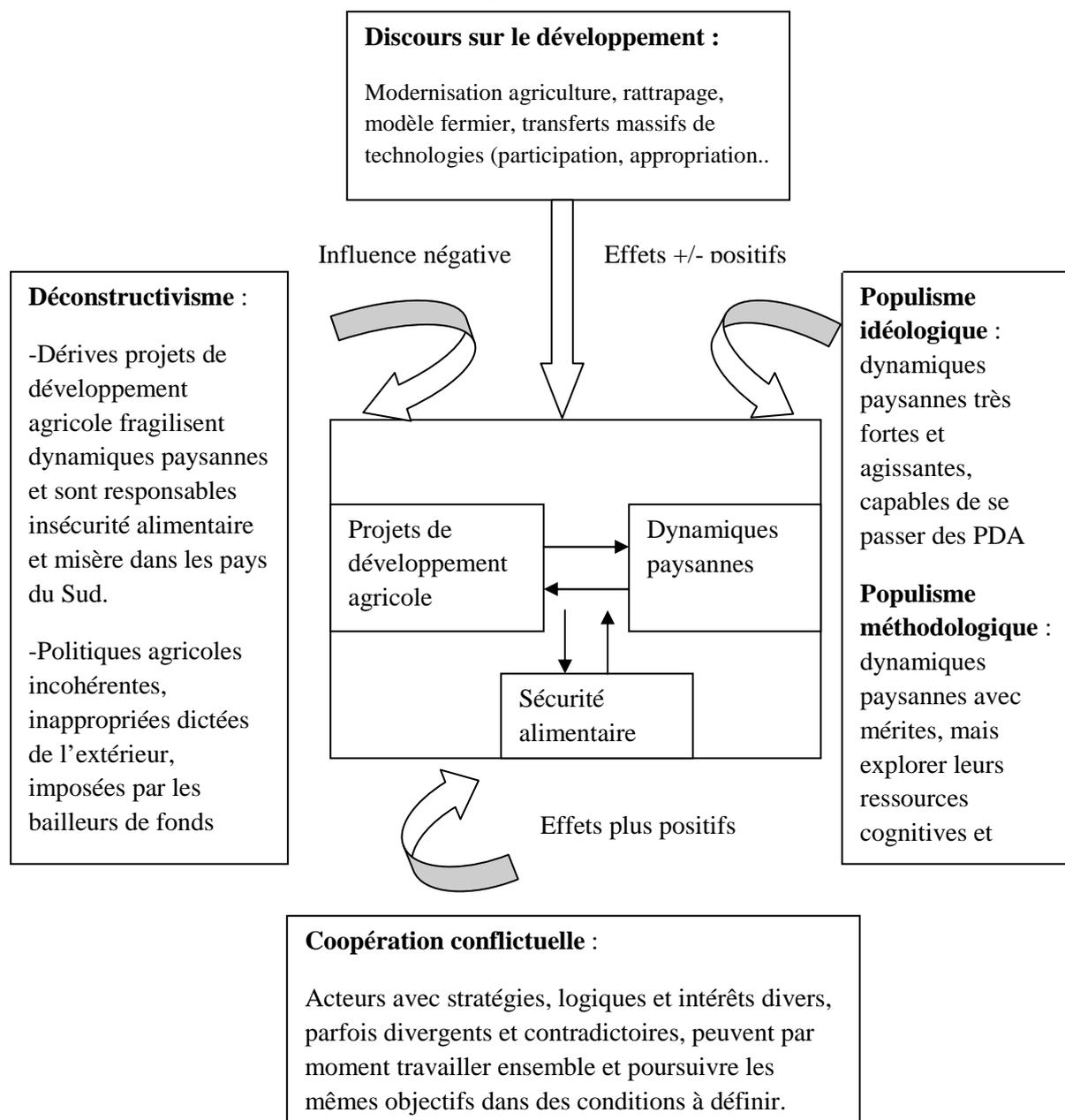
La troisième approche, populiste, fait suite au constat amer dégagé par la précédente et ne jure que par les initiatives paysannes qu'elle exalte sans réserve (version idéologique) ou reconnaît leurs mérites, mais propose d'en explorer davantage les ressources (version méthodologique). Ici, on ne s'efforce pas (surtout la version idéologique) de problématiser les dynamiques paysannes qui, sont tout de même des réalités assez hétérogènes et traversées par des logiques aussi diverses que variées. Les figures de proue du populisme développementiste sont Schumacher (1978) ; Freire (1980) ; Chambers (1990)...

d) L'approche de la coopération conflictuelle

La quatrième approche enfin, que nous emprunterons pour cette analyse est celle reconnaissant le conflit dans la coopération et donc, l'imbrication des logiques sociales. Nous nous basons sur le postulat que les acteurs habités par des logiques et intérêts aussi divers et variés que contradictoires, peuvent, dans des conditions négociées ensemble, parvenir à faire un front commun et travailler ensemble pour atteindre des objectifs qu'ils se sont clairement fixés en toute responsabilité. La réussite ou l'échec de l'action dépend donc de la manière dont elle se négocie par les principaux acteurs qui, faut-il le souligner sont tous dotés d'une rationalité stratégique.

Ce cadre conceptuel que nous venons de présenter peut se schématiser de la manière que voici :

Figure n° 1 : Cadre de référence théorique



1.4.2. Concepts principaux

À ce niveau, nous tenterons de fixer l'opinion sur les principaux concepts de notre étude en leur donnant un contenu qui semble pour nous approprié dans le cadre de cette étude.

Ainsi pour nous, les *projets de développement agricole*, constituent un ensemble d'actions et interventions dans le secteur agricole vivrier, conçus par des acteurs engagés et sensibilisés (internes et/ou externes à la communauté), mobilisant des moyens de la coopération au développement, et exécutées dans les pays en développement suivant des méthodes et stratégies appropriées, pendant un temps bien déterminé en poursuivant des objectifs précis de lutte contre la pauvreté et de lutte pour la sécurité alimentaire des populations envisagées. Ces projets mobilisent une série d'acteurs tant du côté des bailleurs que des destinataires.

De même, le concept de *dynamiques paysannes* utilisé dans ce travail fait référence à une diversité des associations, groupements, initiatives de toute sorte, de plus en plus actives, des acteurs et producteurs agricoles de la base, qui se mobilisent pour prendre en charge les questions de développement agricole en particulier et de développement de manière générale de leur communauté. L'élément déterminant qui permet de faire recours à ce concept est donc la mobilisation et dans une certaine mesure la maîtrise des initiatives, des décisions, et des ressources matérielles, humaines, financières, dont ils disposent pour le développement de leur communauté et particulièrement les compétences et savoir-faire sociaux locaux, ce qui concorde bien avec les stratégies et politiques de développement du type « bottom-up », et donc de développement local. Ces dynamiques sont plurielles et hétérogènes, traversées de logiques diverses, parfois contradictoires entre elles et même en leur sein.

Ce concept se veut la négation de l'approche consumériste des communautés paysannes, considérées seulement comme bénéficiaires et cibles des actions de développement, mais les reconnaît par contre comme actrices à part entière.

Lorsque nous parlons de la *rencontre*, nous faisons allusion au contact en vue d'un travail en commun, à l'interaction entre deux mondes différents, celui des opérateurs et agents des projets, donc des « développeurs » d'une part et celui des populations locales ou des « développés » d'autre part. Cette rencontre prend la forme d'une *confrontation*, d'un *affrontement* au sens positif du terme, c'est-à-dire d'imbrication des logiques et stratégies multiples, variées, parfois contradictoires et aux intérêts divergents entre ces deux mondes différents. D'où, l'espace social qu'elle génère constitue *l'arène locale de développement*.

Par ailleurs, les *logiques d'acteurs* que nous nous proposons de comprendre au cours de cette étude sont conçues en termes des motivations, des raisons profondes et des intérêts qui sous-tendent les pratiques, les comportements et les stratégies des différents acteurs en situation d'interaction.

En parlant de *l'insécurité alimentaire*, nous sous-entendons ce processus cumulatif qui tend à affaiblir, fragiliser et à précariser les populations pour les empêcher de maîtriser et de jouir de manière durable et responsable de leurs capacités d'auto-provisionnement et d'accès aux denrées alimentaires de première nécessité tandis que la *sécurisation alimentaire* serait le phénomène inverse, visant le renforcement des capacités d'auto-provisionnement et d'accès aux denrées alimentaires de manière durable des acteurs de la base.

Quant au concept de *sécurité alimentaire*, nous l'utiliserons pour désigner la capacité d'une entité à fournir à toutes les couches de sa population une nourriture suffisante quantitativement et qualitativement, de manière régulière et à tous les moments. Les piliers de base de ce concept sont donc les disponibilités alimentaires, la stabilité de leur approvisionnement ainsi que l'accès pour tous à ces denrées alimentaires. Nous insistons sur la capacité étant donné que ce processus devra entièrement être maîtrisé par les populations dans leur offre ainsi que leur accès aux denrées alimentaires, et se fonder tant sur leurs pratiques, sur leurs stratégies que sur leurs modes de vie : *sécurité alimentaire populaire*.

1.4.3. Construction des concepts : dimensions et indicateurs

En vue de l'opérationnalisation de notre étude, les indicateurs ci - après ont servi à la mesure des principaux concepts :

Tableau n° 1 : Indicateurs de base pour la mesure des concepts

Concepts	Dimensions	Indicateurs de base
1. Projet de développement agricole	<ul style="list-style-type: none"> - Organisation - Action, technique 	<ul style="list-style-type: none"> - secteur d'intervention - objectifs poursuivis - organisation mise en place - équipe projet - importance et origine des moyens mobilisés - production, maintien règles - réalisations - méthodes et approches employées - engagement des acteurs - degré de participation (définition priorités et objectifs, mise en œuvre, évaluation)
2. Dynamique paysanne	<ul style="list-style-type: none"> - Organisation - Action 	<ul style="list-style-type: none"> - motivations de création - membres et dirigeants - conflits - hétérogénéité - objectifs poursuivis - production, maintien règles - processus d'hybridation - présence et dynamisme des associations paysannes - réalisations - mécanismes de sécurisation - capacité de mobilisation des ressources (matérielles, humaines, financières, etc.) - maîtrise des initiatives et décisions - recours aux savoirs locaux
3. Rencontre/confrontation	<ul style="list-style-type: none"> - Coopération - Conflit 	<ul style="list-style-type: none"> - régulation conjointe (négociation, compromis) - action commune - effets mutuels - réactions - divergences et désaccords - rapports de force
4. Sécurité alimentaire	<ul style="list-style-type: none"> -Disponibilités alimentaires -Durabilité de l'approvisionnement - Accès 	<ul style="list-style-type: none"> - quantité et qualité aliments - régularité et permanence - personnes touchées, même les groupes les plus défavorisés

5. Logique d'acteur	- Conséquentielle - Stratégique	pratiques et comportements observés - réactions aux actions - stratégies mises en œuvre - intérêts en vue, motivations - jeux d'acteurs
6. Insécurisation alimentaire	- Dynamique - Contextuelle	- facteurs déstructurants, mécanismes et conditions d'affaiblissement, de précarisation et de fragilisation sur le plan alimentaire
7. Sécurisation alimentaire	- Dynamique - Contextuelle	- dispositifs de sécurisation mis en place - facteurs structurants, mécanismes et conditions de renforcement et de stabilisation sur le plan alimentaire

Conclusion du chapitre

Les différentes approches théoriques présentées au cours de ce chapitre introductif nous ont éclairé sur la manière dont sont pensées les diverses interventions de développement ainsi que sur les possibilités d'échec de certaines d'entre elles. La reconnaissance de la qualité d'acteur aux parties prenantes au processus, la prise en compte de leurs stratégies, de leurs logiques, de leurs intérêts et des conflits qui se développent dans leurs interactions et les rapports multiples qu'ils entretiennent en fonction des enjeux, sans oublier la promotion d'un espace permanent de dialogue et d'échange, peuvent permettre de surmonter bon nombre de difficultés et d'incompréhensions rencontrées dans le champ de la coopération. Le choix de la coopération conflictuelle et de l'analyse historico-systémique des processus réels de développement comme approches pertinentes s'est dans ces conditions imposé dans cette thèse.

Chapitre Deux : Projets de développement agricole, dynamiques paysannes et sécurité alimentaire dans la littérature contemporaine

Après avoir parcouru les réalités du système d'aide au développement en analysant tous les contours des dispositifs mis en place, il est apparu qu'il se pose encore énormément de questions sur le plan de son efficacité, notamment dans la résolution des problèmes de faim et de pauvreté dans les pays pauvres. La communauté internationale du développement a pris conscience de cette faiblesse de résultats et a initié un certain nombre d'actions pour améliorer l'efficacité de l'aide. Si la situation semble s'améliorer sur le terrain des pratiques, il s'avère néanmoins que le chemin reste encore long.

Rappelons que la rencontre entre les projets de développement, qui passent pour l'outil privilégié des politiques d'aide, et les dynamiques paysannes est analysée différemment à travers diverses études et ce, depuis plusieurs années. Ce deuxième chapitre du travail consiste en une revue de la littérature contemporaine consacrée aux projets de développement agricole, aux dynamiques paysannes et à la sécurité alimentaire. Notre regard critique sur ce qu'ont dit les autres sur les concepts et domaines clés abordés au cours de la recherche paraît important, voire indispensable pour comprendre leur démarche et permettre de nous positionner.

Au cours de ce chapitre, nous verrons les questions liées aux projets, notamment les difficultés auxquelles ils se sont butés au fil du temps, ainsi que leurs effets sur leurs partenaires locaux. Nous verrons par la suite le fondement de dynamiques paysannes en épinglant leurs principales réactions aux interventions extérieures. Nous terminerons par les questions alimentaires et nutritionnelles en Afrique subsaharienne, à partir des grilles de lecture sur l'autosuffisance alimentaire, la sécurité alimentaire ainsi que la souveraineté alimentaire, très en vogue dans les milieux associatifs et les mouvements altermondialistes.

2.1. Les Projets de développement agricole vus par la littérature

2.1.1. Projet de développement agricole : outil privilégié des politiques d'aide au développement dans le secteur agricole

Un projet de développement agricole «se présente toujours comme un ensemble plus ou moins cohérent d'interventions destinées à infléchir l'évolution de l'agriculture d'un pays ou d'une région en conformité des objectifs d'intérêt collectif » (Marc Dufumier, 1996, 37). Ce qui laisse supposer qu'il y a une organisation chargée de concevoir et de mettre en œuvre cet arsenal d'actions et interventions d'une part et la mobilisation des moyens nécessaires à la matérialisation des actions envisagées d'autre part.

Étant donné l'importance des moyens à mobiliser, le projet de développement est dans la plupart des pays d'Afrique subsaharienne, très souvent une émanation extérieure comme le rappellent Nassirou Bako-Arifari et Pierre-Yves Le Meur (2001 : 263) : « le projet de

développement constitue la forme paradigmatique du « développement » considéré de manière non normative comme changement social, économique, technique impulsé de l'extérieur ».

En effet, les projets de développement sont nés du souci des bailleurs de fonds internationaux et des agences de coopération bilatérales de pouvoir contrôler l'emploi exact des fonds qu'ils octroyaient sous forme de dons ou de prêts aux Etats. Ils imposèrent ainsi cet outil de coopération dont les objectifs devraient être définis à l'avance et pour la réalisation desquels l'ensemble des interventions publiques devrait être soigneusement planifié²⁸.

Dès lors, les projets de développement agricole prirent des formes très variables selon les objectifs qui leur furent assignés, avec l'ambition de pouvoir comparer les avantages et les inconvénients des différents projets par le biais de critères d'évaluation économique relativement simples : ratios bénéfices/coûts, taux de rentabilité interne (Dufumier, 1996).

Toutefois, les solutions proposées par les projets paraissent ne pas toujours prendre en compte le contexte, les priorités et les réalités locales. Elles relèvent parfois davantage d'a priori non démontrés que d'une compréhension rigoureuse de la réalité. Parfois même, elles sont la projection des solutions du système d'aide en rapport avec son modèle de référence. Très souvent, les « experts », « les assistants techniques », « les coopérants », « les consultants », les « chargés de programme » essaient de reproduire des idées de solutions qu'ils ont expérimentées ailleurs dans d'autres situations, sans y intégrer des éléments contextuels, ce qui cause énormément de problèmes sur terrain (Dufumier, 1996 ; Gueneau et Lecomte, 1998).

En réalité, ceci est bien vrai comme l'on pourra le démontrer au cours des lignes et des chapitres qui suivent. En effet, les solutions apportées sous la forme des projets ne trouvent très souvent de la signification qu'aux yeux des « concepteurs » mais pas vraiment de sens auprès des bénéficiaires. Parfois, elles vont même à l'encontre des aspirations profondes et des intérêts des populations pourtant « bénéficiaires » qu'elles prétendent « aider ».

2.1.2. Quelques tendances défavorables et effets recensés des projets de développement agricole sur les dynamiques paysannes

D'éminentes études sur l'impact des projets de développement agricole sur les populations locales en arrivent parfois à des conclusions assez alarmantes.

L'analyse du système d'aide dans les pays du Sahel par Marie-Christine Gueneau et Bernard J. Lecomte (1998) met en évidence ses faiblesses réelles, ce qui suscite un doute quant à sa capacité à redresser la situation socio-économique des milieux « aidés ». Pour eux, l'institution par laquelle transite l'aide, « le projet », présente plusieurs tendances défavorables au fonctionnement normal d'activités économiques dont :

²⁸ Voir à ce sujet Marc Dufumier, 1996, *Les projets de développement agricole. Manuel d'expertise*, CTA-Karthala, Paris, p. 23. Cette recommandation intervient après de mauvais usages et dysfonctionnements dans la mise en œuvre des actions financées antérieurement dans les anciennes colonies nouvellement indépendantes.

1^o tendance : *hors du projet, point de salut : exclusion d'autres acteurs.*

La conditionnalité du système d'aide est assez fréquente et cela se traduit toujours par la délimitation des groupes-cibles, des domaines et de la zone d'intervention du projet. Cette façon d'agir présente l'inconvénient d'exclure certaines catégories potentiellement en mesure de contribuer efficacement à la réussite du projet même s'il n'est pas toujours possible d'atteindre tout le monde, partout et au même moment. Certains projets n'hésitent pas à imposer la création d'associations et groupements et même des restructurations pour façonner l'organisation interlocutrice conformément à leur idéal. Ce qui suscite des inquiétudes auprès des partenaires comme l'affirme Pape Maïssa Fall, animateur sénégalais de la région de Kaolack : « chaque ONG, chaque projet d'appui vient avec sa stratégie, ses *cibles*. Chacun, comme le font les hommes politiques, veut avoir sa zone d'intervention. Ils ne tiennent pas compte de ce qui existe déjà. Ils proposent de nouvelles choses alors qu'il y a des initiatives. Ils étouffent tout cela... »²⁹. Ces propos révèlent cette tendance de la « tabula rasa » ainsi que la tentative de contrôle des initiatives locales qui caractérisent les projets de développement agricole.

2^o tendance : *le syndrome de la spécialisation :*

Le projet est souvent focalisé sur un maillon particulier d'une chaîne de production sans préoccupation pour l'amont et l'aval de la production. Par exemple, nombreux sont les projets de production agricole qui ne s'intéressent ni au stockage, ni à la commercialisation, ni à la transformation, encore moins à l'artisanat destiné à produire l'outillage agricole indispensable. Bien sûr, un projet ne peut pas tout faire par lui-même mais il doit s'assurer que les secteurs d'activité environnant la production fonctionnent, sans quoi le risque est grand de conduire à des surproductions inutiles comme c'est souvent le cas du maraîchage, ou d'autres cultures à certains endroits. Ce syndrome de la spécialisation est le fruit d'une vision réductrice des concepteurs du projet, qui coupe le producteur de son contexte économique. Or, la rentabilité est acquise grâce à une diversification de l'activité conçue comme une stratégie de répartition des risques.

3^o tendance : *les subventions de démarrage*

Les ressources financières apportées sont généralement fournies sous forme de subventions pour l'équipement et les dépenses liées à des projets précis et non sous forme d'un apport en capital à l'organisation paysanne ou à une entreprise dépendant d'elle. Même si cela ne change rien quant aux volumes financiers, c'est psychologiquement et pratiquement différent, dans la mesure où un apport en capital, c'est-à-dire, un co-investissement, exigerait un suivi et un accompagnement.

²⁹ Cité par Marie-Christine Gueneau et Bernard J. Lecomte, 1998 : 63.

4^e tendance : *la prédominance des apports externes*

Le projet, même s'il se veut participatif, c'est-à-dire faisant appel à une participation financière des bénéficiaires, apporte très souvent une part de ressources très importante, voire disproportionnée par rapport au capital propre souvent obtenu sous forme de cotisations des membres. La dépendance envers l'apport d'aide est forte, rendant l'autonomie financière difficile et l'évaluation objective du service rendu par le bailleur, délicate. Cette situation empêche de réelles négociations et exigences réciproques entre le projet et les acteurs locaux et n'incite aucun des partenaires à la performance. Ce qui a fait dire à Piet Buijsrogge (1989 : 207) qu' « en matière de développement, ce n'est pas le manque d'aide qu'il faut déplorer, mais peut-être paradoxalement le trop-plein » quand bien même cette affirmation devrait impérativement être nuancée et bien circonscrite.

Appuyer une première initiative est délicat comme le disent Marie-Christine Gueneau et Bernard J. Lecomte : le risque majeur est de dépasser les capacités financières, techniques, organisationnelles du groupe. Il est souvent préférable de limiter l'appui à son minimum de façon à laisser le groupe essayer lui-même. C'est en s'essayant qu'il affirmera son identité et testera la portée de ses capacités propres.

Lorsqu'un apport financier extérieur est fourni, il devrait être modulé en fonction du niveau de richesse des groupements et être complémentaire à leurs propres ressources mais sans s'y substituer³⁰. Le montant de l'apport externe devrait être proportionnel aux capacités des responsables du groupement, à leur capacité de gestion en particulier, or, le principal défaut est d'avoir souvent contribué à empêcher l'émergence ou le renforcement d'organisations de producteurs autonomes et responsables (Marc Dufumier, 1993).

5^e tendance : *les à-coups du financement externe.*

Le financement des projets accuse souvent des retards et même des irrégularités dans les versements, ce qui influe négativement sur la réalisation des activités et risque de perturber le fonctionnement normal des organisations de la base et même de les détruire.

« Ne faut-il pas constater les retards dans le démarrage de certains projets et la mise en œuvre difficile de beaucoup d'autres ? », s'exclame Jean-Marc Ela (1990) en observant que la plupart des interventions prévues par les plans quinquennaux sont perturbées par des problèmes d'organisation et de gestion.

De même, certains financements couvrent une trop courte période, d'autres sont ponctuels, ce qui affaiblit l'action amorcée à la base.

³⁰ Cette question soulève une problématique assez complexe, car le niveau de pauvreté qui caractérise certaines communautés de base les prive de toute capacité d'initiative et d'action. En effet, dans un contexte de pauvreté absolue où les gens manquent même du minimum vital, attendre qu'ils présentent une contrepartie financière appropriée serait les condamner à demeurer dans la misère ; l'important serait de les soutenir pour qu'ils démarrent certaines activités, quitte à les accompagner avec des conseils dans des domaines indispensables comme la gestion, etc. Cette contrepartie peut être exigée en travail par exemple pour éviter qu'ils ne soient exclus. L'exemple de la Grammeen bank au Bangladesh avec la micro-finance a démontré à la face du monde que les plus pauvres étaient aussi en mesure de gérer des sommes qu'ils ne pouvaient pas avoir par eux-mêmes et de les faire fructifier.

Il sied d'évoquer aussi dans ce chapitre le saupoudrage des fonds pour plusieurs associations à la fois dans certains milieux alors que l'on déplore dans certaines contrées, régions, territoires ou pays une concentration excessive des fonds en même temps qu'il y a des déserts dans d'autres, avec au final des conséquences néfastes pour les bénéficiaires, comme le fait observer Marc Dufumier (1993 : 19) : « En concentrant les moyens financiers en des lieux donnés sur de courtes périodes, les projets gigantesques ont introduit des distorsions dans l'affectation des ressources entre régions ou secteurs d'activités. Nombreux sont les projets de développement agricole qui ont contribué au gonflement de la dette extérieure. »

Plusieurs raisons liées aux contextes historiques, idéologiques, géopolitiques et géostratégiques peuvent justifier la concentration des projets de développement dans certains milieux et certains secteurs d'intervention plutôt que dans d'autres. Jean-Marc Ela (1998 : 198) illustre cela à travers ce passage :

« Une petite ethnologie des projets de développement met en lumière la diversité des pays et des organismes impliqués dans ces opérations compte tenu des traditions d'échange et de coopération avec le pays d'accueil. On constate aussi une spécialisation dans les secteurs d'intervention et leur géographie définie en fonction des choix idéologiques et des enjeux géopolitiques que représentent les groupes ethniques resitués dans les trajectoires de l'histoire économique et politique d'une région ou d'un pays. Il arrive que les projets de développement se concentrent dans une région qui constitue une sorte de fief ou de monopole pour une ancienne métropole. Les « nouveaux venus » de la coopération internationale se heurtent alors aux intérêts des anciens maîtres qui se réorganisent et se mobilisent pour affirmer leur présence dans un contexte où les rivalités sourdes, les stratégies de sabotage et d'éviction reproduisent au sein des brousses africaines l'esprit de la jungle qui est au cœur du capitalisme occidental. »

Parlant des effets négatifs des projets de développement agricole sur les dynamiques paysannes, Marc Dufumier (2004 : 558) estime :

« S'il est bien un domaine où l'excès « d'encadrement » des agriculteurs peut très vite devenir préjudiciable, c'est bien celui de l'assistance technique et de la vulgarisation agricole. Trop nombreux ont été les projets de développement agricole qui échouèrent lamentablement du fait d'interventions publiques extrêmement autoritaires, ne laissant pratiquement plus aucune marge d'initiative aux paysans dans la conduite de leurs systèmes de culture et d'élevage. Fondés sur le principe des « transferts de technologies », depuis les stations expérimentales jusqu'aux champs des agriculteurs, maints dispositifs de vulgarisation agricole employés au cours des dernières décennies se sont contentés de vouloir enseigner un nombre limité de techniques simples et standards, sans prendre en compte la complexité et la diversité des systèmes de production agricole déjà pratiqués dans chaque région. L'accès aux crédits de campagne et aux intrants dont on voulait encourager l'utilisation fut alors souvent conditionné à la mise en œuvre intégrale de toutes les techniques dites « améliorées ». Les vulgarisateurs se sont très vite transformés en prosélytes insistants ».

Autoritarisme, méconnaissance et non prise en compte des réalités locales, conformisme, simplisme, absence de dialogue avec les « bénéficiaires », etc. sont donc autant de faiblesses des projets de développement agricole que l'on relève souvent sur le terrain.

Dans son ouvrage consacré aux projets de développement agricole, Marc Dufumier (1996)

donne des précisions sur le manque ou la faiblesse de résultats des projets qu'il attribue aux causes suivantes :

- le peu d'importance accordée à l'agriculture et à la paysannerie. Les tentatives d'industrialisation sans développement agricole préalable ont presque toutes échoué. A contrario, les pays du Tiers monde qui ont pu développer durablement leurs industries sont presque toujours ceux dans lesquels l'Etat est d'abord intervenu efficacement auprès de la paysannerie (cf. les réformes agraires de Taïwan et de Corée³¹) ;
- les prélèvements excessifs de revenus auxquels ont été soumis les producteurs au profit des couches sociales parasites. L'expérience a montré que les travailleurs n'adhéraient véritablement aux projets que si ces derniers étaient conformes à leurs intérêts. L'absence de réels stimulants matériels fut souvent à l'origine de la passivité et de l'immobilisme de nombreux producteurs³² ;
- L'extrême centralisation des processus de décision en ce qui concerne les choix d'investissement et l'allocation des ressources disponibles, sans réelle concertation avec les populations théoriquement « bénéficiaires ». On s'est trop souvent limité à expliquer les décisions sans jamais associer les agents concernés à la conception des opérations ;
- L'incompréhension des réalités économiques et sociales dont ont fait preuve de trop nombreux technocrates très sensibles aux effets de mode, peu au courant de la diversité des situations locales, et dont les normes se sont révélées souvent inappropriées. Les divers éléments écologiques, économiques et sociaux, susceptibles de conditionner le devenir des systèmes de production agricole ont rarement été pris en compte dans la formulation des projets ;
- La rigidité des procédures relatives au financement des interventions et à l'exécution des actions à entreprendre. Le souci de rigueur dans l'ordonnancement des opérations est allé à l'encontre de la flexibilité nécessaire dans les sociétés soumises à des changements imprévisibles.

Dans une perspective de longue durée, Jean-Philippe Peemans (1997b) fait son analyse de l'échec de diverses tentatives africaines tant gouvernementales que des projets agricoles. Pour lui, les Etats africains étaient handicapés dans le processus de lancement des projets, par les multiples problèmes dérivés de la mise en œuvre de cette « nouvelle agriculture » : problèmes de maîtrise de la technologie, de l'intégration d'éléments agricoles et agro-industriels très complexes, et surtout inadéquation de la logique des projets à la rationalité paysanne. Ces projets voulaient imposer au monde paysan une logique fonctionnelle par rapport aux normes

³¹ Les réformes agraires menées avec succès tant en Corée du Sud qu'en Taïwan ont permis des gains de productivité agricole qui ont soutenu les efforts d'industrialisation dans ces pays. Bien que le contexte dans lequel ces pays ont lancé leurs initiatives d'industrialisation leur fût largement favorable, les experts soutiennent qu'un développement agricole en amont ou même parallèle fait énormément de bien au développement industriel.

³² Voir aussi à ce sujet Peemans, Jean-Philippe, 1997, *Crise de la modernisation et pratiques populaires au Zaïre et en Afrique*, L'Harmattan, Paris, 234 p.

de l'accumulation, sans lui donner les moyens de s'insérer de manière positive à celle-ci. Le « modèle fermier de modernisation » combinant travail familial, intrants industriels et capital, et susceptible d'une intégration active à la sphère d'accumulation, est resté très limité à quelques régions privilégiées, sauf au Kenya et en Côte d'Ivoire, où il a conforté une classe moyenne rurale relativement importante. Ailleurs, la dominance de la politique de modernisation à travers les projets a contribué à perturber et à marginaliser la grande majorité de la paysannerie.

Ces facteurs cumulés expliquent dans une large mesure les déboires connus par les projets de développement agricole dans les pays du Sud et méritent une attention particulière si l'on tient à améliorer l'efficacité des interventions sous la forme de projets.

S'attaquant à l'approche des « besoins fondamentaux » qu'ils trouvent ambiguë alors que c'est sur elle que se fondent la plupart des projets, Marie-Christine Gueneau et Bernard J. Lecomte (1998) se demandent : « qui, du système d'aide ou des paysans, satisfait les besoins de l'autre ? ». Ils estiment que la grille de lecture des problèmes ou des besoins varie selon les observateurs ; dans les faits, le point de vue des bailleurs de fonds prédomine souvent, légitimé par l'approche des *besoins essentiels* ou *fondamentaux* qui continue de prospérer sous des grands airs d'universalité. Ce récit est si éloquent :

« L'approche des besoins fondamentaux profite de ses apparences d'évidence : tout homme doit se nourrir, se loger, s'habiller... mais elle cache en réalité deux inexactitudes.

La première inexactitude est de laisser croire à l'universalité des besoins. Or, ceux-ci ne sont pas des données absolues, ils varient selon les sociétés. C'est ce qu'ignorent les standards normatifs de l'OIT obtenus à partir du portrait robot de l'homme de référence.

La deuxième inexactitude de l'approche tient à l'idée qu'il faut d'abord satisfaire les besoins fondamentaux avant de satisfaire des exigences plus spirituelles. Or, dans la pratique chez les africains, l'importance des dépenses sociales liées à l'exercice de la solidarité qui entre dans un mécanisme de dons et contre-dons générateur d'une sécurité pour l'individu ; les dépenses spirituelles et sociales sont loin d'être considérées comme secondaires et font donc bien parties des besoins fondamentaux.

Aussi, et c'est en réalité le plus grave, l'approche des besoins fondamentaux n'accorde pas d'attention aux efforts propres des populations. Elle s'intéresse peu aux initiatives déjà prises, elle ignore ce que les populations savent, ce qu'elles font, ce qu'elles réunissent. Elle néglige leurs ressources propres³³. Ainsi par exemple, pourquoi négliger le capital social que constituent les réseaux de relations sociales ? Pourquoi ignorer le capital technique propre des populations ? Pourquoi ne pas prendre en considération leurs ressources financières ?

Ce manque d'attention des acteurs de l'aide pour les avoirs des paysans, leurs pratiques, leurs idées, laisse croire à ces derniers, qu'effectivement, leurs apports sont sans intérêt.

Enfin, il faut souligner le manque de pédagogie de l'approche par les besoins ou par les problèmes car elle utilise une porte d'entrée dévalorisante : par le négatif, par ce qui manque, ce que les paysans ne savent pas faire. Ce faisant, elle pointe le doigt sur leurs faiblesses et leurs incapacités. En outre, la recherche des besoins conduit à dresser des listes comme autant de doléances et lorsqu'un besoin est satisfait, l'accent se trouve alors mis sur l'insatisfaction de tous les autres besoins ».

³³ Lire aussi David Mosse, 2005, *Cultivating Development. Ethnography of Aid Policy and Practice*, Pluto Press, Londres, 315 p.

On constate donc que la base théorique de l'approche est contrariée par les cas empiriques et qu'elle induit des effets pervers de mépris des efforts propres. De plus, sur le terrain, la détection des besoins est brouillée par l'offre d'aide qui, souvent, devance la demande. D'où, l'identification des besoins se résume bien souvent à une vente camouflée sur catalogue. En effet, les projets sont définis d'avance et les procédures d'identification ne sont, en réalité, que des manières élégantes de faire entériner les projets par les paysans : « l'identification des besoins n'est dès lors qu'une procédure faisant légitimer par des « propos paysans », sous forme de « besoins » recueillis par des enquêtes hâtives, les projets que, de toute façon, les opérateurs de développement avaient déjà plus ou moins dans leurs cartons sous forme d'offre » (Jean-Pierre Olivier de Sardan, cité par Gueneau et Lecomte, 1998, 96).

En réalité sur le terrain, les paysans ne sont pas suffisamment consultés et impliqués, les grandes lignes des projets étant déjà fixées d'avance et donc, difficilement négociables et ce, même si les éléments contextuels pertinents ne sont pas pris en considération. C'est cela la réalité du système d'aide.

Par ailleurs, le poids important des critères des bailleurs influencent très largement le *marché* de l'aide comme l'illustre ce passage³⁴: « Dans les faits, le financement n'est accordé que si des initiatives pour le développement correspondent aux critères que le financeur s'est imposés, à lui-même et aux autres. Bien que cela soit nié unanimement et que de bien belles phrases essaient de faire croire le contraire, la pratique de la coopération au développement prouve que les bailleurs de fonds influencent profondément les organisations de développement du Sud ».

Cette pratique ne va pas sans conséquences néfastes sur les pays d'accueil de ces projets comme le relève Marc Dufumier (1993 : 18) :

« Les différentes agences mirent au point chacune leurs propres règles en matière d'ingénierie de projets et ces dernières se sont imposées aux fonctionnaires nationaux comme des conditions difficilement négociables. Soucieuses de retenir l'attention des bailleurs de fonds, les administrations ont eu tendance à se conformer à leurs critères sans pouvoir toujours garantir que les projets ainsi retenus étaient vraiment prioritaires et s'accordaient parfaitement aux orientations générales du développement. Les politiques agricoles se limitèrent ainsi bien souvent à des listes de projets sans cohérence. ».

Concrètement, c'est donc souvent l'offre qui crée la demande, car un projet n'est « bancable » pour les organisations internationales et les bailleurs de fonds en général que s'il intègre leurs concepts fétiches comme la sécurité alimentaire, la lutte contre la pauvreté, la bonne gouvernance, les droits de l'homme, le microcrédit, le gender, l'empowerment, etc. comme l'explique Pierre-Joseph Laurent (1998 : 207) : « l'offre de coopération, c'est un truisme, renvoie au « projet » du donateur. Pour s'en convaincre, il suffit de parcourir des dossiers de projets de développement et de s'arrêter devant les paragraphes consacrés (par exemple) aux notions de développement intégré, de durabilité, de décentralisation, de participation

³⁴ Edith Sizoo, cité par Marie-Christine Gueneau et Bernard J. Lecomte (1998 : 96)

paysanne, de « genre » ou encore de « gestion des terroirs villageois » : autant de modes conceptuelles inconnues de l'idiome villageois ».

Mais ces thèmes, constate José Antonio Sequeira Carvalho (1997) ne sont pas sans signification ni importance bien au contraire, chacun d'eux constitue une dimension essentielle du développement. Plus que leur contenu, c'est la manière dont ils ont été discutés avec les pays en développement, leur trop rapide traduction en projets et programmes, leur traitement différencié par les divers bailleurs de fonds, et parfois leur imposition comme critère d'allocation de l'aide, qui ont créé une certaine confusion sur les priorités du développement.

En conséquence, « il n'existe pas de « marché » de la coopération au développement dans le sens où l'offre d'aide proposée par les bailleurs de fonds ne rencontre pas la demande formulée par les populations locales. Les stratégies et les projets des donateurs occultent l'inadéquation de l'offre, mais aussi les demandes populaires » (P-J Laurent, 1998, 208).

La précision de Mike Singleton (Cité par P-J Laurent, 1998, 208) à ce sujet est sans équivoque. Pour lui, « *Il ne peut pas y avoir de projets sans Projet*. Tout projet ponctuel et précis fait écho à un choix de société. Par conséquent, puisqu'il y a autant de cultures qu'il y a de choix, proposer un projet c'est toujours imposer, qu'on le veuille ou non, son choix ».

À la lumière de ce qui précède, nous estimons que la plupart des effets négatifs des projets de développement agricole sur les dynamiques paysannes tiennent plus aux approches qu'empruntent ces projets ; approches plus consuméristes, considérant les communautés paysannes plus comme bénéficiaires et consommatrices de l'aide, exécutrices des politiques conçues par eux qu'actrices de leur propre développement. En emmenant les projets, rien n'est prévu comme temps consacré au conflit et à la négociation au sens de la palabre africaine, pour parvenir à un véritable compromis construit ensemble qui permettrait aux communautés de s'engager en toute responsabilité. Les programmes sont bien arrêtés d'avance, donc pas négociables, privilégiant plus les résultats pour justifier l'action et les moyens que l'on a engagés que les communautés et leurs membres, pour le renforcement de leurs capacités d'autoréflexion, de négociation et d'action. Or, comme le fait remarquer Marc Dufumier (1996), l'expérience montre que les projets de développement agricole dans lesquels les diverses institutions et catégories d'agents économiques ne parviennent pas à établir aisément un consensus ou des compromis sur les actions à entreprendre sont condamnés à l'échec. La réussite des projets d'intérêt collectif est fortement conditionnée par la manière avec laquelle sont résolues ou surmontées les contradictions sociales qui peuvent surgir à tout instant. C'est pourquoi il importe toujours de prévoir des procédures de négociation et des instances d'arbitrage dont la légitimité doit être largement assurée.

Ce type de planification qui va de haut en bas n'a pas su intégrer et intéresser les communautés villageoises comme telles. On a souvent voulu développer l'agriculture plutôt que l'agriculteur et sa communauté. On a voulu faire un développement agricole plutôt qu'un développement rural, observe Piet Buijsrogge (1989).

Cette attitude conduit certains auteurs comme José Antonio Sequieira Carvalho (1997), à se plaindre du fait que l'Afrique noire ait été amenée à appliquer des systèmes d'organisation et de méthodes de gestion qui n'ont été ni pensés par elle, ni adaptés à sa culture. Ainsi, faut-il rompre avec un système de coopération qui a fait la preuve de son inadaptation aux réalités et aux besoins africains, rompre avec une démarche tendant à coloniser la culture africaine pour permettre le développement et s'attacher à réussir, ce qu'il appelle, un métissage de la pensée et des méthodes d'action.

Cette indignation, pensons-nous, même si elle est générale et partagée par un bon nombre, débouche néanmoins sur une recommandation qui concorde bien avec la prise en compte de la négociation et du compromis et donc, de la coopération conflictuelle.

Nous croyons donc fermement que les problèmes des paysans restent leurs problèmes et jamais les problèmes des institutions exécutant les projets ; ces dernières devraient donc aider les communautés paysannes à résoudre leurs problèmes à travers un appui et un accompagnement responsables.

Mais tout n'est pas que négatif dans l'action des projets de développement agricole. Au delà des effets négatifs relevés plus haut, les projets de développement agricole présentent de grandes opportunités pour les dynamiques paysannes par l'apport des moyens matériels, financiers, techniques manquant aux organisations paysannes. Si ces moyens étaient utilisés judicieusement, ils pourraient bien impulser une réelle dynamique de développement du milieu et particulièrement la lutte contre l'insécurité alimentaire.

Les projets de développement agricole permettent aussi une réelle mobilisation des dynamiques paysannes et dans une certaine mesure, une certaine sensibilisation aux questions préoccupantes ainsi qu'une prise de conscience relative par les dynamiques paysannes du rôle qui est le leur. Ce qui pourrait déboucher sur l'émergence ou le renforcement des organisations paysannes autonomes, responsables et dynamiques.

Comme l'affirment Nassirou Bako-Arifari et Pierre-Yves Le Meur (2001), le projet apporte des ressources nouvelles, matérielles et économiques, mais aussi politiques (en termes de reconnaissance et donc de légitimation de telle ou telle instance locale), culturelles, sociales, et symboliques. Pour accéder à ces ressources, les acteurs qui définissent le champ du projet mobilisent leurs capitaux propres dont les formes varient selon le même éventail. Toute l'économie politique du projet repose ainsi sur des transferts et des conversions constantes de ressources et capitaux.

Après cet aperçu des effets des projets agricoles sur leurs interlocuteurs paysans, il nous semble opportun de suivre la manière dont interagissent les deux mondes.

2.1.3. Interaction projets de développement agricole – dynamiques paysannes : contexte, médiation et courtage

Les projets de développement agricole viennent « appuyer » les dynamiques paysannes dans leur action quotidienne de lutte pour la sécurisation alimentaire des populations. Ils entrent en

contact, donc interagissent en vue de leur action commune sur le terrain. Qui facilite cette rencontre ? Comment se déroule cette interaction et avec quel impact ? Quelles sont les logiques à la base ?

Nous savons que chaque intervention de développement mobilise une série d'acteurs, tant du côté des projets que du monde paysan. Elle se déroule aussi dans un certain contexte qui garde toute son influence sur elle et sur lequel elle n'a parfois aucune maîtrise ; et pourtant ce contexte le conditionne largement : aléas climatiques, systèmes des prix, circuits et structures d'approvisionnement et de commercialisation, autres interventions sur le même milieu (projets concurrents, ponctions fiscales, mesures administratives), « opportunités » extérieures au système productif local (mines, migrations, scolarisation...). Or, comme le fait observer Olivier de Sardan (1995), les réactions paysannes à un projet sont largement influencées par ces facteurs « extérieurs », que toute analyse doit prendre en compte.

Le contexte historique de l'intervention en rapport avec les actions antérieures reste tout aussi déterminant. Olivier de Sardan (1995) l'a démontré :

« Tout projet intervient dans un milieu qui a déjà subi de nombreuses interventions précédentes et en a gardé trace, bien que « la tendance naturelle dans un projet (soit) toujours de considérer que l'histoire démarre avec le projet, de sous-estimer systématiquement tout ce qui s'est fait auparavant et de surestimer l'impact du projet. Cette vision partielle, bâclée, voire tronquée et subjective de la réalité est à la base de la méconnaissance et de la non prise en compte d'une frange assez importante d'éléments pourtant susceptibles d'étoffer le contexte et d'éclairer ainsi la lanterne des « experts » et « concepteurs » des projets et du coup, ce qui en conséquence apparaît comme une des causes des faibles performances des projets malgré les moyens consentis ».

Un changement de regard s'avère donc indispensable si l'on consent à œuvrer dans la perspective de la viabilité et de la durabilité des actions sur terrain.

Par ailleurs, autour des interactions entre un projet et une population, un certain nombre de niveaux de cohérences permettent de rendre compte de l'existence de types de comportements apparentés (et de différences entre ces types). Ces comportements peuvent être ramenés à l'expression de quelques « logiques », ou de quelques « stratégies », encore même de quelques « pratiques » selon Olivier de Sardan (1995).

Il s'agit entre autres de :

- la cohérence interne du modèle technique ;
- la congruence du projet avec la politique économique nationale ;
- la conformité du projet avec les normes des bailleurs de fond ;
- la dynamique propre de l'organisation-projet.

En définitive, un projet, même en dehors de ses contacts avec la population, est déjà en lui-même un ensemble en partie in-cohérent (sic), car doté de cohérences disparates. La rationalité technique et argumentative, en sa splendide cohérence, autour de laquelle un projet est en général conçu, est donc déjà sérieusement mise à mal avant même qu'il ne se déploie sur le terrain, conclut Olivier de Sardan.

Le contact avec le concret, avec le réel s'avère être un test majeur pour déceler le décalage entre le discours, les idéologies, les appréhensions et a priori des concepteurs d'une part, et les réalités de terrain d'autre part. Une dose de flexibilité cumulée à un certain volume de recul serait avantageuse pour réorienter l'action en fonction des données nouvelles.

Au cours de l'interaction entre un projet de développement et les autres acteurs sociaux, il se produit très souvent ce qu'Olivier de Sardan (1995) qualifie de « dérive », c'est-à-dire un écart entre ce qui est prévu et ce qui se passe, qui est la manifestation de son « appropriation » par les acteurs concernés. Cette « dérive » est un phénomène normal, qu'il serait illusoire de vouloir éliminer. C'est le produit nécessaire et intentionnel de l'entrecroisement de la complexité des variables en jeu dans les réactions d'un milieu social face à une intervention volontariste extérieure. Elle est en quelque sorte une des formes inéluctables de contact d'un projet avec le réel. Ces « dérives » contribuent à renforcer le décalage entre les discours des développeurs et les résultats et réalités de terrain.

Mais curieusement, la tendance de beaucoup de projets est de vouloir masquer autant que possible ces écarts. Or, il nous semble intéressant d'en prendre connaissance, d'en tenir compte et de bien les considérer comme des opportunités d'apprentissage autour desquelles de vrais compromis devraient être construits et se construire de manière continue.

Nassirou Bako-Arifari et Pierre-Yves Le Meur (2001) recommandent d'aborder la relation entre projet et autres espaces sociaux selon deux perspectives complémentaires :

- au travers de la figure du « courtier en développement » et des différents phénomènes d'intermédiation inhérents à la mise en contact de deux mondes, celui des « développeurs » et celui des « développés » ; et
- en se penchant sur les discontinuités culturelles et les formes de méconnaissances réciproques générées à l'interface de ces ensembles sociaux.

Au sujet des phénomènes d'intermédiation relatifs à la mise en contact de ces deux mondes, il est important de rappeler que la situation du développement est une situation d'interface et que les notions de courtage et de réseaux sociaux paraissent utiles pour rendre compte des interactions entre le champ défini par un projet et des espaces sociaux plus larges (Nassirou Bako-Arifari et Pierre-Yves Le Meur, 2001). Dans ce sens, les interactions entre la configuration développementiste et les populations africaines ne s'effectuent pas dans une sorte de face-à-face théâtral et global. Elles se font par diverticules, relais, réseaux, passerelles, capillarités, interfaces. Il s'agit là des processus fondamentalement médiatisés, c'est-à-dire passant par des médiations multiples, emboîtées, tuilées, enchevêtrées (Olivier de Sardan (1995). Mais pour une médiation, il faut des médiateurs. A chaque époque, à chaque contexte, des figures spécifiques de médiateurs se dessinent et dans l'ère du développement actuelle, deux types de médiateurs semblent plus particulièrement jouer un rôle central : les agents de développement de terrain et les courtiers. Ainsi, le développement sous sa forme opérationnelle transite inéluctablement par des agents de développement de terrain, qui constituent l'interface incontournable entre un « projet » et ses « destinataires ».

En effet, les projets peuvent suivre des médiations multiples, et transiter soit par des personnes, des réseaux ou des structures intermédiaires pour faire parvenir leur aide à la base. La figure classique de cette intermédiation reste l'ONG, reconnue comme « courtier en développement³⁵ » dans la littérature francophone et ; « *brokers* » and « *translators* » dans celle d'origine anglo-saxonne (David Lewis and David Mosse, 2006).

Les fonctions et activités d'intermédiation ou de « courtage » semblent présentes dans toute société et ont une longue histoire en Afrique où, déjà à l'époque coloniale, la régulation des rapports entre les pouvoirs coloniaux et les populations s'appuyaient sur des groupes d'intermédiaires allant de l'interprète au représentant ou au chef de canton ou de village (Thomas Bierschenk, Jean-Pierre Chauveau et Jean-Pierre Olivier de Sardan, 2000). Mais, comme le note Thomas Bierschenk (1991), l'aide au développement en Afrique et ailleurs a engendré une espèce sociale particulière : des courtiers (brokers), intermédiaires-arrangeurs entre les bénéficiaires (potentiels) et les « bailleurs de fonds » (potentiels) d'un projet. On pourrait même dire de la plupart des projets qu'ils sont « arrangés ».

David Mosse et David Lewis (2006, 11) estiment que ces courtiers seraient les produits de la faiblesse des Etats. Ainsi, avancent-ils, « *brokerage is viewed as an outcome of a weak state unable to impose its rationality on local areas, and enlisting patron-client relationships to reduce the unpredictability of the state's efforts at intervention and control* ».

Les « courtiers en développement » sont donc ces acteurs sociaux qui servent d'intermédiaires pour drainer des ressources extérieures relevant de l'aide au développement dans une arène locale donnée. Ils sont sensés représenter la population locale, ou en exprimer les « besoins » vis-à-vis des structures d'appui et de financement extérieures. Dans ce sens, les stratégies de mobilisation ou de captation de la « rente du développement » sont devenues des enjeux essentiels, mais ce concept ne renvoie ni à un statut réel, ni à une position institutionnelle officielle ou officieuse, ni à une notion émique qui mobiliserait des représentations conscientes chez les intéressés (Thomas Bierschenk, Jean-Pierre Chauveau et Jean-Pierre Olivier de Sardan, 2000).

Par ailleurs, certains notables et certains réseaux jouent un rôle d'intermédiaire entre la base et les projets. Il s'agit essentiellement de haut fonctionnaires et politiciens, de même que les ressortissants de certains villages vivant dans les capitales (provinciale ou nationale) ou à l'extérieur du pays, mieux rodés dans le sillage de la coopération, bien connus auprès de certains bailleurs. Dans leurs accointances avec les fonctionnaires des agences de financement et des ONG étrangères, ils parviennent à obtenir des financements pour les projets de leurs villages, clients et/ou protégés. Il n'est d'ailleurs pas étonnant qu'ils soient directement eux-mêmes initiateurs et/ou parrains de certaines ONG (Bierschenk, Chauveau et Olivier de Sardan, 2000).

³⁵ En référence au qualificatif concédé par Olivier de Sardan, Thomas Bierschenk, etc. Jean-Philippe Peemans (2002) les qualifie à son niveau de « péri-élite ».

Ces cadres et notables faisant le courtage pour le développement, Pierre-Joseph Laurent (2000) les qualifie de « *big men* ». Les actions du « *big man* », qui reposent sur une logique d'accumulation et sur des stratégies d'échanges symboliques peuvent être comparées avec celles des « courtiers en développement », intermédiaires entre des donateurs et des bénéficiaires potentiels de l'aide au développement. Leurs fonctions se recoupent, et se transforment à d'autres occasions. Il n'est donc pas rare de voir un courtier endosser l'habit du *big man*.

Comme « la chèvre broute là où elle est attachée³⁶ », les positions occupées dans l'arène nationale et dans des structures officielles constituent parfois les véritables niveaux où s'effectue le courtage par le court-circuitage de l'aide au développement pour la drainer vers les régions d'origine des cadres (Nassirou Bako-Arifari, 2000, 44). Ceci crée une situation mixte où le « cadre » courtier local en développement se double du rôle de véritable « passeur » en développement, en ce sens que, de par sa position administrative ou politique sur l'arène nationale, il se sent le devoir de (ou est sollicité par ses corégionnaires pour) faire « passer » des ressources vers son milieu d'origine, en y drainant des projets étatiques ou autres.

Nul n'ignore que les phénomènes et processus de médiation et de courtage dans le système d'aide se sont amplifiés en Afrique avec la naissance de nouvelles formes de coopération ayant pour but principal de contourner les Etats dans les flux de l'aide au développement (coopération décentralisée, aide humanitaire ciblée...). Les organisations de la société civile, dont les ONG et autres initiatives locales sont alors passées au devant de la scène dans ce domaine précis et y ont joué des rôles importants.

2.2. La diversité des structures et organisations à la base : des Dynamiques paysannes à l'œuvre

2.2.1. A la découverte des dynamiques paysannes

Dans les villages et campagnes d'Afrique au Sud du Sahara, il se développe depuis des siècles une diversité de structures et de réseaux par les producteurs locaux. Ces structures qui sont véritablement dynamiques et actives sur le champ local remplissent des missions à la fois sociales, politiques et économiques. Elles mettent ensemble des membres qui ont très souvent des choses en commun : mêmes activités, mêmes difficultés, mêmes défis, habitant le même village, etc.

Ces derniers essaient de partager leur expérience, leurs stratégies pour trouver ensemble des solutions aux problèmes qu'ils rencontrent. En réalité, ces dynamiques rurales sont des réalités complexes, mouvantes qui ne se laissent pas aisément enfermer en des théories croyant tout expliquer et des politiques qui pensent les dompter. L'affrontement aux

³⁶ C'est un proverbe bantou qui traduit comment certains cadres exploitent les opportunités qui s'offrent à eux grâce à leurs positions dans les structures sociales et professionnelles aussi dans le sens du courtage pour le développement.

changements, l'important renouvellement des groupes ruraux et de leurs références différencient constamment les stratégies (Houée, 1996)

Le concept de « dynamiques locales » se veut l'antithèse de celui de « sociétés (ou populations)-cibles », mettant l'accent sur les compétences sociales et les capacités réflexives des groupes destinataires des actions (Nassirou et Le Meur, 2001).

S'inspirant des travaux de Paul Houée sur les politiques de développement rural en France et de Marie-Rose Mercoiret sur l'émergence des dynamiques locales comme réponse au désengagement étatique au Sahel, Shikayi (1994) considère que toute dynamique locale de développement est déterminée principalement par l'existence au sein d'une société locale, d'une *structure plus ou moins formalisée des forces sociales, d'un (des) projet(s) collectif(s) d'avenir* et des *articulations du processus local avec son environnement* (sic).

Le débat sur les nouvelles stratégies de développement rural fait percevoir (Jean-Marc Ela, 1990), la richesse et la diversité des savoir-faire locaux et des dynamiques paysannes refoulés par les modèles de développement imposés par « le haut ». Donc, la vision consistant à considérer les populations du Sud comme cible pour la coopération au développement en les soumettant à des vagues incessantes d'initiatives visant à les moderniser et à les développer afin d'assurer leur convergence vers des critères universaux de modernité définis à partir de l'expérience historique occidentale de développement, est une sorte de voile d'ignorance posé sur la réalité des pratiques populaires qui ont cherché – au fil du temps et des offensives insécurisantes (colonisation, modernisation, néo-modernisation) – à sécuriser les conditions de vie des acteurs concernés, à travers des pratiques économiques populaires et une grande diversité de mécanismes de redistribution et de solidarité axés sur des modes de reproduction collectifs (Frédéric Lapeyre, 2006).

Ce qui impose de recourir à une terminologie beaucoup plus appropriée mettant en exergue les capacités et le dynamisme des paysans du Sud.

L'analyse des organisations rurales et paysannes révèle qu'elles sont des initiatives ancrées dans la trajectoire socio-historique des communautés et à ce titre, dotées des ressources et savoirs qui peuvent être capitalisés. À travers leurs activités, les groupements paysans manifestent leur dynamisme et en mélangeant avec souplesse l'économique et le social, l'individuel et le collectif, les associations paysannes font preuve d'une réelle créativité (Buijsrogge, 1989).

L'émergence et la quasi généralisation des organisations communautaires dans les campagnes et villages du Sud de la planète sont vus d'un très bon œil par la majorité des analystes. N'Kaloulou (1984) estime que l'éclosion des initiatives locales en milieu rural marque une volonté paysanne de sortir de l'ornière en « comptant avant tout sur ses propres forces ».

Ces pratiques et ces initiatives ne sont pas d'abord le fait de l'Etat. Elles ne sont pas non plus programmées de manière technocratique (Ela, 1990). Elles sont, à la fois, le produit des évolutions récentes et un moteur du changement à l'échelle des rapports sociaux villageois, comme dans les rapports entre monde rural et Etat. À la fois conséquences et moyens du changement, les associations sont des lieux privilégiés d'observation des dynamiques sociales, à l'interface des enjeux locaux et nationaux. (Jacob et Lavigne, 1994).

Mais, la problématique des dynamiques paysannes reste beaucoup plus complexe dans les pays du Sud en général et en Afrique très particulièrement. Beaucoup d'auteurs les présentent avec un maximum d'éloges et y voient un véritable signe de réveil et d'espoir pour le développement de l'Afrique. Les ONG du Nord les reconnaissent comme des leviers essentiels de la coopération depuis des décennies, tout comme les grandes agences d'aide, confrontées aux échecs de l'Etat et du marché dans le monde rural. D'autres par contre trouvent cette vision assez romantique et qualifient cette attitude de populisme (idéologique ou méthodologique suivant le cas) (Olivier de Sardan, 2001, Chauveau, 1994).

En réalité, tout n'est pas que rose au niveau des structures paysannes, l'honnêteté intellectuelle recommande de reconnaître qu'il y a encore du chemin à faire car, plusieurs de ces organisations tournent en rond, sans capacité réelle de mobilisation des hommes et des femmes et même des ressources nécessaires pour l'exécution des activités. Les motivations de départ ayant milité à leur création ne sont pas assez claires pour la plupart.

Concrètement, les cinq critères retenus par Dominique Gentil et Marie-Rose Mercoiret (cités par Jacob et Lavigne, 1994) dont une autonomie intellectuelle et financière, des objectifs conscients et explicites, des rapports significatifs avec l'Etat et/ou le reste de la société civile, une taille ou un poids économique/politique « suffisant » et une organisation interne établie pour définir un mouvement paysan sont loin d'être réunis. Il ne semble même pas facile de les réunir à tout moment et dès le départ en fonction de plusieurs contraintes. Néanmoins, nous considérons, pour notre part, ces critères comme inscrits dans un processus qui évolue avec l'expérience.

Par ailleurs, les dynamiques paysannes en question constituent une réalité « complexe » et hétérogène qu'il faudrait problématiser. Il n'existe pas une dynamique paysanne, mais bien des dynamiques paysannes, traversées par des logiques et intérêts multiples et même contradictoires entre elles (petites associations *versus* grandes associations fortes avec partenaires extérieurs, associations des producteurs *versus* associations de commercialisation et de transformation, etc.) même si toutes peuvent par moment, revendiquer l'identité paysanne et travailler ensemble pour son affirmation et la défense de ses intérêts.

Il importe donc de bien problématiser la question et de travailler davantage pour l'émergence et/ou le renforcement des dynamiques paysannes véritablement dynamiques, à même d'impulser un véritable décollage de l'activité agricole durable et prospère dans les villages africains en vue de leur sécurisation alimentaire.

2.2.2. La stratégie d'Appui aux Dynamiques Organisationnelles Paysannes « ADOP » de l'INADES-Formation

Une approche d'encadrement du monde paysan mise au point et appliquée ces dernières années a retenu notre attention. Nous avons jugé utile d'en exposer les lignes maîtresses étant donné sa pertinence et son intérêt tant méthodologique qu'épistémologique en rapport avec les phénomènes et processus que nous explorons dans le cadre de cette recherche.

Il s'agit de l'Appui aux Dynamiques Organisationnelles Paysannes « ADOP », appliqué par INADES Formation Congo depuis la fin des années 1990.

L'approche ADOP semble une stratégie innovante et en porte-à-faux avec les approches traditionnelles en matière de développement rural. Ces dernières considèrent souvent les paysans et leurs organisations comme les récipiendaires et bénéficiaires des projets conçus ailleurs, auprès de qui l'on vient simplement solliciter l'adhésion.

ADOP est essentiellement une approche d'appui-accompagnement des initiatives locales, en vue du renforcement du pouvoir paysan (INADES Formation, 1998). Elle veut favoriser des dynamiques paysannes porteuses de sens individuel et collectif pour recréer des liens et des cohérences et pour améliorer les conditions de vie (Enda Graf Sahel, 1996).

Le fondement de cette approche est que le pouvoir des paysans ne peut être durablement affermi que si leur capacité de réflexion et de prise d'initiative est reconnue, valorisée et renforcée. En d'autres termes, le changement durable ne peut s'obtenir sans que les paysans deviennent les architectes et les bâtisseurs de leur devenir social, économique et politique.

De tels postulats ne sont possibles que si les paysans ont une réelle maîtrise tant sur les initiatives, sur les ressources, sur le champ décisionnel allant de la prise de décisions à leur contrôle que sur le champ de la régulation de leurs groupes et de la société.

La vision globale est donc l'autopromotion du monde rural, par le développement des capacités d'auto-prise en charge. Il s'agit de mettre les paysans au centre de leurs affaires. Les animateurs INADES les aident à réfléchir sur leur situation, à analyser leur contexte, à développer des capacités d'auto-réflexion, d'auto-analyse pour travailler dans une perspective de long terme ; à construire une vision du monde rural, les aider à mieux partager cette vision, à développer des ambitions (mieux calculées, mesurées) et les transformer en des défis. Ensuite, les aider à monter des plans stratégiques d'action³⁷.

L'approche ADOP repose ainsi sur sept principes de base (Inades-Formation, 1998):

- les paysans doivent être les acteurs principaux de leur avenir ;
- les initiatives locales de développement doivent être articulées autour d'une vision socio-économique et politique que les populations elles-mêmes se donnent ;
- l'accès, la valorisation et le contrôle des ressources vitales par les populations rurales organisées sont une nécessité incontournable ;
- les actions que mènent les paysans doivent être de véritables champs de recherche et d'apprentissages collectifs ;
- le partenariat est une opportunité à exploiter, en vue de stimuler un processus durable de changement socio-économique et politique ;
- le genre, en termes de relations homme et femme, et les rapports de pouvoir entre les catégories sociales, notamment les catégories les plus « fragiles » ;

³⁷Selon Martin Kamba Kulondi, Chef d'antenne Inades Kasai, l'on montait auparavant des plans de 3 ans, des POA : plan d'orientation et d'action ; mais on a senti une déconnexion entre les différents plans successifs, d'où l'élaboration d'un plan prospectif de 10 à 15 ans, source d'inspiration pour l'élaboration des POA de 3 ans.

- La flexibilité institutionnelle.

L'approche s'inscrit dans une dynamique globale de *recherche-action formative RAF*, suffisamment développée dans les milieux d'Enda Graf Sahel. Cette démarche consiste en réalité à aider les paysans à développer une image différente d'eux-mêmes et à les aider à explorer de nouveaux rôles dans les sociétés et les organisations (Enda Graf Sahel, 1996). Ils doivent ainsi être capables de déconstruire et reconstruire leur identité, la conscience qu'ils ont d'eux-mêmes et de leurs institutions, celles-ci devant parvenir à d'autres manières de concevoir, de décider, d'organiser, de contrôler et d'agir.

Le point de départ est que chaque personne possède la capacité d'activer sa conscience, que chacun est à la fois objet et sujet de sa propre recherche : apprendre sur soi-même – individu ou « grappe » – aide à apprendre sur les autres, de même que changer ou évoluer soi-même peut aider les autres à changer ou évoluer. Le principe de base est donc qu'il n'y a pas de sens absolu. Tout est potentiellement signifiant, toute pratique a une signification, pour autant qu'elle soit interprétée dans son espace symbolique, là où elle est vécue. Tout est potentiellement hypothèse, c'est-à-dire que tout exige d'être vérifié sur le plan de sa validité ou de sa pertinence (Emmanuel Seyni Ndione et al, 1994, 67-68).

La RAF, qui procède d'un véritable apprentissage par l'expérience semble itérative ; caractérisée par un aller-retour permanent entre les trois pôles d'apprentissage :

- la préparation de l'action : analyser le contexte et faire des projections à court, moyen et long termes ; transformer les plans stratégiques en plans opérationnels ;
- l'engagement de l'action : mise en œuvre des actions retenues ou expérimentation des hypothèses de changement formulées ;
- le suivi-évaluation : collecte et analyse des données sur les actions entreprises pour valider ou réajuster les hypothèses de travail.

Cette démarche semble donner des résultats positifs sur le terrain et son avenir semble prometteur. En effet, les paysans qui l'appliquent semblent avoir une vision du monde et du travail assez différente de celle des autres. Ils s'inscrivent dans une dynamique d'autopromotion et apprennent à compter en priorité sur eux-mêmes et sur leur travail.

Le temps passé dans la préparation de l'action, qui englobe les différentes analyses et le montage de plans, semble ne pas être perdu mais plutôt bénéfique dans le temps long. Ils expérimentent, construisent eux-mêmes leur savoir à partir de leurs expériences. Les paysans s'affirment ainsi en tant qu'acteurs et deviennent de plus en plus fiers de leur métier.

Toutefois, des difficultés sérieuses ont été rencontrées et les acteurs ont tenté de les surmonter. Il s'agit de la constitution de groupes solides et du maintien du centre d'intérêts paysans comme nous le raconte Martin Kamba Kulondi³⁸ :

³⁸ Notre entretien avec Martin Kamba Kulondi, Chef d'Antenne Inades formation Kasai, Kananga, Août 2007.

« Au début, nous avons eu l'impression d'accompagner des individus dans les groupes, au lieu des dynamiques. Nous avons alors compris que les gens ne peuvent pas être en groupe sans lien : une initiative qui les unit. Prenons l'image de l'œuf: l'embryon unit tous les membres. Il nous fallait ainsi trouver des activités fédératrices. Avec les femmes, le choix est tombé sur la filière arachide, pour aider que le noyau grandisse. À Bongo, comme les OP faisaient déjà le maïs, il fallait trouver comment faire que le paysan devienne de plus en plus riche : concentrer les actions sur l'allègement des contraintes au maïs et la multiplication des atouts ; d'où il y a assurance de l'argent et les gens se mobilisent. Ensuite, il fallait que ces dynamiques grandissent et deviennent des entreprises rurales, que les gens s'organisent autour des activités mobilisatrices car, il ne fallait pas seulement se contenter de petits groupes, mais fallait-il aller dans le sens d'un grand mouvement paysan, c'est ce qui est en train d'être fait ».

Il importe donc aux différents animateurs des projets, aux ONG et services publics, bref tous les intervenants du monde rural de changer de regard et d'adopter de nouveaux comportements consécutifs à cette évolution pour pérenniser les résultats de l'approche. Ils devront désormais apprendre à compter avec les paysans comme catégorie socioprofessionnelle à part entière ; c'est-à-dire, à savoir les écouter, savoir mettre en avant leurs ressources et leurs savoirs, savoir respecter leur rythme ; favoriser l'autonomie locale, soutenir l'acquisition des capacités propres permettant aux acteurs locaux de défendre leurs intérêts, l'essentiel étant de dynamiser et de capitaliser les principaux processus d'apprentissage en cours.

En ce sens, différents changements s'avèrent indispensables ; changement dans la manière d'appréhender les situations et de les analyser, changement dans les rapports de pouvoir, changement dans les modes de communication, changement dans la perception des ressources, dans la création de nouveaux rôles, mais aussi et surtout changement dans l'image que les acteurs ont d'eux-mêmes et dans leurs relations avec les autres intervenants dans le milieu.

2.2.3. Les réactions paysannes recensées aux interventions extérieures

La capacité des sociétés africaines à réagir par rapport aux contraintes et aux interventions extérieures ainsi qu'aux nouvelles formes de domination peut servir de guide pour comprendre les « bricolages » qui s'inventent, les langages qui s'édifient, la genèse des rapports sociaux et des formes politiques spécifiques que l'on observe (Jean-Marc Ela, 1990). D'où, l'observation des pratiques de populations locales, bénéficiaires du champ de la coopération au développement, invite à prendre en considération l'« informel et à la limite l'impensable pour tous les acteurs. En bref, elle tente d'apercevoir de l'inédit qui pourrait se tapir au cœur de l'ordre institué » (Pierre-Joseph Laurent, 1998, 24).

Jean-Pierre Olivier de Sardan (1995), a fait un remarquable travail de synthèse des différentes réactions paysannes dans son ouvrage « Anthropologie et Développement ». Nous en épinglons quelques unes.

Plus généralement, en matière de développement rural, dit-il, les comportements paysans face aux propositions d'un projet renvoient souvent, au-delà de la diversité des situations locales, à quelques constantes désormais classiques. On retrouvera ainsi régulièrement certaines logiques ou stratégies, plus ou moins actualisées selon les contextes, les situations locales, les

groupes sociaux qui, groupées, peuvent dégager quelques « types » de comportement, ou quelques grandes alternatives. Il s'agit par exemple, d'une série de « choix », d'ordre plus ou moins dichotomique, qui s'offrent aux paysans africains contemporains : sécurité/risque, intensif/extensif, production agro-pastorale/ressources non agricoles, consolidation du patrimoine/investissement, redistribution (investissements clientélistes)/épargne (investissement productif). Or, les décisions opérées par les paysans à chacun de ces niveaux de choix semblent pour beaucoup liées à des variables contextuelles, à la différence des solutions standard et techniquement fondées préconisées le plus souvent par les services techniques et les opérateurs de développement. On peut noter parmi ces variables contextuelles : une plus ou moins grande crise écologique, une plus ou moins grande vénalité des fonctionnaires, une plus ou moins grande fiabilité des circuits de commercialisation, de plus ou moins grandes opportunités extra-agricoles, une plus ou moins grande tension foncière.

Il sied alors de relever que les logiques paysannes se présentent comme globalisantes et spécifiques. Globalisantes car elles restituent au fait technique exogène ses dimensions sociales, élargissant singulièrement le champ de ses implications. Elle est de ce fait nécessairement spécifique du milieu rural qui la produit. La rationalité technique oppose son unicité à la pluralité des logiques paysannes (Weber, J., 1979).

Yung et Zaslavski (1992)³⁹, lorsqu'ils analysent les comportements productifs des agropasteurs sahéliens, proposent de distinguer, de façon plus dynamique, entre « stratégies défensives », liées à la protection contre les risques, à leur minimisation, « stratégies de contournement » (contournement de ces risques) et « stratégies offensives », correspondant à des objectifs de croissance et d'accumulation.

Les stratégies défensives correspondent à ce que Jean-Pierre Olivier de Sardan appelle « logique de la subsistance », plus particulièrement localisées chez les petits producteurs et qui ne sont pas incompatibles, selon les contextes climatiques ou économiques, avec la mise en œuvre des « stratégies offensives » relevant d'une « logique de l'investissement ».

Le terme de « subsistance » employé par l'auteur ne fait pas référence à la subsistance alimentaire immédiate (théorie des besoins primaires, ...) mais bien de « subsistance » sociale, autrement dit de la satisfaction des *besoins sociaux* de la famille, de sa reproduction culturellement définie.

La « logique de la subsistance » peut donc se combiner à d'autres logiques d'action économique, tout comme à des logiques d'action non économique, au sein de rapports de production variés.

L'auteur d'*Anthropologie et développement* affirme que les logiques paysannes s'expriment à travers l'émiettement des comportements économiques individuels. Il ne s'agit pas d'une réaction « collective » (au sens de délibérée, concertée) de la paysannerie concernée (celle-ci n'existe pas comme agent collectif, en tant que « niveau de décision » pertinent), mais d'effets d'agrégation ou de composition (les mêmes causes – telle ou telle logique sociale – produisant

³⁹ Cités par Olivier de Sardan (1995).

éventuellement les mêmes effets, à l'échelle de telle ou telle série d'acteurs pertinents, femmes, aînés, cadets, immigrés, métayers...). La convergence de comportements d'acteurs atomisés ne peut être assimilée indûment à l'action d'un acteur collectif, et c'est bien pour cela qu'on peut parler de « logiques d'acteurs ».

L'articulation « individuel-collectif » mérite d'être évoquée à ce niveau et les propos d'Olivier de Sardan méritent d'être bien circonscrits. S'il est vrai que la paysannerie n'existe pas comme agent collectif, en tant que niveau de décision pertinent, il apparaît néanmoins important de traiter les acteurs collectifs comme des construits sociaux. C'est ainsi que, analysant les pratiques d'épargne et de crédit en Afrique, Dominique Gentil et Y. Fournier (1993) découvrent le phénomène de solidarité perverse, c'est-à-dire une solidarité dans le non-remboursement par les paysans. Même si ce ne sont pas tous les paysans qui se concertent et se solidarisent, le phénomène s'observe néanmoins à une large échelle et concerne certains groupes dans leur intégralité. Aussi, les phénomènes de ruse et de mise en spectacle pour entrer dans le champ de la coopération au développement évoqués par Pierre-Joseph Laurent (1998) sont le fait d'acteurs aussi bien individuels que collectifs. À titre d'exemple chez les Mossi du Burkina Faso étudiés par P-J Laurent, l'on peut relever la construction collective d'un bâtiment tôlé destiné à un donateur de passage, à qui on « montrera » la capacité du village à devenir un « partenaire crédible » pour une action de coopération au développement, bâtiment pour justifier 2 demandes : la banque de céréales avec l'ONG OXFAM –UK et la promotion maternelle et infantile (PMI) avec CATHWELL (p.148).

Dans le même chapitre, Emmanuel Ndione (cité par Pierre-Joseph Laurent, 1998 : 251-252) évoque le cas de trois groupements de maraîchers installés dans la proche périphérie de la ville de Dakar qui, confrontés au projet du donateur, n'ont eu d'autres possibilités que de simuler une adhésion, à défaut de laquelle ils auraient risqué de perdre l'aide. Ainsi, ils mimeront le projet du bailleur, dont ils ne comprennent ni la logique ni les objectifs. Dès lors, ils installeront la parcelle où ils produisent des légumes selon leurs propres critères d'organisation et à côté « un périmètre officiel » où ils organisent la production légumière selon des modalités suggérées par le bailleur.

Olivier de Sardan relève par ailleurs deux principes très généraux de l'infinie variété des comportements concrets des populations face aux opérations de développement en tous genres : le principe de sélection et le principe de détournement.

a) le principe de sélection

Ce principe rappelle que l'ensemble de « techniques », de nouvelles « pratiques », de nouveaux procédés apportés par le projet dans le milieu rural n'est jamais adopté « en bloc », dans toute son intégralité. Il y a toujours une adoption sélective des innovations. Certains thèmes « marchent », d'autres « ne marchent pas ». La cohérence technique du projet est ainsi désarticulée, ce qui entraîne éventuellement un certain nombre « d'effets pervers », qui neutralisent l'efficacité des améliorations proposées ou sont même négatifs.

Ceci est bien reconnu, mais à une nuance près, par Dominique Gentil et Marie-Rose Mercoiret (1999). Pour eux, plus les paysans sont associés à l'identification des problèmes et à l'élaboration des solutions, plus les innovations ont des chances d'être adaptées, même si elles le sont d'une manière sélective et ne peuvent toucher, au moins dans un premier temps, qu'une minorité ; et les paysans seront davantage convaincus par la réussite d'un voisin que par le discours, d'un technicien plus ou moins fonctionnarisé.

En clair, l'association des paysans à la définition des thèmes et actions à entreprendre peut permettre d'éliminer un grand volume de ces pratiques sélectives.

b) le principe de « détournement »

Selon ce principe, les paysans utilisent les opportunités fournies par un programme pour les mettre au service de leurs propres objectifs. Ce qui est très fréquent lorsque les paysans ne sont pas convaincus de l'intérêt réel des pratiques proposées. Au lieu de perdre les appuis en déclarant ne pas participer au projet, ils simulent leur participation, quitte à affecter les ressources obtenues aux activités personnelles permettant de satisfaire les besoins réels.

Jean-Louis Chaleard (1999) note à ce sujet que l'échec des opérations de développement n'est pas dû à une incapacité des paysans, contrairement à ce qui est parfois affirmé, mais à l'introduction de techniques inadaptées, consommatrices en capital et en travail. Si l'innovation proposée par l'encadrement agricole va dans le sens des logiques paysannes, les producteurs l'acceptent, parfois en la détournant de son objet initial.

Marc Dufumier (1999, 2004) illustre cela à travers le cas des agriculteurs sahélo-soudaniens qui ont utilisé préférentiellement la traction animale pour étendre leurs surfaces cultivées, alors que celle-ci était vulgarisée initialement pour intensifier les cultures ; ou encore les riziculteurs de la plaine centrale thaïlandaise, qui ont surtout mis à profit les possibilités d'irrigation qui leur étaient offertes pour pratiquer la technique du semis direct, éviter ainsi la pointe de travail du repiquage et accroître les superficies emblavées par actif.

Adoption sélective comme détournement peuvent être considérés comme les formes de l'« appropriation » d'un projet par ses destinataires. Le paradoxe est que « cette appropriation, souhaitée en son principe par tout opérateur du développement, prend des formes qui se retournent bien souvent contre les objectifs et méthodes des projets » (De Sardan, 1995 : 132).

D'autres types de réactions ont été relevés par plusieurs autres auteurs. Il s'agit entre autres de l'indifférence ou d'un refus nuancé des interventions par les paysans, ou tout simplement du refus ou de la négation du développement à travers la recherche d'une alternative purement locale, paysanne (Bernard N'Kaloulou, 1984) ; de la résistance aux impositions des façons de travailler, de produire, de consommer qui n'intéressent pas, pire que l'on éprouve comme étant nuisibles (Piet Buijsrogge, 1989).

Maxime Haubert (1999) retient trois types de comportements paysans qui s'apparentent à ceux déjà énoncés. Un premier type consiste à chercher à tenir en quelque sorte à distance les acteurs dominants, à se « retrancher » autant que faire se peut de la société globale, de façon à

préservent au moins en partie leur autonomie de reproduction. C'est une stratégie de la « dérobade » (G. Balandier) ou de l'« escapade » (J-F Bayart). Parmi les formes qu'elle peut prendre, il cite : la fuite, la dissimulation des cultures ou le boycottage des interventions extérieures, la « grève » de la production (notamment pour les cultures d'exportation), le marché noir ou la contrebande, l'enfermement dans une tradition plus ou moins authentique, les pratiques magiques ou l'« évasion » dans la religion... Les paysans peuvent se décider au contraire à affronter plus ou moins directement et violemment ceux qu'ils rendent responsables de leur situation : ces conduites de conflit peuvent aller de la révolte individuelle aux luttes révolutionnaires, en passant par le banditisme social (tel qu'il a été étudié notamment par E.J. Hobsbawm, 1972), les soulèvements plus ou moins spontanés, les mouvements à caractère syndical... Enfin, ils peuvent chercher à obtenir une intégration plus ou moins négociée, c'est-à-dire à améliorer leur place dans l'ordre établi en utilisant ses règles de fonctionnement, et parfois en les subvertissant. Cette conduite peut aller de la réalisation des cultures commerciales à la participation aux institutions, en passant par les investissements dans l'éducation des enfants, l'acceptation plus ou moins sélective des interventions publiques.

Le sociologue camerounais Jean-Marc Ela (1982, 1990) qui a manifesté un grand intérêt à l'égard du monde rural a tenté à plusieurs reprises de comprendre les logiques et comportements qui le caractérisent. Pour lui, la force de résistance dont les villageois ont souvent fait preuve face à un pouvoir étranger réapparaît sur le terrain des pratiques où l'on découvre que les agriculteurs ne s'engagent pas toujours « corps et âmes » dans les projets qui leur sont imposés d'en haut. Il estime, non sans raison que les résistances paysannes sont d'autant plus vives que les interventions des « développeurs » veulent imposer des formes de rationalité qui affichent un mépris de type colonial à l'égard des savoirs populaires en évitant toute confrontation féconde entre les apports extérieurs et les logiques des sociétés indigènes. Dans une étude postérieure (1998), l'auteur présente quelques comportements que manifestent les paysans confrontés à l'innovation mais se refuse de généraliser ces pratiques qui restent spécifiques pour certains groupes en fonction de plusieurs paramètres. Ainsi, dit-il, Il faut renoncer à parler uniformément de « réaction de conservatisme et de résistance » comme si toutes les populations rurales subissaient passivement et de la même manière les incitations et les directives officielles. En réalité, il y a une réappropriation critique et différentielle de l'innovation agricole à partir des centres d'intérêt, des « calculs », des « ruses » et des stratégies minutieusement pensées selon les groupes ethniques, les priorités et les forces sociales en présence. Le paysan adopte d'autant plus les techniques nouvelles qu'il dispose des moyens financiers suffisants et que les revenus monétaires sont un stimulant pour une relance de la culture spéculative, ce qui semble bien se justifier sur le plan empirique.

Il importe donc de préciser que la forme et l'intensité de ces résistances varient suivant les lieux et les époques, les groupes concernés par l'innovation, les méthodes et approches utilisées par le projet ainsi que l'histoire propre de ces groupes.

Tout en reconnaissant la diversité des réactions des communautés paysannes face aux interventions extérieures, nous soutenons néanmoins que ces réactions sont normales et

qu'elles s'expliquent dans le contexte où vivent et travaillent les paysans : dans des conditions difficiles et très souvent incomprises par les agents de développement. Loin d'être irrationnels comme tentaient de les considérer certains agents de développement, les paysans réagissent à certaines innovations car les incitations qui s'offrent à eux ne sont pas attrayantes, comme le concédait Théodore Schultz (1964), en faisant observer que les paysans sont « pauvres mais efficaces ». Autrement dit, ils utilisent au mieux les maigres ressources qu'ils ont à leur disposition.

Il semble donc tout à fait indiqué de ne pas considérer, comme le recommande Norman Long (1994) les acteurs sociaux simplement comme des catégories sociales désincarnées ou comme des récepteurs passifs de l'intervention, mais plutôt comme des participants actifs qui traitent l'information et poursuivent des stratégies dans leurs relations aussi bien avec divers acteurs locaux qu'avec les institutions et le personnel extérieur.

Nous nous rallions donc à la position de Jean-Pierre Olivier de Sardan (1995 : 139) lorsqu'il affirme :

« Toute « résistance »⁴⁰ à une innovation a ses raisons et sa cohérence, qu'elle soit d'ordre « stratégique » ou « représentationnel ». Il ne s'agit pas de mythifier les comportements populaires, ni de prétendre que ces « résistances » sont toujours inévitables ou ont toujours des effets positifs, loin de là. Mais elles sont « normales », c'est-à-dire qu'elles peuvent s'expliquer, se comprendre. Seule cette explication « de l'intérieur », cette compréhension « de l'intérieur » (c'est-à-dire du point de vue des utilisateurs), peut fournir le moyen de surmonter ces « résistances » ».

C'est donc toute la problématique du nouveau regard à porter sur ces pratiques et ces communautés qui les portent qui se pose ardemment. C'est ce qu'a compris Jean-Marc Ela (1998 : 190) quand il considère que « la rencontre avec les sociétés paysannes pose le problème d'une véritable pédagogie du regard : il s'agit d'apprendre à voir en profondeur en allant au-delà de l'apparence pour accéder à ce qui, dans ces sociétés, est caché afin d'en dévoiler les rapports de force en vue de les assumer dans une problématique de développement et de changement ».

Les agences de coopération au développement et les bailleurs de fonds ont-ils tiré les leçons du passé et changé eux aussi de regard par rapport à ces communautés et à leurs pratiques ? Peut-être, il suffit de voir le grand retournement de grandes institutions internationales dans leurs approches qui recommandent désormais le principe de la « participation » des communautés concernées pour se rendre compte de la prise en compte de la rationalité et des savoir-faire paysans, comme l'attestent Nassirou Bako-Arifari et Pierre-Yves Le Meur (2001) : « l'exigence de la participation est pour une part la reconnaissance des pratiques sélectives d'appropriation et de détournement des projets par les populations concernées.

⁴⁰ Michel Crozier et Erhard Friedberg, 1977 sont pour leur part sans équivoque au sujet de la résistance au changement. Pour eux, la notion de « résistance au changement » qui a fait couler tant d'encre, notamment dans la littérature organisationnelle, devrait être rayée du vocabulaire. Non qu'il n'y ait pas de résistances. Mais celles-ci ne sont le plus souvent que l'expression de l'appréciation tout à fait raisonnable et légitime par les lecteurs concernés des risques que comporte pour eux tout changement conçu en dehors d'eux et visant avant tout à « rationaliser » leurs comportements, c'est-à-dire à les rendre plus prévisibles en supprimant leurs sources d'incertitudes.

Cette reconnaissance s'est largement diffusée au sein des institutions internationales de développement sous la forme d'injonctions à la participation des populations comme condition nécessaire à la réussite d'un projet ». Pour Frédéric Lapeyre et Isabel Yépez (2005 : 29) : « la participation apparaît aujourd'hui comme la recette magique des politiques de développement tout comme l'ajustement structurel et la libéralisation dans les années 1980 et 1990 ». Toutefois, nous devons reconnaître qu'il reste encore du chemin à parcourir en vue de la clarification du contenu et du sens réels à donner à cette participation. S'agit-il de contributions en travail ? De cotisations ? De participation à la conception, à la mise en œuvre ou à l'évaluation ? En réalité, tous les cas se rencontrent.

Néanmoins, ce déplacement radical du regard vers les « acteurs oubliés » de la modernisation – c'est-à-dire ceux pendant longtemps considérés comme les non-acteurs du développement – doit amener à une toute autre conception des enjeux actuels du développement (Frédéric Lapeyre, 2006). Il s'agit au fait d'une reconnaissance de la diversité et de l'hétérogénéité des sociétés visées par les interventions de développement, au-delà des clichés et stéréotypes communautaires et égalitaires sur le monde paysan.

Peemans (1997b, 184) y trouve pour sa part un mariage d'intérêt : « si les organisations paysannes jouissent d'un préjugé favorable de la part des bailleurs de fonds, c'est juste parce qu'elles sont vues par ces derniers avant tout comme les instruments de leur politique. Elles apparaissent ainsi même parfois comme prises dans une alliance avec les bailleurs de fonds contre les Etats ».

Comme nous l'avons dit précédemment, la reconnaissance du conflit et la mise sur pied d'un espace de négociation permanente dans un esprit de responsabilité entre les différents acteurs peut permettre de surmonter ces résistances. Aussi, les membres d'une organisation ne sont pas, en effet, attachés de façon passive et bornée à leurs routines. Ils sont tout à fait prêts à changer très rapidement s'ils sont capables de trouver leur intérêt dans les jeux qu'on leur propose (...), or « tout changement est dangereux, car il met en question immanquablement les conditions de son jeu, ses sources de pouvoir et sa liberté d'action en modifiant ou en faisant disparaître les zones d'incertitude pertinentes qu'il contrôle » (Crozier et Friedberg, 1977 : 386).

Au-delà des principes de sélection et de détournement, principes très généraux évoqués par Olivier de Sardan, l'auteur dégage quelques logiques plus spécifiques qui se retrouvent dans une grande variété de situations concrètes.

Trois logiques parmi d'autres

a) la recherche de la sécurité

La minimisation des risques est au cœur de nombreuses stratégies paysannes. Dans le domaine agricole, les pratiques en vigueur sont le plus souvent le produit d'une longue adaptation à un milieu. Or, les innovations apportées par les projets correspondent fréquemment pour les paysans à d'importantes prises de risques (risques que ne prennent pas,

les agents de développement qui sont des salariés...), et l'expérience de terrain a souvent confirmé le danger de ces risques.

Selon de Sardan (1995), on pourrait même élargir le propos et estimer que le comportement « routinier » est en général générateur de sécurité, tant pour la paysannerie (compte tenu d'un mode de production dominant fondé sur l'exploitation familiale et sur une combinaison autoconsommation/échange marchand) que pour les agents de développement (appartenant souvent à des organisations bureaucratiques peu adaptatives), qui proposent souvent – aux autres – les innovations ...de façon routinière !

La demande universelle de développement étant celle de sécurité, les réactions des producteurs, bien sensibilisés de par leur histoire, renvoient clairement à des stratégies visant à diminuer les risques aux incertitudes ressenties. Ce qui conduit à adopter des visions de très court terme. Ce primat accordé à l'immédiateté joue un rôle important - mais non exclusif – dans la détermination des comportements d'offre, dans les attitudes face aux innovations, ou encore dans le fonctionnement des organisations rurales. En effet, pour les couches défavorisées, les plus pauvres, ceux qui vivent au jour le jour, participer à un projet est éminemment risqué car toute initiative nouvelle comporte un risque de tomber plus bas.

D'où, l'expérimentation d'une innovation en milieu rural n'est jamais tentée par les groupes sociaux les plus fragiles mais par ceux qui disposent d'une petite marge de sécurité. Les plus pauvres n'adopteront un changement que lorsqu'ils seront sûrs de ne pas y perdre (Benoît Lallau, 1997 ; Gueneau et Lecomte, 1998 ; Peemans, 2002).

b) l' « assistancialisme »

La notion d'autosuffisance ou de self – reliance (le fait de compter sur ses propres forces) est souvent centrale dans les récents projets de développement. On suppose a priori qu'elle est partagée par les populations, et qu'elle va dans le sens de leur intérêt.

Pourtant, de Sardan constate qu'en fait, rien n'est plus répandu que la stratégie inverse, que l'on peut qualifier d' « assistancialisme », car l'on préfère maximiser les aides extérieures en tentant au maximum de bénéficier des avantages financiers et matériels qu'offre un projet en donnant le minimum en contrepartie.

c) l'accaparement

Les actions de développement sont souvent « appropriées » autrement que ne le prévoient leurs concepteurs. Ainsi, certains groupes dans les populations cibles s'en servent à leur profit (= se les approprient), pour accroître leurs privilèges ou en acquérir. Autrement dit, toute action de développement constitue un enjeu, et certaines personnes ou certains groupes sont mieux préparés ou mieux armés que d'autres pour en tirer parti. Ainsi donc, les projets sont en général « détournés » et accaparés, soit par un groupe particulier au sein des « défavorisés », soit par des acteurs « favorisés ».

Par ailleurs, en face des opportunités qu'offrent les projets de développement et pour tenter de bénéficier des financements, d'autres formes de pratiques propres aux associations paysannes,

dont notamment la ruse, qui recoupe d'ailleurs celles déjà annoncées dans les lignes qui précèdent sont également mises en exergue par d'autres auteurs.

En effet, dans une étude inédite en pays mossi au Burkina Faso, Pierre-Joseph Laurent (1998) présente la situation d'une association paysanne qui a su attirer l'attention et l'aide des bailleurs de fonds en déplaçant malicieusement le débat sur un terrain que ces paysans maîtrisaient mieux, celui de la tradition mossi en suscitant durablement l'intérêt par l'échange de dons.

Cette problématique du « don comme ruse » a dévoilé l'inexistence du marché de l'aide comme celle de la non-rencontre entre la demande et l'offre et donc, de l'absence d'adéquation entre les exigences des donateurs et les modes de sécurisation propres aux pratiques paysannes. D'où la multiplication des pratiques de « mise en scène des projets » pour jouer sur la psychologie des bailleurs et bénéficier des financements qui donneront lieu aux « projets dans le projet ».

Dans ces circonstances, conclut l'auteur, la communication s'établit à l'insu des évidences, des stratégies et des « projets » des offreurs d'aide et à la faveur de la perception de l'inadéquation de l'offre, dans l'invisibilité, l'ambiguïté, la ruse, l'esquive, la tactique, l'occasion, le bricolage, la « recombinaison » des bénéficiaires. Ceux-ci « re-composent » les « projets » proposés, afin de les intégrer à leurs mécanismes de sécurisation. Il s'ensuit l'élaboration d'une communication entre les parties qui repose sur une double ambivalence.

La première tourne autour de l'idée que, pour les offreurs d'aide, leurs « projets » vont de soi. Ensuite, en craignant de perdre l'offre, les bénéficiaires taisent leurs pratiques, tellement elles leur apparaissent distantes des attentes des offreurs d'aide. Inavouables pour les uns, elles deviennent indicibles, invisibles, incompréhensibles pour les autres. D'où la seconde ambivalence renfermée dans le cercle vicieux de la coopération où la crainte d'avouer l'inadéquation, par peur d'interrompre une relation (qui draine des ressources), conforte le bailleur dans l'évidence de ces offres.

Ces ruses s'accommodent de l'ignorance relative des pratiques de chacune des parties prenantes. La ruse, en effet, porte fréquemment ici sur un échange de dons qui parvient à instaurer un lien social entre des groupes dotés de représentations culturelles hétérogènes (Laurent, 2004).

Scrutant les documents stratégiques de réduction de la pauvreté « DSRP » dans lesquels il découvre une ruse des grands, Frédéric Lapeyre (2006) reste optimiste sur le sort des pratiques populaires et déclare :

« si l'on admet la « ruse » des acteurs dominants au sujet des DSRP, on ne peut exclure la capacité de « ruse » des acteurs populaires, qui vont soumettre cette nouvelle régulation de contrôle à leurs pressions incessantes, afin de modifier les règles et réaménager l'espace de négociation, en bref réintroduire du mou et du flou dans la rigidité des dispositifs participatifs, afin de permettre la poursuite de leur projet de développement qui va alors s'immiscer dans l'espace culturel du projet dominant, par la dérobade, la ruse, l'esquive ou le simulacre ».

Sophie Charlier et al (2004, 14) aboutissent effectivement à la conclusion que « la ruse existe dans les deux sens, à la fois chez les bailleurs et chez les acteurs du bas ». Ils l'annoncent dans l'introduction de l'ouvrage qu'ils ont coordonné en estimant que « l'analyse de différentes

expériences présentées a montré que, souvent, les interventions extérieures et les acteurs locaux sont dans une logique de ruse implicite et/ou explicite pour d'une part mettre en œuvre des actions pensées « du dehors » et d'autre part assurer une meilleure captation des fonds extérieurs et du pouvoir qui en découle ».

Au regard de ce qui précède, nous sommes en droit de nous demander s'il n'est pas utile de reconsidérer les outils actuels d'évaluation, et de réfléchir sur d'autres techniques et outils d'évaluation d'impact qui augureraient d'un processus d'évaluation des projets qui serait sensible aux « dérives et ruses positives » ; car en réalité, les ressources détournées par les acteurs pour les affecter à d'autres activités plus appropriées, plus adaptées et plus intéressantes que celles initiées par le projet officiel finissent par servir ces acteurs et produire ainsi un impact plus positif en termes d'amélioration de leur bien-être. Or, cet « impact positif » du « projet dans le Projet » échappe aux techniques actuelles, ce qui, sur le plan global biaise l'analyse et fausse les données. Encore faut-il du tact et du doigté pour se mettre au parfum de ces activités développées en marge du projet, mais avec ses ressources ; d'où l'intérêt de lancer le débat sur cette thématique.

2.3. La problématique de la sécurité alimentaire en Afrique subsaharienne⁴¹

2.3.1. La question alimentaire en Afrique subsaharienne

En 2001-2003, la FAO estimait à 854 millions le nombre des personnes sous-alimentées dans le monde, dont 820 millions dans les pays en développement, 25 millions dans les pays en transition et seulement 9 millions dans les pays industrialisés. L'Afrique subsaharienne, qui représente 13% de la population des pays en développement, comptait 206 millions des personnes sous-alimentées, soit 25% du total des pays en développement et près d'un tiers de sa population (FAO, 2006 a). Bien que la proportion des sous-alimentés soit passée de 35% en 1990-1992 à 32% en 2001-2003 après avoir atteint 36% en 1995-1997, le nombre des sous-alimentés restait croissant en Afrique subsaharienne allant de 169 millions en 1990-1992 à 206 millions en 2001-2003. Aujourd'hui, à la suite des crises alimentaire d'abord (2006-2008) et financière et économique mondiale ensuite (2008-2009), le monde compte désormais environ 1,02 milliard de personnes sous-alimentées, soit le sixième de la population mondiale; un nombre d'affamés jamais atteint depuis 1970. En Afrique Subsaharienne, le nombre de sous-alimentés a atteint les 265 millions de personnes en 2009 contre 212,3 millions en 2004-2006 (FAO et PAM, 2009)⁴².

Sur le plan agricole et alimentaire, la FAO (2006 a) relevait que sur 39 pays souffrant de pénuries alimentaires graves en mai 2006, près de deux tiers, soit 24, se trouvaient en Afrique.

⁴¹ Cette partie du travail a fait l'objet de notre intervention aux 23^{èmes} Journées Scientifiques de l'Association Tiers-Monde tenues aux Facultés Universitaires Catholiques de Mons en Belgique, du 14 au 16 mai 2007, et d'une publication aux Cahiers de l'Association Tiers-Monde, n° 23-2008, sous le titre : « De l'autosuffisance à la sécurité alimentaire : quelle place pour la souveraineté alimentaire en Afrique subsaharienne ? », pp. 251-264.

⁴² Les données de 2010 publiées par la FAO annoncent une réduction du nombre d'affamés de 98 millions de personnes pour s'établir à 925 millions. En Afrique subsaharienne, les prévisions annoncent 239 millions de personnes sous-alimentées, soit 30% de la population (FAO et PAM, 2010).

Ces chiffres prouvent que l'Afrique subsaharienne est réellement en crise alimentaire et que l'évolution de sa situation est préoccupante. Ils accréditent l'idée que l'Afrique est entrée dans une voie sans issue et que la situation du continent est sans solution (Collomb, 1999). Cela signifie-t-il que le continent est condamné à la dérive ? Espérons que les fils et filles de l'Afrique, solidairement avec la communauté internationale, pourront se (re)mettre au travail pour récupérer la situation et renverser les tendances, comme l'Asie est en train de remettre en cause toutes les prédictions pessimistes des années 1950 et 1960.

S'il est vrai que l'analyse de la question alimentaire a suffisamment évolué au cours des dernières décennies, les diverses politiques et stratégies mises en œuvre en Afrique subsaharienne, particulièrement celles d'autosuffisance alimentaire, puis de sécurité alimentaire, ne se sont cependant pas toutes traduites par un accroissement significatif du bien-être individuel et collectif des populations locales au regard des données disponibles. Il s'ensuit que les importations alimentaires des pays d'Afrique subsaharienne, en majorité à faible revenu et à déficit vivrier ne font que croître et les exposent sans cesse au gré des marchés mondiaux comme cela s'est manifesté clairement lors de la dernière flambée des prix des produits agricoles. Dans le même temps, les subventions et le protectionnisme conservent une place importante dans les pays industrialisés, minant et érodant les efforts de production intérieure dans les pays en développement dont ceux d'Afrique subsaharienne, en menaçant des filières entières. Dans ces conditions, les concepts et politiques d'autosuffisance et de sécurité alimentaire ne méritent-ils pas d'être revisités ? Quelle serait la place réelle du discours sur la souveraineté alimentaire dans les politiques agricoles mises en œuvre en Afrique subsaharienne ? Comment préserver ces pays d'une dépendance accrue à l'égard des importations et de l'aide alimentaire ?

D'exportatrice nette de produits alimentaires jusqu'en 1962, l'Afrique est devenue importatrice nette (FAO, 1994). Les causes fondamentales de la crise agricole et de l'insécurité alimentaire en Afrique subsaharienne tirent leurs origines des politiques inappropriées qui défavorisent ou négligent le secteur agricole et alimentaire, de l'absence de progrès technologique ainsi que des faiblesses institutionnelles et du manque d'infrastructures. D'autres facteurs dont le taux de croissance démographique élevé, la dégradation de l'environnement, les sécheresses et la désertification, l'instabilité politique, les guerres et les troubles sociaux, l'environnement économique international défavorable, une dette extérieure croissante sans compter la mise en valeur lente des terres arables sont venus aggraver la crise agricole et alimentaire subsaharienne (Duquesne et Lebailly, 2009 ; AGCD, 1995 ; FAO, 1994).

2.3.2. Des indépendances au début des années 1980 : la proclamation de la politique de l'autosuffisance alimentaire

La majeure partie de la population en Afrique au sud du Sahara vit en milieu rural et s'occupe principalement d'agriculture. Cette dernière représente la source essentielle de nourriture et de revenus pour ces ruraux subsahariens. À l'aube de l'indépendance de la majeure partie des pays d'Afrique subsaharienne, leurs gouvernements respectifs ont basé leur politique de

développement agricole et rural sur une intervention accrue de l'Etat. L'objectif clairement affiché visait la réalisation de l'autosuffisance alimentaire et la réduction de la dépendance alimentaire. Le concept d'autosuffisance alimentaire a alors prédominé durant les années 1970, notamment après les crises qu'a connues le Sahel à la suite des sécheresses du début de la décennie. Ce concept met en regard l'ensemble de la production locale et les besoins nationaux de consommation. Un pays est dit autosuffisant si sa production couvre ses besoins de consommation, c'est-à-dire si son solde alimentaire (production locale – consommation) est positif ou nul (AGCD, 1995). Pour la FAO (1994), lorsqu'on utilise le concept d'« autosuffisance alimentaire », il faut prendre soin d'en préciser la définition : s'agit-il de répondre à la demande solvable du marché intérieur par la production intérieure, de satisfaire les besoins alimentaires intérieurs ou les besoins de consommation ?

Selon Nusura (2002), l'autosuffisance alimentaire peut concerner un produit alimentaire particulier ou un groupe de produits alimentaires spécifiques (céréales, tubercules, etc.) ou encore l'ensemble de la production. Elle relève trois visions différentes du concept. La première traduit l'autarcie alimentaire sans aucune préoccupation pour les besoins effectifs de consommation. La deuxième implique l'autarcie mais prend en considération les besoins alimentaires. La troisième semble plus complète. Elle tient compte des besoins alimentaires et ne traduit pas l'autarcie. Selon cette vision, un pays est dit autosuffisant s'il a le potentiel, la capacité, la possibilité de satisfaire ses propres besoins alimentaires par sa production alimentaire.

Ce concept correspondait à une « lecture » politico-économique de l'organisation du monde, caractérisée par les concepts parallèles de développement autocentré et d'indépendance alimentaire (Minvielle, 2000). Cette vision a traversé la plupart des politiques agricoles menées durant des décennies après l'indépendance. La réalisation de l'autosuffisance alimentaire a été même réaffirmée comme objectif numéro un que l'Afrique devrait s'efforcer d'atteindre par le plan d'action de Lagos adopté par les Chefs d'Etat et de Gouvernement en avril 1980 à Lagos (Nations Unies/CEA, 1980).

Le contexte géopolitique de l'époque, marqué par la guerre froide et les divisions du monde, l'affirmation du mouvement des non alignés, les notions de développement autocentré, d'autonomie, d'indépendance, les politiques de modernisation nationale et de tout par l'Etat, ainsi que celles de substitution des importations, a largement contribué à l'adoption et la diffusion de ce concept phare durant cette période. Les Etats avaient la responsabilité de mettre en place des politiques volontaristes et ambitieuses pour parvenir à l'autosuffisance alimentaire. Dans cette perspective, la tendance était à l'instauration d'une forte protection aux frontières et des prix internes élevés afin d'encourager la production intérieure. L'intervention publique visait à influencer les prix à la production et les prix des facteurs de production tout en fournissant les services de base au secteur agricole. Dans certains cas, cette intervention a couvert tous les produits agricoles, tandis que dans d'autres, elle s'est limitée à des produits stratégiques, destinés soit à la consommation intérieure, soit à l'exportation.

Les pouvoirs publics furent confrontés à deux défis fondamentaux. D'une part, comment inciter les agriculteurs à la production (prix rémunérateurs et stables) tout en maintenant les

denrées alimentaires de base à un prix abordable et l'approvisionnement des populations non agricoles (consommateurs vivant en zones urbaines) ? Et d'autre part, comment corriger le dysfonctionnement du marché, y compris le manque de marchés, dans la fourniture de services de base au secteur agricole (crédit, intrants agricoles, informations techniques et informations sur le marché, infrastructures de commercialisation et de distribution) ? (FAO, 2005).

Pendant cette période en effet, « les problèmes de production des denrées alimentaires étaient considérés comme la cause explicative majeure des manifestations de la faim. Dans cette perspective, un lien univoque est établi entre la production et la satisfaction des besoins » (Piguet, 2000 : 41). Ainsi, toute augmentation de la production alimentaire était supposée conduire à une réduction de la malnutrition et de la famine selon la théorie malthusienne, ce qui donna lieu à la conception et à la généralisation des politiques d'autosuffisance alimentaire au cours des décennies soixante-dix et quatre-vingt.

Au début des années 1980, une réflexion sur les conditions tant de l'offre que de la demande alimentaire révéla les limites des politiques d'autosuffisance. Cet effort intellectuel, cumulé à l'idéologie dominante qui s'imposa au cours de cette période, à savoir la reconnaissance de la primauté des forces du marché et les dysfonctionnements des appareils étatiques, aboutirent, d'une part, à l'imposition et à la quasi généralisation des programmes d'ajustement structurel « PAS » en Afrique subsaharienne suite à la crise de l'endettement et, d'autre part, au glissement vers le concept de sécurité alimentaire.

2.3.3. A partir des années 1980 : glissement vers le concept de sécurité alimentaire

La généralisation des programmes d'ajustement structurel, en situant le débat sur le terrain des avantages comparatifs et en plaçant les produits alimentaires sur le même plan que toutes les autres productions, confirmera les limites des politiques d'autosuffisance appliquées jusque là (Minvielle, 2000). Le néo-libéralisme, nouveau paradigme qui marquait la fin de l'interventionnisme étatique, combiné à la mondialisation croissante des échanges, conduira à l'émergence du concept de sécurité alimentaire dans l'acception que nous lui connaissons actuellement.

En réalité, le concept de sécurité alimentaire n'est pas radicalement nouveau (Azoulay et Dillon, 1993). Déjà les sociétés anciennes avaient mis en place des politiques de sécurité alimentaire prévoyant une réglementation très sévère des marchés vivriers, à l'image des greniers africains (Piguet, 2000). Mais, dans son entendement actuel, ce concept passe pour l'une des récentes trouvailles des institutions internationales.

Évoqué en 1974 au cours de la première conférence mondiale sur l'alimentation à la suite d'une crise alimentaire qui secoua la planète au début des années 1970, le concept de sécurité alimentaire va évoluer. Ces développements successifs expliquent la multiplication des définitions du concept. Déjà en 1993, Smith et ses collègues en ont répertorié près de deux

cents (Maxwel, cité par Nusura, 2002). Ce foisonnement de définitions est la source principale de confusion dans l'interprétation du concept de sécurité alimentaire.

Au départ, la sécurité alimentaire a été définie comme « la disponibilité d'une offre adéquate et permanente des produits alimentaires de base, afin de faire face à l'expansion de la consommation alimentaire » (Maxwel, cité par Nkwembe, 2006). Elle était alors proche de l'autosuffisance alimentaire. Selon Nusura (2002), l'approche d'Amartya Sen basée sur le droit direct (une personne consomme les aliments qu'elle a produits elle-même) et le droit indirect (une personne passe par l'échange pour se procurer les aliments dont elle a besoin) introduit la dimension « accès » et constitue un apport majeur dans le développement du concept de sécurité alimentaire. La Banque mondiale (1986) proposera sa mouture et considérera qu'il s'agit d'un « accès de tous les individus à tous les moments à suffisamment de nourriture pour mener une vie saine et active ». Cette définition retient et ajoute au débat un élément nouveau et indispensable, celui de l'accessibilité pour tous, riches et pauvres, grands et petits, aux denrées alimentaires de manière permanente, car en réalité, une production alimentaire ne suffit pas à elle seule à garantir la sécurité alimentaire à tous. Cet élément (accès aux denrées alimentaires) est apparu prépondérant et a constitué la partie gauche de « l'équation alimentaire », selon l'expression d'Eischer (Piguet, 2000). La vraie question est moins celle de la disponibilité totale de nourriture que celle de l'accès pour les individus et les familles.

Outre l'aspect « accès » aux aliments, les changements dans la compréhension du concept se regroupent en deux grands paradigmes (Maxwel, cité par Nusura, 2002). Le premier prend en compte l'ensemble du mode de vie de la population : la satisfaction des besoins alimentaires n'est plus considérée comme l'objectif prioritaire des populations mais s'intègre dans un ensemble de stratégies de vie. Le second retient les perceptions subjectives : il s'agit de considérer non seulement les normes alimentaires quantitatives mais également la qualité alimentaire, les facteurs socioculturels et les habitudes alimentaires. La complexité des facteurs déterminant l'accès aux aliments est sans doute la cause du développement du premier paradigme. La place accordée à la satisfaction des besoins alimentaires dans les stratégies de vie des ménages et des individus revêt une importance particulière. Le développement du second paradigme est lié à la difficulté de définir une alimentation satisfaisante. En effet, les besoins alimentaires ne sont pas des données absolues et universelles comme on le laisse croire, mais ils varient selon les individus et les sociétés. Comment concilier les préférences alimentaires et l'équilibre nutritionnel ?

Au Sommet Mondial pour l'Alimentation de novembre 1996, la sécurité alimentaire a été considérée comme « un accès physique et économique à une nourriture suffisante, saine et nutritive permettant de satisfaire les besoins énergétiques et les préférences alimentaires pour mener une vie saine et active » (Nkwembe, 2006 ; Coalition contre la faim, 2004). Aujourd'hui, dans une vision assez proche du sommet mondial de 1996 (FAO, 2005), on considère que « la sécurité alimentaire existe lorsque toutes les personnes ont, à tout moment, un accès physique, social et économique à une nourriture suffisante, saine et nutritive, pour satisfaire leurs besoins et leurs préférences alimentaires afin de pouvoir mener une vie saine et

active ». La FAO se concentre sur quatre dimensions de la sécurité alimentaire : la disponibilité est déterminée par la production intérieure, la capacité d'importation, l'existence de stocks vivriers et l'aide alimentaire ; l'accès dépend des niveaux de pauvreté, du pouvoir d'achat des ménages, de l'existence de moyens de transport, d'une infrastructure commerciale et d'un système de distribution des produits alimentaires ; la stabilité de l'approvisionnement et de l'accès peut être affectée par les conditions météorologiques, les fluctuations de prix, les catastrophes dues aux activités anthropiques et divers facteurs politiques et économiques ; enfin l'utilisation saine des aliments dépend des soins et de l'alimentation, de l'hygiène et de la qualité des aliments, de l'accès à l'eau propre, à la santé et à l'assainissement.

L'échelle d'analyse (individu, ménage, village, région, pays, etc.) peut aussi être source de confusion et justifie la diversité des stratégies à mettre en œuvre (Briand, 2007). Dans une brochure destinée aux jeunes, la DGCI (1997) reprend la définition de la sécurité alimentaire avancée par la Banque mondiale et la commente en y relevant quatre implications majeures : a) la sécurité alimentaire est individuelle et concerne chaque membre de chaque famille dans chaque région d'un pays ; b) la sécurité alimentaire n'est pas ponctuelle, allusion faite à la durabilité dans le temps ; c) la sécurité alimentaire impose une alimentation équilibrée, donc ne souffrir ni de sous-nutrition, ni de malnutrition ; d) la sécurité alimentaire respecte l'homme : ne pas survivre mais vivre en menant une vie saine et active.

Le Collectif Stratégies alimentaires (Bekambo, 2004) donne une définition un peu plus élaborée de la sécurité alimentaire qui retient notre attention. Pour lui, « sont en état d'améliorer leur sécurité alimentaire, les populations disposant d'une capacité d'accès à la nourriture telle qu'elles peuvent commencer à accumuler des réserves (stockage, bétail, épargne monétaire), à développer des moyens plus performants de production ou d'augmentation des revenus, à organiser des relations sociales comprenant des réseaux de solidarité plus fiables ». C'est donc l'ensemble de ces actions qui inscrit les populations dans un processus cumulatif de réduction de la vulnérabilité alimentaire. Cette définition a le mérite de mettre en exergue parmi les facteurs indispensables pour assurer la sécurité alimentaire, l'initiative pour la maximisation de la production et des revenus ainsi que l'insertion et l'intégration réussie dans des réseaux sociaux qui militent pour la sécurisation des conditions d'existence de leurs membres. Plusieurs auteurs et institutions escamotent cette réalité qui, pourtant, reste fondamentale au vu des contraintes qui pèsent sur les conditions d'existence des acteurs populaires ainsi que leur contexte socio-historique.

2.3.4. Sécurité alimentaire *versus* Autosuffisance alimentaire

Sécurité alimentaire et autosuffisance alimentaire ne sont pas synonymes (Hervieu et al, 2000 ; Mazoyer et Roudart, 2005). Le premier concept est plus large puisqu'il correspond à la combinaison de trois éléments : la croissance et la régularité de l'offre domestique, la sécurité et la diversification des importations, le développement des capacités nationales de stockage pour faire face aux situations de crise. La notion d'autosuffisance alimentaire renvoie à la capacité d'un pays de pourvoir à ses besoins alimentaires par sa propre production intérieure. Concrètement, cela implique que l'offre alimentaire nationale soit supérieure ou égale à la

demande intérieure. Pour recourir au raccourci de Minvielle (2000), on peut considérer que si le paradigme de l'autosuffisance alimentaire mettait l'accent sur l'offre nationale dans un monde divisé, celui de la sécurité alimentaire se focalise sur la demande individuelle dans un monde global. Dans le premier cas, la sécurité humaine est lue au niveau de l'ensemble du groupe, le plus souvent national ou régional, dans le second au niveau de l'individu lui-même.

Le concept de sécurité alimentaire a émergé dans un contexte international qui lui était favorable, tant sur le plan politique (fin de la guerre froide, diminution des risques de conflit nucléaire) qu'économique (triomphe des options libérales, généralisation des programmes d'ajustement structurel). Dès lors, on fait comprendre qu'il n'est pas à la portée de chaque gouvernement, agissant individuellement, d'assurer des approvisionnements alimentaires intérieurs durables ; que l'objectif d'autosuffisance est un objectif dérisoire dans le monde actuel, où la production dépend d'un large éventail de facteurs. Qui plus est, aucun pays n'est à l'abri de phénomènes climatiques aussi désastreux que subits, qui peuvent compromettre la production agricole intérieure (FAO, 2005). Donc, la sécurité alimentaire est une question complexe ; la renforcer exige des initiatives et une action politique sur plusieurs fronts.

Sur le plan des politiques de développement, Azoulay et Dillon (1993) considèrent que le concept de sécurité alimentaire constitue de nos jours un instrument déterminant de l'élaboration de stratégies, mais sa signification et son rôle restent sources d'ambiguïtés. La pluralité des dimensions du concept constitue un facteur d'élargissement du champ des connaissances. Mais elle suscite, dans le même temps, des approches différentes des politiques et des stratégies de sécurité alimentaire. Aujourd'hui, l'approche dominante en matière de sécurité alimentaire s'inscrit dans la logique économique de la libéralisation des échanges et de l'intégration au commerce international.

Dans le contexte de crise permanente et de baisse du niveau de vie, la sécurité alimentaire est progressivement devenue, à la fin des années 1980, la dimension sociale essentielle de l'ajustement car la détérioration des situations alimentaires et nutritionnelles d'une partie importante de la population (les groupes vulnérables) constitue l'impact le plus négatif de l'ajustement (avec d'autres domaines comme la santé, l'éducation, l'habitat...). La sécurité alimentaire devient, dans ces conditions, le champ d'intervention prioritaire des politiques d'atténuation ou de compensation, pour certaines couches de population, des effets néfastes des politiques macro-économiques. Constatons avec ces auteurs que certaines dimensions du concept de sécurité alimentaire s'insèrent parfaitement dans cette logique de l'ajustement et autorisent cette adéquation. En effet, la place accordée aux importations commerciales et à l'aide alimentaire dans l'offre de denrées alimentaires (composante « disponibilités alimentaires ») correspond aux politiques de libéralisation du commerce extérieur, au processus d'intégration croissante dans le commerce international et à la re-spécialisation internationale dans les productions traditionnelles d'exportation proposée aux pays d'Afrique subsaharienne par le Fonds monétaire international et la Banque mondiale. D'ailleurs, l'objectif des programmes d'ajustement structurel et de libéralisation du commerce était de mieux insérer l'agriculture intérieure au marché. La stratégie adoptée pour y parvenir

préconisait la réduction de la protection, la déréglementation, la privatisation et la stabilité (FAO, 2005).

La nouvelle approche, mettant l'accent sur la réduction de la pauvreté couronnée par les récents DSRP, semble être fondée elle aussi sur le postulat selon lequel la libéralisation et l'intégration rapide et poussée à l'économie mondiale sont la clef d'une croissance soutenue. La croissance ne profitant pas automatiquement aux pauvres comme on l'a démontré plus haut, on peut se demander comment concilier des politiques mettant l'accent sur la primauté des mécanismes du marché, notamment dans les secteurs commercial, financier et agricole, et un meilleur accès des pauvres aux actifs productifs (CNUCED, 2002).

Par ailleurs, la composante « accès aux disponibilités » est devenue dominante dans la réflexion car le contexte international est aujourd'hui caractérisé par des excédents de denrées alimentaires. Les besoins mondiaux sont théoriquement couverts. Dès lors, l'accent n'est plus mis prioritairement sur la nécessité de produire plus pour satisfaire les besoins. En outre, l'amélioration de la sécurité alimentaire est un objectif distinct de la croissance agricole. L'obtention d'un revenu non agricole, permettant d'acheter des vivres, est un moyen de parvenir à la sécurité alimentaire. Inversement, l'accroissement rapide de la production vivrière peut, dans certains cas, ne pas profiter à l'ensemble de la population, si bien que certaines catégories manquent de nourriture. Mais dans la plupart des pays africains, où une grande partie de la population vit de l'agriculture, la sécurité alimentaire est subordonnée avant tout à la croissance rapide de la production agricole et à la participation massive de la population rurale à cette croissance. Et, comme les difficultés de transport et de distribution au niveau local empêchent bien souvent les ruraux d'accéder aux marchés, la production familiale est encore la source d'approvisionnement la plus sûre (Cleaver, 1993).

Les experts de l'AGCD (1995), tout en soulignant la distinction entre la sécurité alimentaire, et l'autosuffisance alimentaire, relèvent que si une politique d'autosuffisance peut dans certains cas contribuer à un objectif de sécurité alimentaire en assurant notamment la disponibilité des biens alimentaires en suffisance, elle peut tout aussi bien entrer en conflit avec cet objectif. Il suffirait donc pour cela que les biens alimentaires produits en sus soient exportés ou qu'ils se substituent à des importations alimentaires obtenues à meilleur compte (que ce soit par le biais d'importations commerciales ou de l'aide alimentaire). Nous pouvons faire valoir avec Nusura (2002) à ce sujet qu'il existe un seuil d'autosuffisance alimentaire au-delà duquel autosuffisance alimentaire et sécurité alimentaire deviennent deux objectifs divergents. Or, en Afrique subsaharienne, ce seuil n'est pas encore atteint et, donc, l'augmentation du degré d'autosuffisance alimentaire constitue la seule alternative compatible avec l'amélioration du niveau de sécurité alimentaire dans cette partie du continent. Dufumier (2004) abonde dans le même sens et se demande si l'insécurité alimentaire des populations pauvres du « Sud » pourra vraiment être éliminée sans une relative autonomie, sinon même une autosuffisance totale, en matière d'approvisionnement vivrier.

S'il est vrai que la politique d'autosuffisance alimentaire était limitée car négligeant la problématique de l'accès à la nourriture par toutes les couches de la population même avec

une production suffisante, et qu'elle ne prenait pas suffisamment en compte les contraintes naturelles, les aléas climatiques et les paramètres de qualité, il faut reconnaître qu'elle a eu le mérite de mettre au premier plan la question de l'indépendance, mieux, de l'autonomie alimentaire. Autonomie n'étant pas synonyme d'autarcie, les difficultés nationales en termes de contraintes naturelles et climatiques pourraient être contournées prioritairement dans le cadre d'une coopération régionale, car la dépendance alimentaire pose plus de problèmes qu'elle n'en résout. Brigitte Duquesne, Damien Muteba et Philippe Lebailly (2010) n'ont-ils pas raison de relever que « dans un monde globalisé, les choix et les actions dans un pays peuvent avoir des conséquences sur la sécurité alimentaire dans d'autres parties du Monde ? ». Restons donc à la fois pragmatiques et prudents.

2.3.5. La dépendance alimentaire est-elle bénéfique pour l'Afrique subsaharienne ?

Les marchés agricoles mondiaux présentent des défis particuliers pour les pays les moins avancés. Ces derniers sont bien moins intégrés dans l'économie mondiale que les pays en développement pris globalement, et cela est particulièrement évident pour ce qui concerne leurs secteurs agricoles. Comme pour les pays en développement en tant que groupe, la part des exportations agricoles des pays les moins avancés a diminué par rapport au total des exportations, alors que celle de leurs importations agricoles, essentiellement alimentaires, dans leurs importations totales n'a pas reculé. Aussi ces pays enregistrent-ils aujourd'hui un déficit commercial agricole important et en progression rapide (FAO, 2005).

Durant les quatre dernières décennies (FAO, 2005), la part des pays en développement dans les exportations mondiales de produits agricoles est tombée de près de 40% à 25% au début des années 1990, avant de remonter aux environs de 30% en 2003. Pendant la même période, la part des importations mondiales agricoles achetées par les pays en développement a augmenté, passant de moins de 20% à presque 30%. En Afrique subsaharienne, le recul de la part de l'agriculture dans les exportations de la région a été plus marqué, celle-ci étant tombée de plus de 60% il y a 40 ans à près de 20% en 2003. La région reste une exportatrice nette de produits agricoles, mais avec des importations et des exportations agricoles plus proches de l'équilibre. La marginalisation de l'Afrique subsaharienne sur le marché international des exportations de produits agricoles se poursuit progressivement, sa part passant de près de 10% il y a 40 ans à 3% en 2003. Comme le souligne Mazoyer (2001), les marchés internationaux des produits agricoles de base ne sont pas des marchés mondiaux au sens plein du terme, mais des marchés résiduels qui regorgent souvent d'excédents difficilement vendables ; des marchés sur lesquels même les producteurs-exportateurs bénéficiaires de la révolution agricole ou de la révolution verte ne peuvent gagner des parts, ou seulement se maintenir, que s'ils disposent de quelques avantages compétitifs supplémentaires. En effet, « les marchés ne peuvent faire des miracles », nous rappelle Philippe Lebailly (2007) : « il y aura des flambées, notamment en raison des aléas climatiques (sécheresse ou inondations, gels ou cyclones) ou politiques (coups d'Etat et guerres) mais aussi de trop longues phases de dépression permettant un certain réajustement de l'offre lié à l'émergence de nouveaux compétiteurs et à l'évolution de la demande ». Dans ces conditions, le mode de (dé) régulation des marchés mondiaux pèse sur la stabilité des marchés agricoles et, par conséquent, sur les revenus des

exploitations familiales (Coalition contre la faim, 2004). La grande majorité des paysans africains travaillent des terres de moins d'un hectare avec des outils de fabrication artisanale et sans subventions. Ils sont en concurrence avec des entreprises agricoles occidentales de plusieurs centaines d'hectares, hautement équipées grâce à des subventions et des crédits avantageux. Du fait de la libéralisation, les paysans peu productifs sont obligés de rivaliser avec des paysans hautement productifs. Le rapport est parfois de 1 pour 1000 (Mazoyer, 2005 : 22).

Les importations alimentaires (commerciales ou sous forme d'aide) ont tenu et continuent à jouer un rôle essentiel dans la plupart des pays africains en palliant les défaillances de la production locale et en garantissant l'approvisionnement, parfois à bon compte, des populations urbaines toujours croissantes. Cet afflux de denrées importées⁴³ a cependant généré une concurrence inégale avec la production locale à tel point que le blé et le riz blanc se sont progressivement substitués aux céréales traditionnelles (riz paddy, mil, sorgho, maïs) dans les villes africaines, entraînant dans le même temps une modification des habitudes alimentaires qui menace ces céréales traditionnelles. Les filières rizicoles sont menacées de disparition dans les vallées et villages africains à cause de ce riz asiatique décortiqué, très bon marché et très apprécié par les habitants des centres urbains au détriment du riz local. Que dire de ces aviculteurs qui perdent du jour au lendemain des parts de marchés dans les centres de Kinshasa, de Dakar, de Cotonou, de Ouagadougou... à cause du poulet (parfois à la dioxine) importé, bon marché et prisé des citoyens ? Quel sort réserver à ces éleveurs de caprins, de bovins, d'ovins et de porcins sérieusement concurrencés sur les marchés africains par les importations massives des viandes occidentales subventionnées à prix cassés ? Le lait produit localement peut-il rivaliser avec le lait en poudre et en boîte de par son prix et son conditionnement ? Que deviennent ces céréaliculteurs capverdiens, burkinabés, maliens... en face des afflux incessants des céréales (riz, blé, maïs) américaines, européennes et asiatiques très bon marché ? L'avenir de petites exploitations agricoles familiales en Afrique, dépourvues de moyens de production conséquents et sans solution alternative de survie, est hypothéqué et menacé par les produits alimentaires importés qui les placent dans un rapport de force très défavorable.

Selon Joseph Stiglitz, prix Nobel d'économie (cité par Dufumier, 2004), la libéralisation rapide du commerce international « n'a pas apporté la croissance promise mais a accru la misère ». Aussi, les paysans pauvres des pays en développement ne pouvant pas résister aux produits massivement subventionnés en provenance d'Europe et des Etats-Unis, des emplois ont été systématiquement détruits avant que les secteurs industriel et agricole nationaux aient pu engager une dynamique de croissance forte et en créer de nouveaux. Les études d'impact réalisées au niveau de différents pays et régions d'Afrique subsaharienne en rapport avec les

⁴³ Les Etats-Unis et l'Europe écoulent leurs surplus de production sur les marchés internationaux à des prix souvent inférieurs aux coûts de production. Certains surplus sont écoulés sous forme d'aide alimentaire. Un suivi attentif de l'évolution de l'aide alimentaire révèle que celle-ci varie proportionnellement aux surplus de production et aux prix sur les marchés mondiaux et non en fonction des besoins des consommateurs. Le riz asiatique est vendu sur le marché mondial à un prix inférieur au coût de production du riz africain, les pays asiatiques jouissant des conditions favorables pour sa production et disposant d'un avantage comparatif par rapport aux pays africains (réussite de la révolution verte qui a dopé les rendements).

négociations pour la signature des Accords de Partenariat Economique « APE » entre l'Union européenne et les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique attestent bien la force de nuisance de la libéralisation aveugle et sauvage des échanges agricoles en Afrique subsaharienne. Pour l'Afrique de l'Ouest par exemple, Faucheux et *alii* (2005) montrent que les importations européennes concurrencent les productions locales comme le lait, la viande, les huiles végétales, le concentré de tomates par exemple, ou s'y substituent (cas des céréales). Ils concluent que cette concurrence inégale favorise les changements d'habitudes alimentaires et représente une menace à long terme pour la production locale. Le témoignage de ce rural ghanéen est assez accablant :

« Je vis dans un petit village de pêcheurs au Ghana. La pêche constituait les moyens de subsistance des membres de ma famille, mais il n'est plus possible de pêcher maintenant depuis l'arrivée des plus grands navires européens qui ont vidé nos mers. La même chose s'est produite avec la volaille. Les importations d'ailes de poulet gelées provenant de l'UE ont détruit le marché local... »⁴⁴.

Dans cette sous-région, et particulièrement au Burkina Faso, au Mali et au Niger (Rydberg et al, 2004), les importations européennes ont réduit d'environ 50% le prix du bœuf produit par les éleveurs locaux. L'invasion du poulet importé a ruiné des centaines de producteurs qui avaient investi dans cette filière. Le Sénégal, où l'agriculture occupe encore près de 70% de la population, importe près de la moitié de sa consommation en céréales (de 2000 à 2003 : une moyenne de 200.000 tonnes de blé, de 62.000 tonnes de maïs et de 670.000 tonnes de riz) (Oxfam-France, 2007). Ces importations massives de produits européens ont complètement déstabilisé les petits producteurs locaux qui ne peuvent plus vendre leurs propres productions sur leurs marchés. Alors que la culture de la tomate est une activité économique importante aussi bien pour l'agriculture que pour l'industrie, le marché ghanéen est aujourd'hui saturé de nombreux produits à base de tomates subventionnées provenant des pays de l'Union européenne, en particulier d'Italie. Le Ghana est devenu le principal importateur africain de tomates : entre 1991 et 2002 ses importations sont passées de 3.600 tonnes à 24.000 tonnes (Oxfam-France, 2007). Trois millions d'agriculteurs et commerçants ghanéens sont directement menacés par cette concurrence européenne. Pire, l'industrialisation ghanéenne et son volet agroalimentaire sont fragilisés, malgré leur potentiel contributif au développement du pays et de la région.

En Afrique centrale, les importations de la volaille provenant de l'Union européenne (Douya et al, 2006) ont été multipliées par 3,5 et celles des tomates en conserve par 3 de 1988 à 2003. Le cas du blé, non cultivé dans la plupart des pays d'Afrique, mais consommé même dans les villages reculés est assez indicatif du changement d'habitudes alimentaires. Au Cameroun, ses importations en provenance de l'UE ont quadruplé de 1988 à 2003 (Douya et al, 2006). La R.D. Congo importe pour sa part chaque année près de 200.000 tonnes d'équivalent farine de froment, 200.000 tonnes de riz surtout d'origine asiatique, plus de 100.000 tonnes de maïs, 60.000 tonnes d'huile végétale, 50.000 tonnes de viande de volaille, 40.000 tonnes de viande de bœuf et de porc, ce qui semble énorme et nuisible à la production locale (Eric Tollens,

⁴⁴Voir <http://www.ape2007.org/main.asp?id=305>

2007). Le changement d'habitudes alimentaires qui s'ensuit, non seulement est à la base de fortes dépenses de devises pour assurer les importations, mais accroît très sensiblement la dépendance alimentaire du continent africain.

Il est donc essentiel, comme le souligne Frédéric Lapeyre (2007, 78) de « mettre en place des mécanismes spécifiques efficaces protégeant effectivement les produits stratégiques pour la sécurité alimentaire des populations et la souveraineté alimentaire des régions ACP. Dans cette perspective, le maintien de protections tarifaires significatives et le refus du dumping européen, en particulier sur les produits qui représentent un intérêt économique et alimentaire pour les populations d'Afrique, sont deux instruments de politique économique que les pays ACP devraient mobiliser ».

La politique de sécurité alimentaire, dans sa dimension disponibilités alimentaires, place au même plan la production intérieure, les importations alimentaires et l'aide alimentaire. Or, le recours aux importations et à l'aide alimentaire contribue à aggraver davantage le déficit extérieur et constitue, dans certains cas, un frein à l'accroissement de la production locale (AGCD, 1995), ce qui suscite de véritables inquiétudes en rapport avec la dépendance alimentaire. À court terme, on peut recourir aux importations, commerciales ou non, pour lutter efficacement contre l'insécurité alimentaire. Mais, dans le moyen et le long terme, compte tenu du contexte africain (le secteur rural contribue à plus de 30% du PIB et à 40% des exportations), cette politique mérite une relecture profonde et un regard nouveau pour accorder davantage de priorité à la production intérieure et, dans une certaine mesure, aux importations régionales, vu le caractère fragile de l'agriculture africaine.

Se retournant contre les institutions internationales (OMC, BM, FMI, OCDE...), chantres du « libre-échange » des produits agricoles sur le marché international, qui invitent les pays du Tiers-monde à ouvrir largement les frontières de leurs pays aux importations des produits alimentaires et à spécialiser leurs agricultures dans la production des seuls biens pour lesquels ils disposent d'indéniables « avantages comparatifs », Dufumier (2004) estime que ces propositions seraient convaincantes si les échanges des produits agricoles s'effectuaient sur un marché de libre concurrence, sans monopole aucun, ni menace de recours à « l'arme alimentaire ». Or, la réalité est tout autre. Alors, pourquoi faudrait-il préconiser aux Etats du Tiers-monde de mettre en œuvre des politiques de « libre-échange » des produits agricoles, à l'opposé de celles longtemps pratiquées dans les pays du « Nord », devenus ainsi peu à peu excédentaires dans le domaine agroalimentaire ? Est-il d'ailleurs si vrai, s'interroge-t-il, que la pauvreté ne pourrait être vaincue qu'en exposant les paysans du Tiers monde à la concurrence internationale ? Pourquoi cette politique de deux poids, deux mesures au niveau de la communauté internationale ? Alors que dans les pays industrialisés, le secteur agricole ne représente que 3 à 4% de la main-d'œuvre, de nombreux gouvernements continuent à appliquer des politiques agricoles intérieures protectionnistes, donnant la priorité à la stabilisation des revenus et à la protection des populations agricoles, dont le coût se chiffre à environ 1 milliard de dollars par jour (CNUCED, 2003). À l'inverse en Afrique, où l'agriculture emploie de 70 à 80% de la main-d'œuvre, la majorité de cette population vivant avec moins de 1 dollar par jour et par personne, les mêmes préoccupations n'ont eu aucun

écho. Non seulement la communauté internationale ne s'est guère montrée pressée de s'attaquer à la question de la stabilisation des revenus ou des prix des produits de base, mais de plus, les pays pauvres ont été encouragés à libéraliser leur secteur agricole dans le cadre des programmes d'ajustement structurel appliqués au cours des deux dernières décennies.

Nous pensons avec Philippe Lebailly (2007) qu'il est impossible d'éliminer la pauvreté, de réaliser le développement durable et d'atteindre les Objectifs du Millénaire pour le Développement sans améliorer les conditions et les perspectives des producteurs de produits de base. Ainsi pour soutenir le secteur agricole et alimentaire, les gouvernements des pays d'Afrique subsaharienne devraient mener des actions courageuses en dotant leurs secteurs agricoles des moyens conséquents. D'abord renforcer les capacités productives des producteurs locaux, ensuite protéger l'agriculture vivrière contre les importations massives qui soumettent les petits agriculteurs à une concurrence avec les puissants, les condamnant ainsi à la disparition. Les importations alimentaires au niveau régional, entre voisins ayant des niveaux de productivité assez proches, devraient être encouragées. Une recherche-développement permettant de mettre au point des variétés à haut rendement, satisfaisant aux exigences des consommateurs (goût, forme, qualité, etc.) peut permettre à l'agriculture familiale africaine de reconquérir l'attrait et l'estime de toutes ces populations urbaines qui ont changé d'habitudes alimentaires en se détournant des produits locaux au profit de denrées importées. Pour y parvenir, des efforts importants dans l'allocation des ressources, notamment dans le cadre des budgets nationaux devraient être entrepris pour atteindre au moins 10% du budget national alloué au secteur agricole chaque année comme préconisé par le NEPAD⁴⁵.

Aussi, les spécialistes du développement s'inquiètent depuis longtemps de la menace que l'aide alimentaire importée fait peser sur le développement agricole local (FAO, 2006 b). L'aide alimentaire, si elle n'est pas gérée correctement, peut entraîner la baisse et la déstabilisation des prix pratiqués sur les marchés locaux et mettre en danger les moyens d'existence des producteurs et commerçants locaux dont dépend la sécurité alimentaire durable. Des études montrent que ces effets déstabilisateurs sont particulièrement importants lorsque l'aide alimentaire est distribuée au mauvais moment, ou lorsqu'elle ne cible pas les ménages dans le besoin. En Afrique subsaharienne où la majorité des populations, en particulier les pauvres, vit directement ou indirectement d'activités agricoles et où l'agriculture de subsistance est très répandue, la création de conditions favorables, permettant aux agriculteurs d'accroître la productivité et la production alimentaires, renforcerait la sécurité alimentaire, puisque la plupart des ménages aurait accès à une nourriture suffisante (par leur propre production). Il semblerait pour la FAO (1994) que l'accroissement de la production alimentaire intérieure contribue à résoudre le problème de la sécurité alimentaire dans une large mesure mais pas complètement puisqu'il y a de plus en plus de pauvres dans les zones urbaines (Briand, 2007).

⁴⁵ Dans le cadre du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique, la déclaration entérinée par les chefs d'Etats à Maputo en juin 2003 en rapport avec le Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine (PDDAA) recommande d'allouer 10% des budgets nationaux au développement du secteur agricole en vue d'atteindre un objectif de 6% de taux de croissance moyen pour le secteur agricole au niveau national.

2.3.6. De la nécessité de replacer la souveraineté alimentaire au cœur des politiques agricoles en Afrique subsaharienne

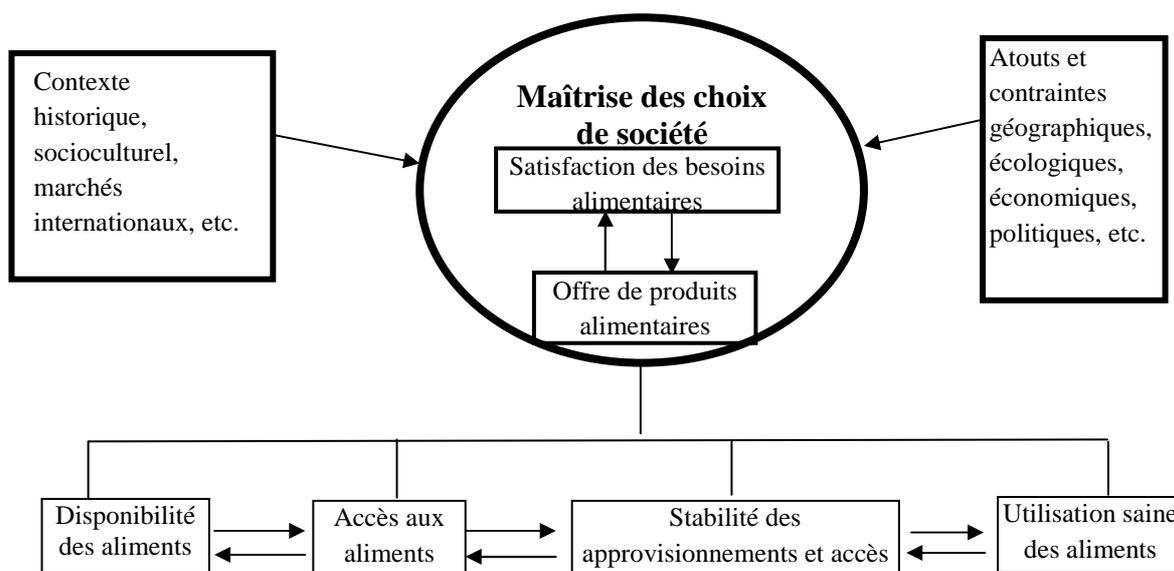
Apparu dans les milieux de la société civile et des leaders altermondialistes au début des années 1990, le concept de souveraineté alimentaire progresse et commence à être évoqué au niveau de différentes instances. Ce concept aurait été développé par Via Campesina et porté au débat public à l'occasion du Sommet Mondial de l'Alimentation en 1996 (Charlier et Verhaegen, 2007).

La souveraineté alimentaire est « un principe qui consacre le droit à une communauté, à un Etat, à une population de définir ses propres politiques agricoles et alimentaires mais sans pour autant compromettre les politiques d'autrui (allusion faite au dumping). En d'autres termes, c'est la capacité d'un pays, d'une communauté, d'un peuple à réaliser sa sécurité alimentaire par un mode de production, d'exportation et d'importation librement choisi, dès lors que les organisations paysannes sont reconnues comme des partenaires à part entière dans l'élaboration de ces politiques agricoles et alimentaires » (Coalition contre la faim, 2004). La souveraineté alimentaire préconise, pour la population, « le droit à l'alimentation fondé sur la production des petits et moyens exploitants, dans le respect de la culture et de la diversité des communautés paysannes, des éleveurs, des pêcheurs et des populations autochtones et de leurs systèmes d'innovation, de leurs modes et moyens de production, de distribution et de commercialisation ainsi que de leur gestion des zones et des paysages, les femmes jouant un rôle fondamental à cet égard » (FAO, 2005).

Les programmes de sécurité alimentaire, dans leur forme actuelle, ne font pas une large place à la souveraineté alimentaire puisqu'ils placent de manière indifférenciée les importations commerciales voire l'aide alimentaire au même plan que la production intérieure. Au concept de sécurité alimentaire tel que conçu et appliqué actuellement, manque la dimension politique, relative à la maîtrise des « choix de société » par les populations pour assurer leur sécurité alimentaire. Ces choix portent sur les modes de production agricole et les façons les plus appropriées pour les populations de garantir un accès à la nourriture pour tous.

Le principe de souveraineté alimentaire peut être conceptualisé de la manière suivante⁴⁶.

⁴⁶ Conception de l'auteur.

Figure n° 2 : Conceptualisation de la souveraineté alimentaire

Les politiques des dernières décennies ont manifestement oublié les missions fondamentales de l'agriculture centrées sur la sécurité alimentaire, les équilibres sociaux (création d'emploi, limitation de l'exode rural, accès à la terre, agriculture paysanne ou familiale, développement des zones rurales...) et l'environnement. En ignorant les imperfections des marchés mondiaux, elles ont conduit à la crise et aggravé la fracture en menant à la ruine voire à la disparition de nombreuses exploitations familiales (FAO, 2005). Comme le soutiennent Van Der Steen et *al* (1999), en voulant contrôler les politiques agricoles nationales, l'Organisation Mondiale du Commerce érode la souveraineté alimentaire des peuples en les privant des moyens d'orienter leurs systèmes agricoles et alimentaires.

La souveraineté alimentaire est donc le droit des populations à définir leurs propres politiques agricoles et alimentaires, à protéger s'il le faut et réguler la production et les échanges agricoles intérieurs en vue d'atteindre des objectifs de développement durable, à déterminer leur marge d'autonomie et d'indépendance, à limiter le dumping des produits sur leurs marchés et à donner aux communautés locales la priorité concernant la gestion de l'utilisation des ressources et des droits afférents.

Compris dans ce sens, la souveraineté alimentaire ne signifie pas le refus des échanges, mais la reconnaissance aux communautés et aux Etats du droit à la définition de certains fondamentaux non négociables, d'une marge d'autonomie dans la définition de politiques agricoles et alimentaires tenant compte des potentialités et des ressources dont ils disposent, de latitude dans le choix de politiques et pratiques commerciales respectueuses du contexte historique et socioculturel comme des contraintes qui pèsent sur eux sur les plans physique, écologique, géopolitique. En outre, ces politiques doivent respecter les droits des populations à avoir une production saine, sûre, culturellement appropriée et écologiquement durable, destinée en priorité aux marchés locaux, nationaux et régionaux. Les pays d'Afrique subsaharienne étant en majorité à faible revenu et à déficit alimentaire, la réalisation de la

souveraineté alimentaire passe absolument par la création des conditions favorables à la production alimentaire et à la diversification de cette production, les marchés régionaux devant être plus encouragés.

En raison des contraintes géographiques, climatiques... ne permettant pas à tous les pays d'Afrique subsaharienne ni de maximiser leur production intérieure ni de la diversifier, le recours à la notion d'« auto-dépendance » alimentaire développée par Eischer et Staatz (cités par FAO, 1994), peut s'avérer justifié. L'auto-dépendance signifie un « mélange approprié d'éléments tels que la production intérieure, le commerce, les prix, la technologie, la commercialisation et autres mesures propres à assurer des approvisionnements alimentaires de façon efficiente, tout en accroissant le revenu réel des pauvres ». Ces mesures doivent être décidées par chaque Communauté, chaque Etat et non imposées. Pourtant depuis quelques décennies, les pays d'Afrique au Sud du Sahara sont réduits au rang d'agents d'exécution de programmes conçus par les institutions internationales qui les ont soumis à l'ajustement. Ce qui, dans le domaine agricole et alimentaire est contraire au principe de la souveraineté alimentaire. De même, le commerce mondial ne doit pas primer sur les objectifs locaux et nationaux en matière sociale, environnementale, culturelle et de développement.

Conclusion du chapitre

À travers la littérature que nous avons parcourue dans ce chapitre, nous avons découvert divers points de vue et analyses des auteurs tant sur les projets de développement agricole, sur les dynamiques paysannes que sur la sécurité alimentaire en Afrique subsaharienne. En effet, devenus l'outil préféré d'intervention dans la coopération au développement, les projets de développement agricole présentent un bilan mitigé selon la littérature. Plus ils recourent aux méthodes qui frisent le mépris, la méconnaissance des réalités locales, l'autoritarisme, etc. plus faibles sont leurs résultats.

Par ailleurs, les dynamiques paysannes, dont l'action est saluée et le nombre toujours croissant ces dernières années, se révèlent être hétérogènes et leurs réactions aux différentes interventions extérieures variées en fonction de divers paramètres (histoire propre, culture du milieu, organisation, taille, expérience, etc.).

En outre, les politiques agricoles et alimentaires appliquées en Afrique subsaharienne par les gouvernements africains, très souvent sur injonction des Organisations internationales, s'avèrent inadéquates, inappropriées et loin d'augurer d'une amélioration sensible du niveau de vie de la majorité des populations. Cette situation résulterait largement de la perte croissante de l'autonomie du continent qui subit le dictat des instances supranationales. L'absence d'autonomie, d'abord politique, se ressent à tous les niveaux et dans tous les secteurs de la vie et étouffe l'affirmation d'une vision et d'une voie proprement africaine dans les politiques et les pratiques de développement. Les vrais amis de l'Afrique et les Africains eux-mêmes devraient davantage travailler pour la reconquête de l'autonomie du continent – une des clefs majeures de l'équation – qui améliorerait et renforcerait ainsi son image dans le concert des nations d'une part, et d'autre part, permettrait aux dirigeants de mener des politiques mieux adaptées aux réalités africaines.

Chapitre Trois : Démarche méthodologique de la recherche

Au cours de ce chapitre, nous pourrions exposer la démarche méthodologique que nous avons suivie pour mener convenablement notre recherche. Nos différents choix sur le plan méthodologique y sont exposés et justifiés ainsi que la manière dont le travail de terrain a dû être mené sans oublier le processus de traitement de différentes données.

3.1. Justification des choix méthodologiques

Pour mieux saisir les contours, le contenu ainsi que les multiples facettes du déroulement de la rencontre entre les projets de développement agricole et les dynamiques paysannes, notre porte d'entrée a été l'analyse des pratiques des acteurs des projets et des acteurs paysans, de leurs représentations ainsi que des logiques qui sous-tendent leur action et orientent leur comportement dans cette situation d'interaction.

Dans un souci essentiellement compréhensif et explicatif, notre démarche a été substantiellement qualitative; même si nous y avons adjoint quelques aspects quantitatifs. Nous estimons pour notre part que la démarche qualitative, comme l'expliquent Giorgio Blundo et Olivier de Sardan (2007) au sujet de la corruption en Afrique, est nécessaire, car dans notre cas précis, elle seule permet la mise en évidence des logiques d'action des acteurs concernés, la description des processus de collaboration, de compétition et de confrontation ou d'affrontement entre acteurs, l'analyse des représentations populaires et des effets des projets sur les dynamiques paysannes ou des réactions paysannes aux interventions extérieures.

Étant donné que certaines des pratiques à analyser sont difficilement observables, car cachées ou facilement dissimulables, nous avons opté pour une enquête de terrain ou une enquête socio-anthropologique, mieux adaptée pour ce genre d'objet de recherche. En effet, l'enquête de type anthropologique se veut au plus près des situations naturelles des sujets – vie quotidienne, conversations – dans une situation d'interaction prolongée entre le chercheur en personne et les populations locales, afin de produire des connaissances in situ, contextualisées, transversales, visant à rendre compte du point de vue de l'acteur, des représentations ordinaires, des pratiques usuelles et de leurs significations autochtones (Olivier de Sardan, 1995). Celle-ci a eu lieu de juin à septembre 2007 et de novembre à décembre 2009. La seconde enquête avait pour objectif la collecte des informations complémentaires, de types quantitatif et qualitatif. Au cours de cette enquête, nous nous sommes intéressés à des situations sociales circonscrites que nous avons pu examiner de façon intensive dans le but d'établir des faits de pratique, de saisir le contexte contraignant dans lequel ils se développent et de prendre en compte le travail verbal des acteurs pour s'en rendre maîtres. Cela nous a conduit à restituer les logiques d'acteurs, à rendre à leurs comportements leur cohérence et à révéler le rapport au monde que chacun manifeste à travers les pratiques observables (Anne-Marie Arborio et Pierre Fournier, 2005).

Cette méthodologie combinant les approches qualitative et quantitative transparaît comme une des originalités du présent travail, car issu d'un corpus de données tant quantitatives que

qualitatives de première main, récoltées sur terrain malgré les multiples contraintes pour accéder aux sites et villages éloignés, presque abandonnés.

Dans ces conditions, nous nous sommes placé en situation de tester notre modèle d'analyse et de nous connecter directement aux expériences réelles des gens ainsi qu'à ce qu'ils pensent. En plus de la dimension synchronique qui nous a permis de comprendre les contextes socioculturels, environnementaux, économiques et politiques au sein desquels les diverses pratiques des acteurs sont inscrites, notre enquête a comporté une dimension diachronique qui nous aurait permis de saisir les logiques d'action et les configurations de rapports sociaux dans leur développement historique (reproductions et dynamiques de transformation) (Daniel Bertaux, 2005).

Dans un souci de vigilance méthodologique et épistémologique, nous avons essayé, tout au long de la recherche, d'effectuer des va-et-vient permanents entre d'une part l'approche hypothético-déductive, en partant des théories et hypothèses générales sur la coopération au développement et la sécurité alimentaire pour les ramener au niveau du vécu et des pratiques concrètes dans le milieu ; et d'autre part, l'approche inductive, en partant des expériences concrètes des acteurs pour construire des théories en rapport avec notre terrain et domaine de recherche.

3.1.1. Le champ d'analyse

Les analyses que nous avons faites sont circonscrites dans l'espace géographique, social et temporel de la manière que voici :

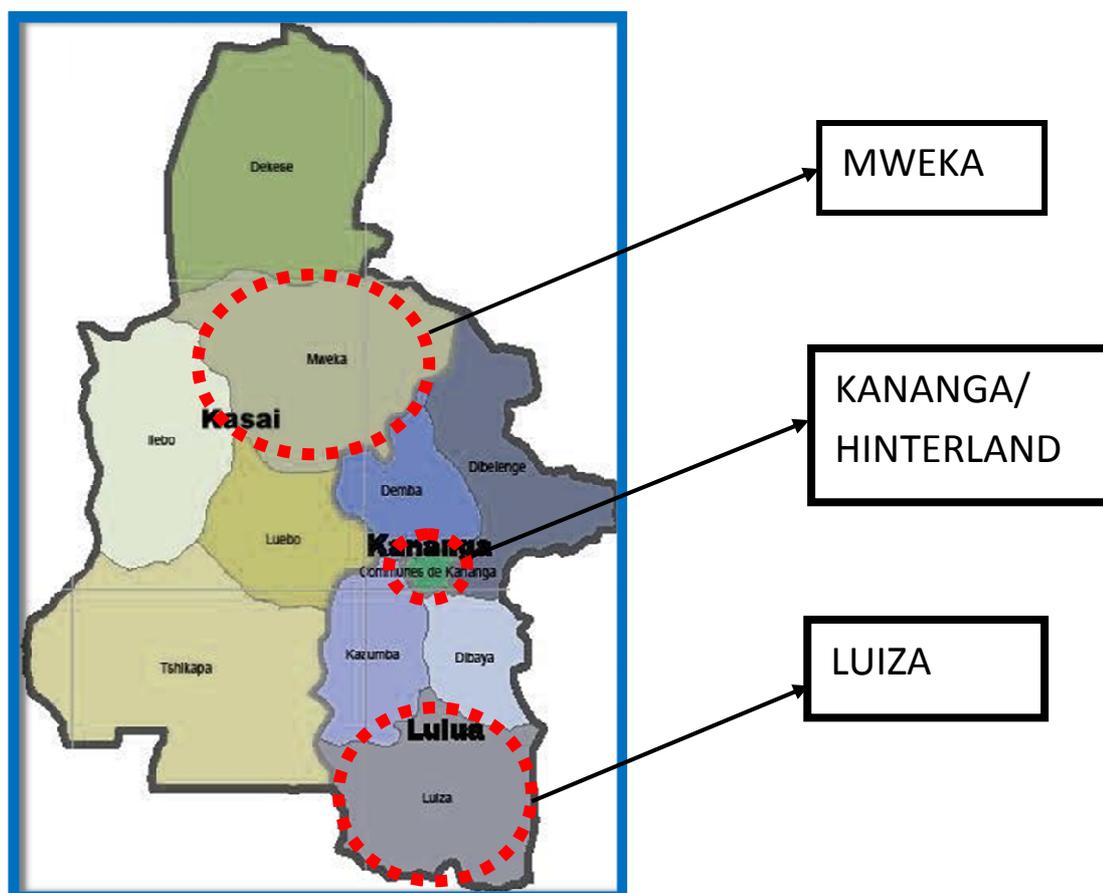
a) L'espace géographique

Notre étude a porté sur la province du Kasai occidental, dans ses limites administratives actuelles⁴⁷. La province étant trop vaste, soit comprenant 10 territoires ruraux et 10 communes urbaines répartis sur 154.741,8 Km², nous l'avons subdivisée en trois pôles ou sites d'études : la Ville de Kananga et sa ceinture verte, le territoire de Mweka et le Territoire de Luiza.

La ville de Kananga compte 5 communes et sa ceinture verte formée de quelques villages périphériques des territoires de Demba, de Dibaya, de Dimbelenge et de Kazumba.

⁴⁷ Retenons que selon l'actuelle constitution promulguée en 2006, l'actuelle province devrait être scindée en deux, théoriquement à partir de 2009. Voir détails au chapitre quatre.

Figure n°3 : Localisation des sites d'études



➤ *La ville de Kananga⁴⁸ et sa ceinture verte.*

Le centre-ville de Kananga abrite les sièges des principaux bureaux et agences de la coopération au développement, des principaux services étatiques chargés de l'encadrement paysan, des ONGD intermédiaires et leurs plates-formes ainsi que des projets.

Certains projets de développement agricole, surtout ces dernières années, limitent leurs activités dans la ceinture verte de Kananga. La ceinture verte représente en effet, l'espace périurbain, la bande verte ou la bande des villages qui entoure la ville et la ravitaille quotidiennement en légumes, huile de palme, fruits, braises et certains autres produits de base⁴⁹.

⁴⁸ Kananga est la capitale provinciale (chef-lieu) du Kasai occidental.

⁴⁹ Au sujet de la ceinture verte, voir Ngalamulume Tshiebue, 2001-2002, « L'organisation du travail agricole dans la ceinture verte de la ville de Kananga », *Annales de l'ISP-Kananga*, Vol XI, n°1.

En effet, l'Inspection Provinciale du Développement rural, délimite la ceinture verte dans un rayon de 50 Km du centre ville. Ce rayon est une moyenne sur les principaux axes routiers. Concrètement, tous les quartiers suburbains de la ville : Lubi a Mpata dans la Commune de Nganza, Tukombe dans la Commune de Katoka, Mpemba et une partie du quartier Plateau dans la Commune de Kananga, Kamupongo et Kamilabi dans la Commune de Ndesha, ainsi que Itabayi, Mulunda et Tshibashi dans la Commune de Lukonga. L'on associe à ces quartiers certains secteurs des Territoires voisins comme Tshibungu (Territoire de Demba), Musuasua et Matamba (Territoire de Kazumba), et Lubudi (Territoire de Dimbelenge).

Cette partie de la province n'est pas a priori la plus agricole mais, paradoxalement, on y recense une pluralité d'activités de la coopération à telle enseigne que plusieurs ONG et projets travaillent sur le même rayon, dans les mêmes villages et arrivent à se disputer les mêmes cibles : les organisations paysannes. Les considérations d'ordre politique et stratégique, donc non agricoles dont notamment la visibilité de leurs actions en seraient la cause. Cette situation est favorisée par le délabrement des voies de communication et le caractère difficilement accessible du reste de la province car, les missions de certains bailleurs ont des difficultés à atteindre les vraies campagnes du Kasai tant pour l'identification, le suivi que l'évaluation des projets financés, ce qui crée par ce biais une mauvaise répartition des ressources. Cette présence remarquée des intervenants extérieurs favorise la multiplication des initiatives locales tant au niveau de la base que des ONGD dans cette partie de la province, ce qui a énormément pesé pour son choix dans le cadre de cette recherche.

➤ *Le site de Mweka*

Plus que la ceinture verte de Kananga, le Territoire de Mweka a été retenu parce qu'il est une région essentiellement agricole et joue actuellement le rôle de grenier de la province et principalement de sa capitale. Le chemin de fer reliant Mweka à la ville de Kananga est un grand atout pour l'écoulement des produits agricoles et la motivation des paysans dans leur activité à travers la commercialisation.

Fort de ces opportunités, le Territoire jouit d'une certaine attention des bailleurs et certains projets y sont implantés. Les organisations de la base y sont présentes et affichent une santé appréciable qui attire les bailleurs.

➤ *Le site de Luiza*

Potentiellement agricole comme le Territoire de Mweka, Luiza est enclavé par rapport au chef-lieu de la province, mais ouvert sur certains centres de consommation de la province voisine du Kasai oriental. Le Territoire connaît l'action de certains projets et une organisation paysanne assez intéressante.

En plus de ces terrains de base, nous avons estimé utile de travailler quelques semaines dans la ville de Kinshasa, capitale congolaise au niveau des ministères du Plan, du Développement rural et de l'Agriculture, pour avoir un complément d'information et un certain nombre de renseignements manquants au niveau des divisions provinciales.

b) L'espace social : la population étudiée.

La province du Kasai occidental compte plus de 5 millions d'habitants dont plus de 70 % sont des agriculteurs (plusieurs agriculteurs sont regroupés et travaillent en associations).

Dans le cadre de cette étude, nous avons opté pour la formule d'un échantillon raisonné ou significatif au sens de Raymond Quivy et Luc Van Campenhout (2006) ; c'est-à-dire « constitué des composantes non strictement représentatives mais caractéristiques de la

population étudiée » et ce, en fonction de nos objectifs de base, à savoir l'analyse du sens que les acteurs donnent à leurs propres pratiques et aux événements auxquels ils sont confrontés, leurs lectures de leurs propres expériences, leurs représentations sociales.

Pour garantir la différentialité⁵⁰ de même que la variété des opinions et des informations que nous avons recueillies sur le terrain, nous avons pu diversifier au maximum le profil de nos interlocuteurs. Ainsi, nous nous sommes adressé principalement aux acteurs suivants :

- Paysans individuels
- Organisations paysannes
- ONGD (agents techniques et gestionnaires)
- Projets de développement agricole (agents techniques et gestionnaires)
- Institutions de micro finance,
- Services publics (agents techniques et gestionnaires)
- Chefs de villages et autorités politico-administratives
- Opérateurs économiques (comités d'acheteurs et vendeurs des produits agricoles, transporteurs, Fédération des Entreprises du Congo)
- Personnes-ressources (anciens gestionnaires des projets, consultants, notables).

En dehors des organisations paysannes partenaires des projets ciblés par l'étude, la taille et l'importance de l'activité de même que l'expérience acquise dans celle-ci ont été les critères déterminants pour la sélection des autres intervenants, principalement les acteurs collectifs (associations paysannes, ONG...) tandis que la compétence, non strictement dans le sens de l'expertise, mais plutôt de la détention par l'acteur d'une information jugée pertinente sur les principales thématiques de notre recherche a orienté la sélection des acteurs individuels. Dans ce sens, nos informateurs n'ont pas été choisis à l'avance par un certain tri mais, notre échantillon a été constitué de manière progressive, séquentielle, itérative, par « effet boule de neige ». Après un travail exploratoire sommaire avec quelques acteurs de terrain dans chaque site, ces derniers, de même que certains autres intervenants nous ont fourni des indications claires et des recommandations sur les acteurs à contacter, qui pouvaient certainement avoir des choses à nous dire. De plus, chaque fois que nous rencontrions un intervenant dans un site, directement ou indirectement, il nous fournissait des pistes et des orientations sur d'autres acteurs à contacter en rapport avec les thématiques abordées avec lui. De cette manière, nous nous sommes retrouvé dans le bain de ce que Jean-Pierre Olivier de Sardan (1995b) qualifie de « buissonnement » ou d' « arborescence » : de chaque entretien naissent de nouvelles pistes, de nouveaux interlocuteurs possibles, suggérés directement ou indirectement au cours de l'entretien. Ce qui contraste avec la linéarité et paraît s'adapter à l'imbrication, à la complexité, aux distorsions des circuits sociaux locaux. Cela cadre effectivement bien avec ce que Matthew B. Miles et A. Michael Huberman (2003, 58) notent à propos de l'échantillon qualitatif :

⁵⁰ Voir à ce sujet, Daniel Bertaux, 2005, *Le récit de vie*, 2^e édition, Armand Colin, Barcelone.

« Les échantillons en analyse qualitative ne sont habituellement pas entièrement pré-spécifiés mais peuvent évoluer lorsque l'on a débuté le travail de recherche. La première sélection d'informants va aboutir à la recommandation d'autres informants ; l'observation d'une classe d'événements entraîne une comparaison avec une classe différente ; la compréhension d'une relation clef dans le milieu révèle plusieurs facettes qui doivent être étudiées en relation avec d'autres ».

Dans la plupart des cas, les mêmes noms revenaient plusieurs fois et nous ne bouclions le travail dans un site qu'après saturation, c'est-à-dire, une fois qu'il n'y avait plus de nouveaux noms et après avoir rencontré la majorité des acteurs suggérés disponibles. En rapport avec cette tactique, nous avons suivi certains acteurs recommandés même au loin, c'est-à-dire dans d'autres sites et même au-delà.

Toutefois, certains acteurs intéressés par les thématiques abordées, ayant bien sûr reçu vent auprès des amis ou des connaissances sont venus volontairement vers nous et nous avons discuté avec eux.

c) *La temporalité*

Notre étude s'est proposée de suivre dans la longue période, l'évolution de la mise en œuvre par les organisations de la base, des actions et interventions dans le secteur agricole vivrier en vue de la sécurisation alimentaire, lesquelles actions sont (conçues et) exercées par ces organisations surtout avec l'appui de la coopération.

En fonction de ces objectifs, le souci d'un recul dans le temps s'est imposé pour analyser les faits dans la longue durée et ce, depuis la période précoloniale jusqu'à l'année 2009, avec toutefois, une certaine intensité à partir du dernier quart de siècle en raison de l'amplification des activités de la coopération internationale dans le secteur agricole vivrier. Nous avons retenu, pour une bonne analyse, quatre principales phases historiques :

- 1) La période précoloniale dominée par une agriculture d'autosubsistance pratiquée dans le cadre de la « communauté domestique agricole⁵¹ » ;
- 2) La période coloniale avec un mode d'exploitation agricole basé sur l'organisation des paysannats indigènes avec lotissements des champs et cultures obligatoires à côté de grandes plantations industrielles tenues par les colons ;
- 3) La période postcoloniale où l'administration publique a organisé l'encadrement de l'activité agricole à travers des offices de production et de commercialisation ainsi que les coopératives presque imposées avant de se retirer timidement du secteur agricole vers les années 80 ;
- 4) Les deux dernières décennies avec l'émergence du mouvement associatif en vue de combler le vide créé peu à peu par la démission des pouvoirs publics de leurs responsabilités.

⁵¹ Au sens de Claude Meillassoux, 1979.

Au cours de différentes phases, l'accent est mis sur les mécanismes et dynamiques inventés et mis en place par les populations locales pour faire face aux changements intervenus et s'y adapter dans la perspective de la sécurisation de leurs conditions d'existence.

3.1.2. Les techniques d'enquête

Pour recueillir les différentes informations qui nous ont aidé à tester notre modèle d'analyse, nous avons eu recours aux techniques suivantes :

3.1.2.1. La recherche et l'analyse de sources documentaires existantes

A travers la recherche et l'analyse documentaire, nous avons pu recueillir les données macro-économiques et administratives contenues dans diverses archives des services tant publics que privés, dont notamment les données démographiques de la province, les statistiques agricoles, les répertoires des ONGD et des organisations paysannes, les effectifs des agents d'encadrement, etc. Aussi, les différents documents de projets, leurs rapports d'activités, les rapports d'évaluation, etc. nous ont été d'une grande utilité et nous ont été fournis au niveau des sièges de différents Organismes tant internationaux que locaux. De même, les différentes études sur le DSCR, les analyses participatives de la pauvreté, les monographies de la province, sans oublier les archives sur la politique agricole du Congo, l'économie rurale depuis la colonisation, les plans de développement depuis l'indépendance qui ont été consultés à Kinshasa et à Kananga.

Parallèlement, la consultation et l'examen de la littérature classique : articles de revues, ouvrages, analyses, etc. tant dans les bibliothèques que sur certains sites internet pour enrichir et approfondir notre vision sur la thématique étudiée se sont poursuivis.

3.1.2.2. L'observation directe et l'observation participante

Comme l'admettent Giorgio Blundo et Olivier de Sardan (2007, 17), « l'observation est un des modes majeurs de la production des données et des interprétations en socio-anthropologie. Elle permet de mesurer le décalage entre normes formelles et normes pratiques ou de relever des comportements qui ne sont pas considérés comme importants par l'interlocuteur et demeurent donc dans la sphère du non dit ».

Au cours de nos séjours de terrain, nous avons été au plus près du vécu quotidien des acteurs, de façon libre (par imprégnation en passant certains moments librement avec eux sans référence précise à la recherche) ou en rapport direct avec notre travail de terrain. Cela nous permet de vivre personnellement certaines situations d'interaction entre projets de développement agricole et dynamiques paysannes. Ainsi, nous avons visité les activités des organisations paysannes (champs, jardins potagers, élevages, greniers, activités de transformation), assisté à certaines de leurs propres réunions ou celles avec les agents de projets. De même, nous avons accompagné certains animateurs et gestionnaires de projets dans leurs visites des activités de terrain. Nous avons par ailleurs visité les marchés ruraux et les dépôts de vente des produits agricoles dans la ville de Kananga, les gares et dépôts de la Société des chemins de fer. Nous avons parcouru les différentes routes et pistes rurales à moto

ou en voiture et avons palpé du doigt les réalités de transport et d'évacuation de produits. Ce contact direct avec le milieu réel nous a permis de saisir certaines réalités, d'observer certaines pratiques que les acteurs eux-mêmes pouvaient oublier de mentionner au cours des entretiens. Aussi, ce fut l'occasion pour nous d'observer des dispositifs de sécurisation mis en place par les acteurs de la base. Les principaux signaux et éléments observés étaient directement consignés dans nos carnets de terrain.

3.1.2.3. L'entretien semi-directif

L'entretien reste un moyen privilégié, souvent le plus économique, pour produire des données discursives donnant accès aux représentations émiques⁵², autochtones, indigènes, locales (Olivier de Sardan, 1995b).

En recourant à l'entretien semi-directif, nous nous situons, selon Luc Albarello et al (1995), à un niveau intermédiaire en répondant à deux exigences qui peuvent apparaître contradictoires. D'une part, il s'agit de permettre à l'interviewé de structurer lui-même sa pensée autour de l'objet envisagé. D'où l'aspect partiellement « non directif ». Mais, d'autre part, la définition de l'objet d'étude élimine du champ d'intérêt diverses considérations auxquelles l'interviewé se laisse tout naturellement entraîner au gré de sa pensée et requiert l'approfondissement de points qu'il n'aurait pas explicités lui-même. D'où cette fois, l'aspect partiellement « directif » des interventions de l'interviewer.

Nous avons pu établir un échange avec les sujets que nous avons estimé détenir une information pertinente sur notre thématique de recherche, à travers des conversations. Avec des dispositions subtiles d'écoute, nos informateurs pouvaient disposer d'une certaine manière d'une liberté de parole et ne pouvaient nullement se sentir en situation d'interrogatoire. Ce processus de communication et d'interaction humaine nous a permis de retirer de différents entretiens des éléments de réflexion qui, après analyse ont éclairé notre modèle d'analyse. Au cours de chaque entretien, nous prenions des notes, sous la forme d'un compte-rendu ou enregistrions l'entretien sur un dictaphone. Comme il s'agissait d'entretiens semi-directifs, nous avons préparé non un guide, mais un canevas d'interview comprenant une série de questions ouvertes couvrant divers thèmes spécifiques de la recherche. Avec certains intervenants, nous approfondissions certains thèmes plus que chez d'autres en fonction de leur profil et de leur expérience personnelle et, lorsque certaines interviews s'avéraient incomplètes, un deuxième, voire un troisième entretien a été réalisé avec le même intervenant dans le but de compléter les informations et d'approfondir la discussion. La durée moyenne de l'entretien a été de 1 heure 15 minutes. Notre canevas restait ouvert à des situations inédites et se restructurait progressivement au fil des entretiens, avec la reformulation de questions et même l'introduction de nouvelles.

Avec certains intervenants, nos entretiens consistaient en ce qu'Olivier de Sardan (1995b) qualifie de « séquences de vie », c'est-à-dire des récits d'épisodes biographiques limités

⁵² Par données « émiques », l'auteur entend des données discursives voulant donner accès aux représentations des acteurs autochtones. Celles-ci peuvent se combiner aux données « étiques », construites par des dispositifs d'observation ou de mesure.

choisis en fonction de leur expérience personnelle vécue. Il pouvait s'agir des personnalités ou des associations ayant participé ou qui participent à la mise en œuvre d'une action de développement spécifique (un projet de développement agricole par exemple) et que nous sollicitons pour nous raconter leur propre expérience des actions exécutées ou en cours et des leçons qu'ils en ont tirées.

Le principe de saturation a été un indicateur pertinent dans la suite des consultations. A partir du moment où l'on se rendait compte que les acteurs revenaient déjà sur les mêmes choses et qu'il n'y avait plus d'éléments nouveaux, il nous paraissait évident d'avoir complètement fouillé sur le sujet et recueilli l'essentiel d'informations disponibles, ce qui militait pour la clôture du travail sur le thème en question ou sur le site.

Ces entretiens ont été individuels ou menés avec des groupes. Le qualificatif individuel se réfère selon nous, à la personne, physique ou morale (consultant, notable, paysan individuel, organisation paysanne, ONG, service public, projet). Ainsi, même lorsque nous avons rencontré plus d'une personne au même moment, membres d'une seule association paysanne, d'une même ONG, nous avons rangé l'entretien dans la catégorie « individuel », considéré que l'entretien s'est déroulé avec telle association, telle ONG, car tous sont supposés représenter le même groupe et parler en son nom. Par contre, les discussions de groupe ont consisté en une forme de table-ronde avec des acteurs aux statuts parfois divers, avec des avis parfois différents, voire contradictoires sur certains sujets. Cet exercice s'avérait intéressant dans la mesure où le débat sur certains sujets permettait de dégager la vraie identité des intervenants et mettait à nu le fonctionnement réel de leurs groupes et de leur société. Les acteurs pouvaient ainsi fournir des efforts supplémentaires pour justifier leurs positions devant les autres intervenants. Toutefois, il fallait être prudent avec les acteurs timides et leur accorder la parole car il s'est avéré que leur silence ne signifiait pas toujours qu'ils manquaient de choses à dire, mais qu'ils pouvaient le dire parfois autrement que les autres.

En définitive, notre compteur a relevé un total de 97 interviews individuelles (personnes physiques et/ou morales) réalisées sur terrain dont 2 à Kinshasa, 67 à Kananga et dans l'hinterland, 13 à Luiza et 15 à Mweka. Quant aux Groupes de discussion ou focus groupe, nous en avons réalisé 10 dont : 3 dans l'hinterland de Kananga, 2 à Luiza, et 5 à Mweka. Environ la moitié des acteurs rencontrés sur les sites de Kananga et Mweka étaient impliqués dans les projets étudiés sur leur site.

3.1.2.4. Les études de cas

Nous avons décidé de concentrer notre attention au cours du travail de terrain sur deux cas de projets, situés dans deux des trois sites, pour les analyser de manière approfondie. Cette méthodologie nous a permis de comparer les approches et actions de ces projets et de tirer les conclusions utiles. Ainsi, dans la Ville de Kananga et son hinterland, nous nous sommes intéressé au « Projet sécurité alimentaire – Kananga » du Fonds Belge de Survie « FBS » et Caritas International-Belgique et dans le Territoire de Mweka, le « Projet appui aux organisations paysannes » par Inades-Formation sur financement de l'ONG belge Broederlijk

Delen « BD » a été retenu. Faute de projet viable en cours dans le Territoire de Luiza, nous avons pu nous contenter de survoler avec les acteurs de ce site, les interventions antérieures menées dans leur milieu.

3.1.3. Le traitement de données

Le travail d'analyse du contenu des interviews et des observations a pu commencer une fois les informations recueillies sur terrain. En effet, à la lumière de Matthew B. Miles et A. Michael Huberman (2003), les données qualitatives, se présentant sous forme de mots plutôt que de chiffres, permettent des descriptions et des explications riches et solidement fondées de processus ancrés dans un contexte local. Elles permettent de respecter la dimension temporelle, évaluer la causalité locale et formuler des explications fécondes. De plus, elles sont susceptibles de mener à d'« heureuses trouvailles » et à de nouvelles intégrations théoriques, sans oublier qu'elles permettent aux chercheurs de dépasser leur a priori et leurs cadres conceptuels initiaux.

Luc Albarello et al (1995) déterminent une démarche consistant à organiser en étapes successives les principales opérations intellectuelles mises en jeu dans une analyse de données d'interviews. Il s'agit d'abord de découvrir le matériau, de forger ou de tester un fil directeur assigné à l'analyse (sous forme de grille d'analyse) ; ensuite de procéder à une comparaison systématique du matériau grâce à cette grille ; enfin, de valider diverses hypothèses et interprétations forgées en cours d'analyse.

Cette démarche ressemble de près aux flux d'activités retenus par Matthew B. Miles et A. Michael Huberman (2003) : condensation des données, présentation des données, et élaboration/ vérification des conclusions. La condensation des données renvoie à l'ensemble des processus de sélection, centration, simplification, abstraction et transformation des données « brutes » figurant dans les transcriptions des notes de terrain. La présentation des données signifie un assemblage organisé d'informations qui permet de tirer des conclusions et de passer à l'action et enfin, l'élaboration/vérification des conclusions permet de décider du sens des choses, de relever des irrégularités, les « patterns », les explications, les configurations possibles, les flux de causalité et les propositions, sans oublier leur vérification au fur et à mesure du travail d'analyse.

Toutefois, l'analyse reste cyclique ou itérative, supposant un va-et-vient entre les diverses composantes (Michelle Lessard-Hebert et al, 1997).

En compilant toutes ces informations, notre travail d'analyse s'est déroulé en plusieurs phases et de la manière que voici :

- Relecture des notes de terrain, audition de certaines interviews enregistrées sur dictaphone en vue de leur retranscription et de la systématisation de l'ensemble de données.
- Analyse thématique de différentes informations : l'analyse s'est faite par thèmes principaux retenus. Ici, la manière dont les différents éléments du discours des acteurs sont articulés, leur analyse ainsi que leur jugement des situations nous a intéressé

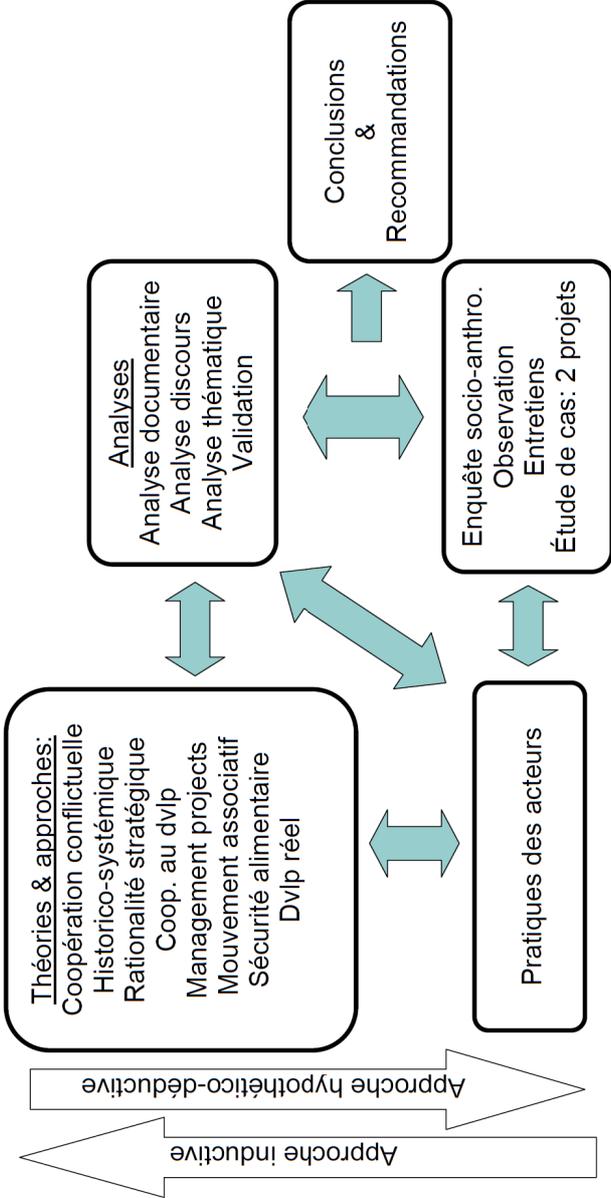
particulièrement, ce qui a débouché sur le regroupement, la catégorisation des informations et leur comparaison. Ainsi, nous avons pu dégager des convergences et des divergences réelles entre les actions et entre les acteurs d'une part, et d'autre part, comparer les résultats observés avec les résultats attendus et interpréter les écarts. Nous pouvons noter qu'à ce titre, les divergences portent non seulement sur des manières différentes de voir les choses, mais aussi sur des manières différentes d'exprimer les choses pour lesquelles les acteurs seraient d'accord.

Aussi, nous avons tenté principalement de mettre en évidence les représentations sociales ou les jugements des acteurs à partir de certains éléments constitutifs de leur discours. D'où, non seulement la fréquence des différents jugements ou évaluations des acteurs est prise en compte, mais aussi leur orientation (jugement positif ou négatif) ainsi que leur ordre de grandeur en termes d'intensité facilitent cette analyse de l'évaluation au niveau des acteurs et leurs actions.

- Validation par triangulation simple : recoupement de l'information pour éviter d'être prisonnier d'une seule source par recours aux acteurs différents de même statut: avis d'un paysan par rapport à un autre paysan, avis d'une association paysanne, d'une ONG, d'un consultant par rapport à une autre association, une autre ONG, un autre consultant, etc.
- Validation par triangulation complexe : recoupement et croisement de l'information par recours aux propos des acteurs diversifiés dans leur statut et leur position par rapport au thème abordé. Comme le souligne Olivier de Sardan (1995b), la triangulation complexe entend faire varier les informateurs en fonction de leur rapport au problème étudié. Elle veut croiser des points de vue dont elle pense que la différence fait sens. Il ne s'agit donc plus de « recouper » ou de « vérifier » des informations pour arriver à une « version véridique », mais bien de rechercher des discours contrastés, de faire de l'hétérogénéité des propos un objet d'étude, de s'appuyer sur les variations plutôt que de vouloir les gommer ou les aplatir, et donc de bâtir une stratégie de recherche sur la recherche des différences significatives. Ainsi par exemple, on pouvait voir des avis des paysans croisés à ceux des encadreurs, des opérateurs économiques, des personnes ressources, les avis des associations paysannes croisés à ceux des ONG, des projets, des paysans individuels et des services publics, ainsi de suite, afin de juger de l'ampleur du contraste dans le discours et de tirer des conclusions. C'est ici que les convergences et les divergences réelles entre les actions et entre les acteurs ont pu être exploitées. On s'est rendu compte que certains acteurs pouvaient avoir un même avis, et donc s'allier sur certains thèmes tandis qu'ils pouvaient s'opposer sur d'autres ; ce qui permettait l'identification des groupes stratégiques dont a parlé Olivier de Sardan (1995b).
- Application du principe de saturation des données : sur un thème précis, la décroissance dans la productivité des observations et des entretiens, la monotonie dans les réponses, l'absence d'éléments nouveaux permettent de rassurer que tous les éléments relatifs au thème concerné ont bien été ramassés

Le schéma suivant résume toute la démarche méthodologique suivie déjà exposée plus haut.

Figure n°4 : Schéma méthodologique de la recherche



Conclusion partielle I

Cette première partie du travail avait comme objectifs précis de poser des jalons théoriques et méthodologiques pour pouvoir mener à bien notre recherche. Ainsi, le cadre théorique d'analyse a été proposé et la ligne méthodologique succinctement exposée. Quelques observations surgissent à la lecture des différents modèles théoriques passés en revue ainsi que de la démarche méthodologique empruntée.

L'analyse du discours sur le développement tel que prêché par ses concepteurs nous a éclairé sur le contenu et le modèle de développement véhiculé par les interventions extérieures, à savoir un développement conçu comme linéaire, porté par des valeurs et des normes jugées universelles qu'il faudrait absolument adopter et incarner, en suivant le chemin déjà tracé par ceux qui ont réussi pour combler le retard et les rattraper. Dans ce sens, la marge de manœuvre réservée aux acteurs, à leur inventivité et à leur créativité est moindre. D'ailleurs, les valeurs traditionnelles y sont considérées comme un problème et donc, incompatibles avec le développement. Cela est souvent à la base du décalage entre les offres de développement proposées et les demandes de développement des acteurs populaires. Etant donné que les pratiques construites et développées au cours de l'histoire par ces acteurs du bas – très souvent en proie aux circonstances et conditions contraignantes – sont porteuses d'un sens pour eux, il convient d'y porter une attention particulière, de les comprendre et de les prendre en considération si l'on veut mener une action durable. D'où l'intérêt que nous avons manifesté pour d'autres approches qui projettent un autre regard sur ces acteurs, sur leurs pratiques et sur leurs structures dans leurs démarches.

En optant pour l'analyse de la rencontre projets de développement agricole – dynamiques paysannes à travers l'approche de la coopération conflictuelle, nous voulons ainsi analyser les processus se déroulant autour du dispositif d'un projet de développement agricole dans leur immense complexité, dans leur évolution historique et dans leur transversalité. Nous les considérons ainsi comme réels et se déroulant dans une arène locale, comme ancrés dans la longue histoire des acteurs intervenant dans le processus, comme se déroulant entre acteurs développant divers rapports entre eux (de pouvoir, de dépendance, hiérarchiques, clientélistes), dotés de rationalités différentes et ayant chacun des logiques propres. Bien que leurs logiques soient variées, voire contradictoires par moment, ces acteurs peuvent néanmoins collaborer pour une action commune en la négociant préalablement. Le conflit qui les oppose, au sens de divergences entre leurs points de vue, peut bien se résoudre à travers cette négociation, conçue au sens de la palabre africaine ou de la régulation conjointe promue par l'échange, par la discussion des termes de référence de leur action.

Il va donc de soi qu'une méthodologie combinant des outils comme l'observation et l'entretien avec les acteurs, de même que les études de cas, paraît plus appropriée pour mener une recherche portant sur de tels objets dans son volet empirique.